

Un Médecin romantique, interprète et professeur d'arabe

EUSÈBE DE SALLES

(Suite) (1)

Dès qu'il put se délivrer de la prison quarantenaire, De Salles accourut à Paris. Il ne doutait pas que ses mérites ne lui valussent un brillant avancement mais il se heurta à une indifférence dont ne purent venir à bout ni ses propres panégyriques, ni les interventions de ses protecteurs.

La littérature lui réserva également des déboires. *Ali le Renard* avait eu un succès auquel les indiscretions, à peine voilées, n'avaient pas été étrangères. L'auteur avait failli se battre en duel avec des officiers du corps expéditionnaire qui jugeaient leurs portraits peu flattés et avait eu des démêlés assez vifs avec Buloz et G. Planché (2). Il espérait que *Sakontala* profiterait de la gloire ou du scandale de son aîné. Il n'en fut rien. Il prétendit, pour justifier cet échec que la coterie des critiques littéraires l'avait mis à l'index parce qu'il n'était pas venu saluer le comité directeur, et n'avait pas adressé un seul mot d'hommage au grand-prêtre (3).

(1) V. *Rev. Afr.*, année 1924, page 472.

(2) De Salles à Asselineau, in R. Martineau, *op. cit.*, p. 143-144. M. Martineau ne donne pas de date de la lettre.

(3) Préface d'*Isabelle*, pièce en 5 actes que l'Odéon refusa ; cf. Martineau, *op. cit.*, p. 173. Le grand prêtre est évidemment Sainte-Beuve. De Salles s'était déjà plaint à Asselineau que Sainte-Beuve lui eût faussement promis, devant Nodier, « quelques articles louangeurs » sur *Ali le Renard*.

Ce fut aussi en 1833, qu'il publia dans le *Salmigondis* (1), la première nouvelle algérienne : *Les Bas à Jour*. Il y contait l'aventure de l'audacieux lieutenant de zouaves, Saint Simonnet (2) et de la belle Zorah « quatrième épouse d'un vieux et puissant Koulougli d'Alger ». Grâce à la complicité d'un domestique kabyle, l'officier peut contempler la jeune femme nue au sortir du bain. Il réussit à obtenir d'elle une entrevue près du marabout de Sidi Abderrhaman, au-dessus du fort de Bab-el-Oued et la mène dîner, en cabinet particulier, à l'Hermitage des caroubiers. Pour tromper la curiosité des passants, Zorah a chaussé des bas de coton à jours, comme les prostituées, mais, grisée de champagne, elle oublie sa ruse et rentre au logis sans les ôter. Le vieux mari devine aussitôt la faute, et le poison, complété par le poignard, a bientôt raison de l'infidèle.

De Salles resta attaché à cette courte nouvelle, qui se lit sans ennui, en dépit de quelques lourdeurs et la fit figurer dans deux éditions de ses *Oeuvres complètes*.

Après avoir sollicité sans succès un siège à l'Académie des Sciences morales et politiques, il se tourna, à nouveau, vers la médecine. Il tenta à Montpellier le concours d'agrégation où il échoua, bien qu'il méprisât les leçons de ses concurrents (3); continua sa collaboration aux revues savantes et publia, en 1835, une *Histoire générale de la médecine légale* dans l'*Encyclopédie* de Bayle. Il soigna aussi « par centaines » et avec un dévouement qui ne se démentit jamais, les victimes du choléra, à Paris et dans le Midi. Il pensait, avec les non-contagionistes, que la

(1) *Le Salmigondis, contes de toutes les couleurs*. Paris, 1833, t. VIII, 441 pages.

(2) Il faut peut-être voir dans ce nom une allusion à Lamoricière dont les convictions saint-simoniennes étaient notoires. Lamoricière avait été nommé, le 1^{er} novembre 1830, capitaine au 2^e bataillon de zouaves.

(3) A Aug. Lacombe, Montpellier, 22 décembre 1834.

maladie naît sur place et qu'elle n'est que l'aboutissant naturel de la gastro-entérite (1).

Chaque fois que l'on joue *Robert le diable* à Montpellier, la salle est pleine de Cettois. La contagion serait bientôt établie si contagion il y avait. Mais, à Paris, nous n'y avons jamais cru et nous l'avons prouvé par nos actions autant que par pièces officielles (2).

En dépit de l'orgueil qu'il éprouvait à mesurer ses forces contre le fléau, il guettait l'occasion de rompre à nouveau, avec la médecine militante. Paris et Alger suscitaient, tour à tour, ses désirs d'orientaliste sans emploi ; mais d'Alger, il recevait de peu encourageantes nouvelles : un de ses anciens collègues des services de l'intendance civile lui dépeignait, en termes grandiloquents, la géhenne bureaucratique d'où il le félicitait de s'être évadé (3) ; quant à ses maîtres parisiens ils répondaient à ses démarches pressantes par des encouragements qui exaltaient ses ambitions sans les satisfaire.

Il se morfondait dans une incertitude énervante quand un hasard, que sa vigilance inquiète ne laissa pas échapper, offrit à ses talents un nouveau débouché. Il obtint, en avril 1835, la chaise d'arabe de Marseille que rendait vacante la mort de son titulaire Gabriel Taouil.

Les rapports dont De Salles harcela ministres, généraux et députés durant sa longue carrière de professeur, rapports où idées originales et suggestions pratiques se mêlent aux fantaisies d'une imagination inlassable, fournissent de nombreux documents sur l'enseignement de l'arabe à Marseille pendant plus d'un demi siècle.

Volney qui avait longtemps voyagé en Egypte pensait

(1) Cette théorie fut encore défendue, avec éclat, devant l'Académie, par J. Fauvel, lors de l'épidémie de 1884.

(2) A Aug. Lacombe, Montpellier, 22 décembre 1834.

(3) Lettre signée *Trelawnay* [1833]. De Salles a inscrit sous la signature : Lowasy de Loinville, sous-préfet en Afrique.

qu'il fallait développer l'étude de l'arabe en France et principalement à Marseille où il proposait de fonder un collège pratique des langues orientales. La Convention jugea préférable d'installer à Paris l'École des langues orientales qu'elle créa, en mars 1795, et où Silvestre de Sacy fut chargé d'enseigner l'arabe littéral et vulgaire. Napoléon donna, cependant, un commencement d'exécution au plan de Volney en fondant, à Marseille, une chaire d'arabe vulgaire (1). « L'empereur, déclarait le Préfet Thibaudeau, veut replacer la capitale du Midi au rang qu'elle occupait autrefois parmi les places commerciales et le cours d'arabe a pour but de faciliter les relations de Marseille avec le Levant et deux ports du Nord de l'Afrique » (2).

Le premier titulaire fut un ancien interprète de Bonaparte à l'armée d'Égypte, Gabriel Taouil, qui professa, durant vingt-sept ans, à la satisfaction de sa clientèle commerciale. De Salles n'appréciait nullement les mérites de son prédécesseur. Il le représentait comme un homme effacé et sans culture, qui parlait difficilement le français et demeurait étranger aux saines méthodes pédagogiques. Il assurait même que, pour permettre à la colonie levantine de bénéficier seule des cours, Taouil employait, dès le premier jour, la méthode directe, sans se soucier de ceux qui ne possédaient pas des notions élémentaires d'arabe.

Il y a certainement, dans ces assertions, une forte dose d'exagération. Que les mérites intellectuels de Taouil aient été médiocres, cela est fort probable, mais ses élèves, que

(1) Par arrêté du 31 mai 1807 d'après une lettre de M. Fournier, archiviste-bibliothécaire de la Chambre de commerce de Marseille, publiée par Cordier, *op. cit.*, p. 320. De Salles fait remonter la création à 1804.

(2) Cité par Ch. Houdot, ancien proviseur du lycée de Marseille, dans l'*Encyclopédie des Bouches du Rhône*, t. VI. *La vie intellectuelle*, p. 65.

ne tourmentaient point des curiosités littéraires ou philosophiques, lui demandaient de leur fournir, le plus rapidement possible, les moyens pratiques de discuter en arabe des échanges commerciaux. Il apprécièrent beaucoup moins les considérations savantes de De Salles.

Quant aux élèves marseillais, Taouil en eut et non des moindres, tels les deux fils du musicien Yves Albrand, dont le cadet Fortuné composait, disait-on, à seize ans, un dictionnaire contenant vingt-cinq mille mots d'arabe que Langlès, le premier administrateur de l'École des langues orientales et Silvestre de Sacy accueillirent avec faveur ; tel encore l'abbé Bargès, le futur professeur de langues orientales à la faculté de théologie de la Sorbonne qui suivit ses cours durant six ans (1).

En 1834, Taouil dut, à la suite d'un accident, demander un suppléant et proposa, à cet effet, le levantin Sakakini qu'il préparait, depuis longtemps, à lui succéder. De Salles agit aussitôt auprès de ses maîtres pour être désigné, mais Silvestre de Sacy lui conseilla d'attendre la vacance définitive, sans lui donner, du reste, trop d'espoir :

Boissy Saint-Léger, 23 septembre 1834.

J'avais appris par une lettre de M. Gabriel Taouil l'accident qui lui est arrivé et il m'a instruit que son intention est de demander au ministre l'autorisation de se faire suppléer, en attendant qu'il puisse, comme je l'espère, reprendre lui-même ses fonctions. Je ne doute point qu'il n'obtienne cette autorisation mais je pense qu'il désignera lui-même son suppléant et ce sera, selon toute apparence, un sieur Sékakini, de famille égyptienne, qu'il destine depuis longtemps à le remplacer. D'ordinaire, en pareil cas, la proposition du titulaire est adoptée par le ministre, parce que ce n'est point, à proprement parler, une nomination. Il me semble d'ailleurs qu'il ne vous conviendrait guère de vous déplacer pour

(1) *Encyclopédie des Bouches du Rhône*, t. VI, *op. cit.*, p. 65, et XI : *Biographies* : articles *Albrand Pierre et Fortuné*, *Bargès*.

un emploi aussi précaire, et qui pourrait cesser d'un moment à l'autre, sans vous offrir aucune indemnité d'un déplacement coûteux. Je serais très heureux assurément de pouvoir contribuer à améliorer votre situation et vous me trouverez toujours disposé à vous obliger, quand je le pourrai ; mais je ne vois ici aucune apparence de succès. Si la chaire venait à vaquer, ce serait une autre chose. Vous ne seriez pas cependant sans concurrents : car outre le sieur Sékakini de Marseille, il y a à Paris un autre Sékakini, qui a été employé comme interprète et traducteur par Méhémet Ali, et qui couche en joue depuis longtemps la chaire de Marseille. Vos services à Alger seraient alors une puissante recommandation.

Je vous prie, Monsieur, d'agréer l'assurance de ma considération très distinguée.

Le BARON SILVESTRE DE SACY (1).

De Salles n'insista pas et Sakakini obtint la suppléance, pour peu de temps il est vrai, car Taouil mourut en février 1835. Une trentaine de personnes suivait alors les cours. On était si satisfait du professeur que Préfet et Chambre de commerce demandèrent sa titularisation qui paraissait ne présenter aucune difficulté.

Grande fut la stupéfaction quand on apprit, à Marseille, la nomination de De Salles. Grand aussi le mécontentement que les amis de Sakakini ne se firent pas faute d'attiser. Le nouveau professeur ne trouva pas l'accueil qu'il escomptait. Dès les premières leçons ses élèves protestèrent, à voix haute, contre un enseignement qu'ils jugeaient trop théorique. De Salles qui méprisait les tendances utilitaires et la pédagogie empirique de son prédécesseur était trop sûr de ses mérites pour rompre d'une semelle. Il eut, du reste, la consolation d'être soutenu par ses maîtres. Caussin de Perceval, qui aimait à répéter qu'il faut six mois d'étude de la langue écrite avant de savoir la langue parlée, le félicita de sa méthode, en une lettre qui montre en quelle estime il le tenait :

(1) Boissy-Saint-Léger, 23 septembre 1834.

Banlieue de Paris, le 20 juillet 1835.

Mon cher confrère,

Vous voilà donc en possession de votre chaire et remplissant tranquillement vos fonctions, en dépit du cri : c'est du littéral ! qui avait accueilli vos premières explications. MM. les Syriens-Egyptiens auraient naturellement voulu voir un d'entre eux occuper votre place et je ne m'étonne pas qu'ils se soient présentés à votre première leçon avec des sentimens peu bienveillans. Vous avez fort bien fait de ne point céder à leurs exigences et de persister dans le mode d'enseignement que vous avez jugé le plus convenable et qui est certainement le plus rationnel. Ces messieurs là qui parlent sans avoir étudié leur langue et sans pouvoir analyser ce qu'ils disent se font une idée très fausse du *cours*. Ils croient que ce doit être un exercice de routine ; tandis que ce doit être surtout le développement des principes et des règles. Le professeur, dans le court espace de ses leçons, ne peut guères donner à ces auditeurs que de la théorie. Il les prépare bien plus qu'il ne les forme à la pratique.

J'ai ajourné l'impression que j'avais projetée des extraits d'Antar (1), ainsi je n'aurai pour l'année prochaine aucun texte imprimé à vous fournir. Quant à moi, à la rentrée des cours, je compte faire comme tous les ans, c'est-à-dire, nourrir mes commençans de dictées et de Sindbad (2), et faire expliquer aux plus avancés soit les Mille et un nuits soit la

(1) « Pour mettre un texte facile d'explication entre les mains des élèves de son cours, il [Caussin de Perceval] fit paraître, dans la série des *Chrestomathies orientales* les extraits du Roman d'Antar (1841) qui ne portent pas de nom d'éditeur et qu'il affectionnait tout particulièrement, ayant eu l'occasion de lire ces récits dont la composition ne remonte pas au delà des Croisades pendant un siège que subissait la ville d'Alep où il remplissait au consulat de France les fonctions de drogman-chancelier ». Huart, in *Société asiatique : Le livre du Centenaire (1822-1922)*, Paris, 1922, p. 144. Cf. Caussin de Perceval, *Notice et extraits du roman d'Antar, La mort d'Antar*, in *Journal asiatique*, II^e série, t. XII, août 1833, p. 97-123.

(2) Il existait une édition de Sindbad publiée à Paris : *Les voyages de Sind-bâd le Marin et la ruse des femmes*, contes arabes, traduction littérale accompagnée du texte et de notes par L. Langlès, Paris, imp. roy., 1814, in-12, XXX, 161-104 pp.

relation du voyage en France du cheikh Refaa, imprimée à Boulak (1). J'en ai fait venir à cet effet plusieurs exemplaires.

Puisque vous avez la 2^e livraison du 3^e vol. de Ferytag (2), il n'y a pas, pour le moment, aucun envoi à vous faire, car aucune nouvelle livraison n'a été publiée depuis cette seconde.

Je suis charmé que ma lettre pour M. Guys (3) vous ait été utile. Je le connais depuis si longtemps pour un homme plein de bienveillance et d'amabilité que je ne doutais pas du bon accueil qu'il vous ferait. Je vous prie de lui présenter mes respects, quand vous le verrez.

Je confie cette lettre à M. Geoffroy de Lattagnie dont vous avez lu autrefois plusieurs lettres arabes. Il se rend à Alger où il est nommé drogman. Vous savez que c'est un de mes anciens amis, je serais enchanté que vous fissiez connaissance ensemble.

Votre dévoué confrère et ami,

A. CAUSSIN DE PERCEVAL.

13, rue Hautefeuille.

Connaissez-vous la *Chrestomathia arabica facilior* de J. Humbert (4) (de Genève) ? Il doit s'en trouver des exemplaires à Marseille chez Camoin, place royale (5).

(1) *Rafā'ah Rāfi' Al-Tahtāwī : Takhlīs al-abrīz ilā talkhīs Bārīz: Voyage du Caire à Paris*. Boulāq, 1250 (1834), in-8°, 4-210-4 pp.

Caussin de Perceval avait consacré une étude à la *Relation d'un voyage en France par le cheikh Refaa* (extrait du *Journal asiatique*, in-8°, 33 p., Paris, 1833).

(2) *Freytag*, orientaliste allemand (1788-1861), était, en 1835, professeur à l'Université de Bonn. Caussin fait allusion au : *Georgii Wilhelmi Freytagii lexicon-arabico-latinum...*, 4 vol. in-4°. Halis Saxonum, 1830-1837.

(3) Guys (Henri) 1787-1877, vice-consul à Lattakié, puis à Alger, Bône et Oran (1822), ensuite en Orient, à Chio, enfin consul à Beyrouth (1824) et à Alep (1838-1847). Membre de l'Institut d'Égypte, de la Société orientale et de la Société de statistique de Marseille. Auteur de plusieurs ouvrages sur l'Orient et l'Afrique septentrionale.

(4) Humbert (Jean), orientaliste suisse (1792-1851). Il enseignait l'arabe à l'Académie de Genève, depuis 1823. C'est l'année précédente, qu'avait paru l'*Arabica chrestomathia facilior, partim ex profanis libris, partim e sacro codice, collegit, in ordinem digessit ac notis ac glossario locupletati auseit Joh. Humbert*. Parisiis e Typ. regia, 1834, in-8°.

(5) Autographe n° 65 Caussin de Perceval était, en 1835, professeur d'arabe vulgaire au Collège de France.

★★

L'épidémie de choléra de juillet 1835 rendit à De Salles le double service de mettre en valeur ses talents de médecin (1) et de le débarrasser, pour un temps de ses ennuis de professeur :

Mon cours d'arabe finit au mois de juillet, il ne me reste déjà que deux élèves : le reste a été dissipé par la peur, entraîné par les parens, distrait par d'autres devoirs (2).

Marseille lui servait aussi de belvédère d'où il observait ce qui se passait en Algérie. La nomination, en juillet 1835, du maréchal Clauzel comme gouverneur général suscita en lui les mêmes espérances que parmi les colons. Les fermes qu'il avait acquises à Mustapha et les intérêts qu'il avait engagés dans une banque fondée par son neveu, à Alger, suffirent à expliquer son enthousiasme.

C'est parce qu'il y a en France des millions de gens qui pensent comme toi, écrivait-il à Lacombe quinze jours après la désignation de Clauzel, que les capitaux sont rares à Alger et les intérêts exorbitans. Je sais de fort près les affaires du neveu et ni lui ni moi n'avons conté des fables en vous parlant de ses projets. Les chances vont devenir bien autrement larges maintenant que le maréchal Clauzel est nommé. La vraie colonisation va commencer ; les exploitations agricoles et industrielles vont s'ajouter au petit commerce des vivres, le seul qu'on ait tenté jusqu'ici. Bien en vaudra à ceux qui, comme le neveu, connaîtront de longue main le pays et qui s'y trouveront la main et la bourse ouvertes pour saisir les premières affaires de l'ère nouvelle.

Tu n'as lu les débats de la dernière session (3) que d'un

(1) A Aug. Lacombe. Marseille, 23 juillet [1835] et du règne du choléra le 13^e jour. La lettre porte en épigraphe : Nombre de décès absolus 94 — dont cholériques 80.

(2) A Mme Wolff. Marseille, 27 juillet 1835.

(3) Le 20 mai 1835, Guizot avait déclaré : « La France a conquis la Régence d'Alger, la France gardera sa conquête. Aucun engagement militaire ne gêne à cet égard la liberté du gouvernement français. Nous agissons dans une complète indépendance, nous ne consultons que l'honneur national ». La majorité accueil-

œil somnolent si tu n'as pas compris que le gouvernement s'engageait définitivement à garder Alger. Il ne fallait que cette garantie. L'intérêt privé suffira pour coloniser. Le domaine français à Alger fait, depuis longtemps, des emphythèses de 90 ans et beaucoup de gens raisonnables et riches achètent comptant et cher des biens ainsi vendus (1).

Clauzel, en bon Ariégeois, avait amené avec lui « une nuée de Languedociens, Gascons et Provençaux... pour exploiter les nouvelles et immenses ressources de la colonie » (2). La plupart de ces recrues lui firent défaut dès qu'apparut le choléra, un mois à peine après leur débarquement. Le Maréchal n'en continua pas avec moins de vigueur la tâche qu'il s'était proposée et que l'opposition de son intendant civil ne devait pas faciliter. Les encouragements qu'il donna aux propriétaires en acquérant personnellement des domaines et en invitant ses officiers à faire de même ne laissaient pas indifférent De Salles soucieux de l'avenir de ses fermes ; aussi envoyait-il, tous les trimestres, ses économies à « la banque Bel, Desalle et Prosper Lacombe » et multipliait-il les vœux pour le succès de la colonisation (3).

Ce n'étaient sans doute pas les quatre mille francs qu'il gagnait par an qui lui permettaient de faire des placements financiers. Ses revenus venaient d'autres sources. Après de longues instances, il avait pu enfin épouser Madame Wolff, en septembre 1835 (4) et les roupies conjugales avaient aussitôt trouvé une affectation algérienne. A Marseille aussi elles ne chômaient point. A défaut de succès dans sa chaire d'arabe, De Salles recueillait dans les milieux mondains une considération qui le flattait. Sa femme eût préféré une vie intime à des visites quotidiennes

lit bien cette déclaration. Cf. R. Valet : *L'Afrique du Nord devant le Parlement au XIX^e siècle*. (1828-1838 ; 1880-1881) : Paris, 1924, p. 125 sq.

(1) A Aug. Lacombe. Marseille, 23 juillet [1835]:

(2) A Aug. Lacombe. Marseille, 24 août 1835.

(3) A Aug. Lacombe. Marseille, 15 janvier 1836 et 19 avril 1836.

(4) A Aug. Lacombe. Marseille, 24 août 1835.

nes, il ne s'en souciait pas plus que des « ronces » qui lui « piquaient les jambes » quand il voulait herboriser (1).

Aussitôt marié, il avait organisé des soirées pour lesquelles il lançait deux cents invitations mais qui ne paraissent pas avoir été fort suivies des Marseillais :

Recevoir d'habitude, avoir un jour avec de grandes lumières, du thé, du punch, des gâteaux et une causerie, c'est presque phénoménal ici. Cela me met au niveau du général, du Préfet, du receveur général qui sont tous au nombre de mes invités. Je suis déjà à mon sixième mercredi et j'ai eu un courant de 15 à 25 personnes. On trouve cela prodigieux ici car la force d'inertie est immense dans une ville purement commerciale. Les Marseillais donnent pour prétexte de leur refus leur dîner tardif et ils ont pour raison véritable, l'avarice qui leur fait peur de la perspective de rendre : nos habitués sont d'abord des étrangers (2).

Ni les réceptions, ni les débuts d'une vie conjugale aussitôt troublée ne l'empêchaient de travailler. Chaque jour il faisait de l'arabe ou de la médecine (3) parfois au chevet d'un malade, le plus souvent à l'Académie royale qui l'avait reçu membre titulaire. Souvent même, il était l'objet de questions de la part de savants ou de simples curieux : l'inspecteur d'Académie des Bouches-du-Rhône désirait ainsi apprendre, en 1836, si le *Tabou* existait chez les Arabes, sous quel nom, l'origine du mot, les objets qui sont *Tabou* et les effets du *Tabou*.

Enfin pour faire oublier son échec dans la chaire de Taouil, De Salles obtint d'enseigner l'arabe et les questions littéraires ou historiques susceptibles d'en favoriser l'intelligence dans l'établissement communal que la Révolution de 1830 avait créé à Marseille pour remplacer, à quelques égards, une faculté des lettres absente et une faculté des sciences promise (4). C'est là que devait se

(1) A Aug. Lacombe. Marseille, 15 janvier 1836.

(2) A Aug. Lacombe. Marseille, 15 janvier 1836.

(3) C'est en 1835 qu'il publia ses *Conjectures sur la médecine légale des arabes*, in *Journal asiatique*, 1^{re} série, t. XV, p. 202 sq.

(4) A Aug. Lacombe. Marseille, 15 septembre 1836:

dérouler la partie la plus importante de sa carrière de professeur.

Plus d'un an s'était écoulé sans de nouveaux voyages. Cela ne pouvait durer. La vue des bateaux sommeillant dans le port était une tentation à laquelle ce nouvel Ulysse savait d'autant moins résister que les roupies permettaient de la satisfaire. On allait alors en Corse, de Marseille pour trente-cinq francs, de Toulon pour vingt francs. Aux bains de Guagno, on trouvait une fort bonne auberge où, pour quatre francs par jour, on était « logé, nourri, baigné et abreuvé minéralement » (1). Le séjour qu'il y fit en août et septembre 1836 tempéra sa fièvre itinérante sans la guérir (2). Il rêvait de périples méditerranéens et de courses africaines et asiatiques dont l'Inde serait l'aboutissant. Il se proposait de mener à bien des enquêtes scientifiques qui le mettraient en vue et le conduiraient, peut-être, à l'Institut. Aussi offrit-il ses services à l'Académie des Inscriptions et belles lettres qui les accueillit avec intérêt, comme en témoignent les directions que lui fixa le secrétaire Silvestre de Sacy :

Institut de France
Académie Royale des Inscriptions et belles lettres

Paris, le 20 août 1836.

Le Secrétaire de l'Académie,

Monsieur,

L'Académie m'a chargé de vous remercier de la communication que vous lui avez donnée de l'itinéraire du voyage que vous projetez et des offres obligeantes de service que vous lui faites. Elle a invité ceux de ses membres qui s'oc-

(1) A Aug. Lacombe. Marseille, 3 mai [1836].

(2) A Aug. Lacombe. Marseille, 1^{er} août 1836 ; 15 septembre 1836

cupent spécialement de l'Orient, à vous communiquer les objets sur lesquels ils désireraient attirer votre attention.

Pour moi, en mon particulier, ce que je recommande à vos recherches, ce sont les manuscrits arabes d'ouvrages connus sous le nom de شواهد et qui contiennent l'explication des vers cités comme autorités, par les grammairiens, les lexicographes et les auteurs de traités de rhétorique, les ouvrages publiés sous les titres de غريب الحديث وغريب القرآن les commentaires sur le حاسة et sur les poèmes anciens (1), mais non pas sur Motanabbi Omar, fils de Faradh, dont nous sommes abondamment pourvus (2). Je pense que ce n'est qu'à Alep et à Bagdad qu'on peut espérer de faire quelques bonnes acquisitions (3), comme des descriptions géographiques sous le nom de مسالك وممالك des volumes détachés du كامل d'Ebn-Alathir et des recueils biographiques (4). Gardez-vous de tous recueils de contes qui n'apprennent

(1) Silvestre de Sacy, à l'extrême fin de sa carrière (il devait mourir deux ans plus tard) continue à s'intéresser aux poètes anciens dont il cherche les membres épars dans les recueils des grammairiens et des théologiens, recueils qu'il appelle *sawâhid* par une étrange inadvertance.

La *Hamâsa* est un recueil de poésies anciennes tirées d'environ 570 poètes et rangées en dix chapitres. Il fut constitué au IX^e siècle par le poète Abou Tammâm, de Mossoul. C'est le premier chapitre, qui traite des exploits des héros, qui a donné à tout l'ouvrage le nom de *Hamâsa*.

(2) La Bibliothèque Nationale possède, en effet, des commentaires sur les poésies d'El-Motanabbi, poète courtisan des Hamdanides d'Alep (m. 354 H = 965 ap. J. C.) et de 'Omar ibn el 'Omar ibn el Fârid, poète mystique du XIII^e siècle (m. 1234). Ce sont des études « classiques » de l'école de De Sacy.

(3) La confiance de De Sacy dans les bibliothèques d'Alep et de Bagdad était un peu exagérée. Les grands centres sont, jusqu'ici, Constantinople et le Caire où il croyait qu'il n'y avait rien à glaner puis, loin derrière, Damas.

(4) Il est intéressant de constater qu'ayant réservé dans ses études une grande place aux textes historiques et géographiques, De Sacy oriente De Salles vers ceux-ci. *Kitâb el masâlik wa l mamâlik* ou *le livre des routes et des empires* est un titre courant pour les ouvrages de descriptions géographiques, dont Reinaud, allait quelques années plus tard montrer l'intérêt (Sa *Relation des voyages faits par les Arabes et les Persans dans l'Inde et la Chine dans le IX^e siècle*, publiée avec la collaboration de Favé et Derembourg, est de 1845 : 2 vol. in-12, Paris), et dont De

rien (1). Prenez garde aux fraudes des صحاق qui donnent de faux titres aux manuscrits pour les faire paraître complets (2).

Je souhaite, Monsieur, un heureux succès à votre voyage, mais j'ai peine à croire que vous ne trouviez point de grandes difficultés dans votre plan. J'aurais volontiers supprimé l'Egypte de votre itinéraire, car il y a bien peu de choses à glaner dans ce pays mais أنت وما بدا لك .

Recevez, Monsieur, avec mes vœux pour votre succès, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Baron SILVESTRE DE SACY (3).

Il put même espérer que son voyage se transformerait en mission officielle :

Je pars demain pour Paris par la malle-poste. Cette précipitation vient d'une lettre ministérielle. Il me faut recevoir des instructions pour quelque mission arabisante. J'avais déjà entamé vaguement quelque chose d'un pareil sujet en correspondant avec mes patrons parisiens. Je comptais le reprendre à mon aise dans le voyage projeté à Paris pendant les vacances. Il paraît que le nouveau ministre de l'instruction publique (4) a pris la balle au bond plus rapidement qu'il n'est d'usage dans la lenteur des administrations (5).

C'est pour de tous autres motifs que le ministre le convoquait. En sollicitant un congé de deux ans, le 13 avril

Goeje, professeur d'arabe à l'université de Leyde a publié une importante série. La traduction et la publication des principaux de ces ouvrages est actuellement en cours.

(1) De Sacy affiche son mépris pour le folk-lore ; c'est de son temps, mais il n'a pas prévu le mouvement des années suivantes, derrière les Indianistes Burnouf, Benfey, pour aboutir à Cosquin et à une nouvelle étape.

(2) La défiance de De Sacy à l'égard des copistes était justifiée.

(3) Autographe 32. On trouvera une bibliographie des principales études sur De Sacy, dans Dehérain : *Silvestre de Sacy et ses correspondants* (extrait du *Journal des savants*), Paris, in-4°, 112 p., 1919.

(4) De Salvandy, dans le second ministère Molé, formé le 15 avril 1837.

(5) A Aug. Lacombe. Marseille, 28 juillet [1837].

1837, De Salles avait prétexté qu'un voyage en Asie et en Egypte serait profitable à son enseignement. Les commerçants marseillais que Sakakini ne cessait d'implorer adressèrent à Salvandy des pétitions qu'ils firent appuyer par Berryer. Il leur était facile d'opposer le luxe de De Salles à l'indigence de Sakakini et de ses cinq enfants et d'insinuer que le successeur de Taouil se rendait en Orient pour apprendre l'arabe. Le ministre donna d'autant plus de poids à ces pétitions qu'elles lui furent présentées par un des plus vigoureux députés de l'opposition, aussi invita-t-il sèchement De Salles à renoncer à son voyage. Celui-ci prétextait les encouragements de Guizot, quelques mois auparavant et les découvertes qu'il se promettait de faire, pour maintenir sa demande. Le ministre consentit enfin à son départ mais l'obligea à payer son suppléant.

De Salles quitta Marseille, en novembre 1837, non sans avoir, au préalable, dénoncé, dans une longue lettre à la Chambre de commerce, les « basses manœuvres » tramées contre lui par Sakakini, auxquelles il opposait les mérites de l'abbé Bargès qu'il chargeait de tenir sa place (1).

A la veille de son départ, il assurait être chargé de « commissions » par l'Institut, le Jardin des plantes et les Affaires étrangères et « muni des plus hautes et des plus chaudes recommandations pour les agens français et étrangers ». Il semble qu'il ait obtenu plus de succès près de Molé que près de Salvandy :

Le ministre Molé m'a titré comte comme mes ayeux du Lauraguais. Le roi n'aime pas le doctorat bourgeois pour ses diplomates.

A vrai dire il allait surtout chercher ailleurs des compensations à ses déconvenues marseillaises :

Le but est éloigné et incertain, le moyen est immédiat, ce n'est peut-être que de lui que je m'amourache ; nous ver-

(1) Lettre du 28 septembre 1837 publiée par Fournier, in Cordier, *op. cit.*, p. 321, 325

rons si le repos est supportable quand j'aurai perdu mon dernier cheveu ou dépensé mon dernier écu. Les sables, l'eau saumâtre, le bivouac et la fièvre me paraissent préférables à une France où je ne suis ni éligible, ni électeur (1).

★★

L'abbé Bargès ne trouva pas plus grâce que De Salles auprès des commerçants marseillais. Il ne professait pas depuis trois mois que les notabilités du négoce signalaient à la Chambre de commerce l'état du cours d'arabe vulgaire « dont la nullité se fait sentir depuis que M. Georges Sakakini en a été injustement éloigné » (2). La Chambre transmet ses doléances au ministre du commerce. Une autre pétition fut adressée au ministre de l'instruction publique (3). Le *Sémaphore* publia aussi une lettre qui montre comment l'on concevait, à Marseille, le fonctionnement et l'utilité de la chaire d'arabe :

Monsieur,

L'étude de la langue arabe est non-seulement une mine féconde pour les savans qui s'y livrent avec persévérance, mais elle doit aujourd'hui faire partie de notre éducation marseillaise, et son utilité nous fait sentir davantage la nécessité d'avoir un professeur, sachant à la fois cette langue et la langue française.

Le commerce du Levant avec Marseille a changé de nature depuis la paix générale.

Autrefois ce commerce était exploité en Levant par des Français qui avaient leurs majeurs à Marseille ; ils ne correspondaient qu'avec eux ; ils étaient même tenus de s'abstenir de tout commerce de commissions, pour ne pas nuire

(1) A Aug. Lacombe. Marseille, 3 novembre 1837.

(2) Pétition du 8 janvier 1838, citée par Fournier, in Cordier, *op. cit.*, p. 325.

(3) Signée par MM. Bruno Rostand, Verdillon, père et fils, Martel et Bœuf, Jacques Altaras, Marini et Delpuget, Agoub, Salavy père et fils, Michel Amaouy et Comp., Petro-Cochino, Raphaël de Piaecioto.

aux opérations qu'ils faisaient pour compte de leurs établissemens. Cet ordre de choses était protégé par les lois de l'époque qui soumettaient à un droit de vingt pour cent tous les produits du Levant importés par d'autres que par des Français.

La Révolution a opéré de très grands changemens dans nos relations avec le Levant. Nos tarifs de douane sont devenus communs aux Français et aux étrangers ; dès lors ceux-ci ont fait le commerce pour leur propre compte ; ils sont devenus commettans, tandis que les maisons de Marseille sont devenues commissionnaires ; ils se sont même aperçus qu'il leur convenait de jouer en Europe le même rôle que jouaient autrefois les Français dans leur pays, et l'on voit assez souvent, s'établir à Marseille des maisons dont les majeurs résident dans les différentes échelles du Levant.

Nous n'examinerons pas si le gouvernement trouve son compte à ce que le bénéfice de ce commerce soit fait par des étrangers ; mais en supposant que ses vues s'opposent à ce que cette question soit approfondie, il n'en est pas moins équitable de laisser aux négocians français le libre usage des moyens qu'ils peuvent trouver pour soutenir une pareille lutte.

Or, le premier de ces moyens est l'usage des langues orientales qui, familier aux uns, ne peut le devenir aux autres que par un enseignement pratique dont le temps et l'application peuvent seuls assurer les effets.

Le gouvernement a très bien senti qu'il convenait de faire enseigner, à Marseille, l'arabe vulgaire, tant pour favoriser nos rapports avec l'Afrique, que pour encourager nos relations commerciales avec la Syrie et l'Egypte ; mais sans réprimer les mouvemens de reconnaissance que nous inspirent ses bonnes intentions, nous pouvons assurer qu'il a manqué son but, en choisissant pour occuper la chaire de Marseille, un professeur purement théoricien, qui pourrait écrire avec succès une dissertation sur la grammaire arabe, mais qui, sans aucun doute, ne saurait ni lire ni traduire la lettre d'un négociant d'Alep, de Damas ou du Caire.

M. le Professeur titulaire est parti pour les Indes Orientales. Son absence sera probablement très longue, et à son retour, savant remarquable, il sera à même d'occuper un emploi bien supérieur à celui qu'il a quitté.

Quant à la personne que le professeur titulaire s'est donnée pour suppléant, nous pouvons avec encore plus de raison, lui appliquer ce que nous venons de dire sur M. Euzèbe de

Salles. Ce qui, au reste, n'enlève rien à son mérite, seulement l'enseignement de la langue arabe confié à des théoriciens est sans résultat pour le commerce, comme nous croyons l'avoir démontré.

Il existe bien dans notre ville quelques personnes qui savent l'arabe vulgaire, mais ces personnes n'ont aucune notion de grammaire générale. M. George Sakakini est le seul parmi les natifs orientaux qui connaissant parfaitement et par principe la langue française, pourrait l'appliquer mot pour mot à l'idiome arabe, sa langue maternelle. Il serait extrêmement avantageux d'avoir un pareil sujet pour professer au Collège Royal, comme il serait malheureux de perdre une occasion si rare, d'avoir l'homme fait pour la place, après avoir fait, pour ainsi dire, la place pour l'homme.

Les cours de M. George Sakakini, au lieu d'être abandonnés comme l'étaient ceux de son prédécesseur, comme le sont aujourd'hui ceux de M. le suppléant, seraient suivis de ces jeunes gens appartenant à des familles marseillaises, et produiraient infailliblement des négocians nationaux capables de gérer par eux-mêmes, et sans interprètes, les établissemens qu'ils iraient former en Syrie ou ailleurs. Cet avantage doit être apprécié sous le rapport général, et si l'on calcule toutes les conséquences heureuses qu'il peut avoir, on ne balancera pas certainement à l'assurer à la place de Marseille.

Aussi nos maisons les plus recommandables et qui sont en relations avec le Levant, ont-elles adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique, les réclamations les plus pressantes pour solliciter la nomination de M. George Sakakini ; les mêmes démarches ont été faites auprès de M. le Préfet du département ; dernièrement encore, une nouvelle demande a été adressée à notre Chambre de Commerce pour le même objet, citer parmi les pétitionnaires les noms de MM. tels et tels, c'est démontrer évidemment la justice de notre réclamation.

Nous espérons donc, que sous un gouvernement juste et éclairé, un gouvernement qui marche à la tête de toutes les civilisations, ne tardera pas à réaliser la nomination définitive de M. George Sakakini à la place que le départ du Professeur titulaire a laissée vacante (1).

UN ABONNÉ.

(1) *Sémaphore de Marseille* : dimanche 28 et lundi 29 janvier 1838.

Cette lettre n'est peut-être pas tout à fait convaincante. Elle semble trop réserver au seul Sakakini le don de pouvoir enseigner l'arabe à Marseille. Il est, pour le moins, étrange que quelques semaines aient suffi pour juger l'abbé Bargès encore plus sévèrement que De Salles. Dès son jeune âge, au Grand séminaire de Marseille, Bargès avait appris l'arabe avec un prêtre maronite, Abouna Djabour, de Beyrouth qui l'avait rompu à la conversation courante. Il peut sembler contradictoire que les commerçants marseillais aient admiré la méthode de Taouil et condamné, si promptement, celle d'un de ses meilleurs élèves. Leur zèle pour Sakakini rend suspects leurs jugements.

L'abbé Bargès s'abstint des panégyriques par lesquels son prédécesseur aimait se justifier. Il se borna à faire consciencieusement son métier, tant au collège royal qu'aux cours communaux et à exposer, en fin d'année, en une lettre très digne, où il n'est fait qu'une allusion indirecte aux attaques dont il était l'objet, sa méthode et les résultats obtenus, en insistant toutefois sur le caractère pratique de son enseignement :

Marseille, le 16 août 1838.

Au Rédacteur [du *Garde National*],

Monsieur,

Parmi les divers cours scientifiques que le gouvernement ou le conseil municipal a ouverts au public marseillais, il en est un qui est destiné à acquérir une importance d'autant plus grande, que nos relations en tout genre soit avec le Levant, soit, d'une manière plus spéciale, avec nos possessions en Afrique, deviennent tous les jours plus fréquentes et plus intimes : je veux parler de l'enseignement de langue arabe à Marseille. Cette réflexion que vous avez dû faire mille fois avec moi, se présente aujourd'hui à l'esprit de tout le monde ; on sent généralement le besoin que l'on a de connaître et de parler l'idiome des nouvelles contrées qui ont été soumises à nos lois ; mais les uns tout à fait étrangers à ce qui

se passe dans l'enseignement public, ignorent même l'existence d'une chaire arabe dans notre cité ; les autres, trompés par les faux rapports de certaines gens intéressées à déprécier cette chaire, ne connaissent ni le véritable but de cet enseignement ni la marche suivie par le professeur à qui il a été confié. Le compte-rendu de tout ce qui s'est fait au cours d'arabe vulgaire durant l'année scolaire qui va finir doit satisfaire la curiosité des premiers, et donner peut-être aussi d'utiles renseignements aux seconds. Je suis forcé, pour cela, d'entrer dans quelques détails rebutans et minutieux : je vous prie, M. le rédacteur, de me le pardonner en faveur de l'importance de la chaire que je professe et des résultats que j'attends de la lecture de cet exposé.

Le cours public d'arabe vulgaire, professé dans l'une des salles du collège royal, a été ouvert, comme vous avez bien voulu l'annoncer dans son temps, vers la fin d'octobre 1837.

Parmi les élèves qui s'y sont présentés, les uns avaient suivi le cours de l'année précédente et étaient déjà initiés aux principes de la langue ; les autres, tout-à-fait nouveaux dans cette étude, se montrèrent prêts à l'entreprendre avec courage et à vaincre par la patience et le travail, les difficultés qu'elle offre d'ordinaire aux commençans. Je me plais à leur rendre ici le témoignage que leurs efforts n'ont pas été infructueux, mais que, chez presque tous, le zèle l'a emporté sur les obstacles qu'ils ont rencontrés, et que leurs succès ont dépassé de beaucoup nos espérances. Je suis pleinement convaincu qu'une seconde année d'étude et d'application suivie d'un peu de pratique, suffirait pour mettre la plupart d'entr'eux à même de tenir une correspondance en arabe. Il est vrai que quelques-uns de ceux qui, dans les commencemens, étaient les plus assidus au cours, ont cessé, plus tard d'y assister, mais ils ne pouvaient ni empêcher la multiplicité des affaires qui les a forcés à laisser là une étude qui leur était chère, ni arrêter les ordres des administrations dont certains d'entr'eux dépendaient et qui les appelaient impitoyablement dans d'autres localités ; au reste, ce n'est qu'après m'en avoir exprimé leurs regrets qu'ils n'ont plus paru au cours.

En considérant l'état des élèves qui s'y sont présentés d'abord, on voit qu'ils ont dû naturellement être divisés en deux classes, l'une, celle des commençans, l'autre, celle des anciens. Trois fois la semaine, il y a eu deux heures de leçon, l'une de 11 heures à midi, l'autre de une heure et demie à deux heures et demie : chaque division a eu trois heures de

leçon par semaine, sans compter celles que les élèves ont pu se procurer en suivant le cours communal d'arabe, dont la ville m'a chargé dans l'intérêt du plus grand nombre.

Pendant le premier semestre, les principes élémentaires de la grammaire ont été l'objet de l'enseignement destiné aux élèves de la première division ; on a commencé par les exercer à la lecture et à l'écriture des caractères arabes tant orientaux qu'africains ; leurs oreilles se sont faites à la prononciation de l'arabe et leur gosier s'est accoutumé peu à peu à rendre les sons gutturaux et nasals de cette langue qui nous paraît si difficile et si barbare. Après ces leçons préliminaires, je me suis attaché à leur rendre familière la théorie des verbes et ils ont été fréquemment exercés sur leurs différentes formes et conjugaisons qui sont la base de presque toute la grammaire.

Les livres suivis pour l'enseignement, ont été la *Colombe Messagère* (1), qui a servi de livre de lecture, et la grammaire de M. Caussin de Perceval (2), en outre, tous les élèves se sont procuré le Dictionnaire arabe barbaresque, publié tout récemment par M. Marcel (3), ou celui d'Elious Bocthor (4), corrigé et mis au jour par le même M. Caussin de Perceval. Dans le courant du second semestre, on leur a expliqué d'abord

(1) *La colombe messagère plus rapide que l'éclair, plus prompte que la nue*, par Michel Sabbagh, traduit de l'arabe en français par A. I. Silvestre de Sacy. Arabe, français. Paris, impr. imp., an XIV (1805). In-8°, 95 p.

(2) *Grammaire arabe-vulgaire, suivie de dialogues, lettres... à l'usage des élèves de l'École... des langues orientales vivantes*. 2 parties en un vol. in-4°. Paris, 1824. Caussin de Perceval venait également de publier une *Grammaire arabe-vulgaire pour les dialectes d'Orient et de Berbérie*, in-8°, XV-172-12 p. Paris, 1833, qui eut plusieurs éditions.

(3) Marcel (J. J.), orientaliste français (1776-1854). Il édita un grand nombre de vocabulaires et chrestomathies des langues orientales. L'abbé Bargès signale son plus récent ouvrage : *Vocabulaire français-arabe des dialectes vulgaires africains d'Alger, de Tunès, du Maroc et d'Égypte*. In-8°, Paris, 1837.

(4) Bocthor (Ellious), orientaliste français d'origine copte (1784-1821). Ancien interprète de l'armée d'Égypte puis traducteur au ministère de la guerre, il avait été autorisé, en 1819, à donner des cours d'arabe vulgaire à l'École des langues orientales. Il était devenu titulaire de sa chaire l'année de sa mort. Il laissait, en manuscrit, un dictionnaire qui fut publié par Caussin de Perceval : *Dictionnaire français-arabe*, 2 vol. in-4°, Paris, 1828-1829.

des courts proverbes, puis des fables de Lokman (1), quelques-unes d'Esopé, traduites en arabe vulgaire par feu M. Taouil (2), et en dernier lieu, les deux anecdotes qui se trouvent à la fin de la grammaire adoptée dans le cours.

Comme la connaissance parfaite d'une langue ne s'acquiert que par une étude raisonnée de la grammaire, surtout quand cette langue offre presque sans cesse des idiotismes obscurs, une phraséologie singulière et très peu analogue à notre manière de nous exprimer, cas dans lequel se trouve comprise la langue arabe, les textes dont je viens de faire mention, ont été rendus intelligibles d'abord par l'interprétation littérale de chaque mot, ensuite par l'application aux phrases arabes des tournures françaises correspondantes ou analogues, enfin par une analyse détaillée de ces mêmes mots. Dans la crainte que ces explications échappassent trop facilement à la mémoire des élèves, j'ai toujours eu soin d'exiger d'eux qu'ils les missent par écrit de retour chez eux, et qu'ils me les présentassent à la classe suivante, afin de corriger leurs fautes et de réparer leurs oublis. Lorsqu'ils ont présumé qu'ils auraient du temps superflu, ils m'ont demandé eux-mêmes que je leur donnasse quelques devoirs de plus à faire chez eux, tels que des verbes à conjuguer, des thèmes ou des analyses à écrire. Telle est la méthode suivie pour la division des commençans.

Quant aux élèves de la seconde, ils ont revu dans le semestre d'hiver, toute la partie étymologique de la grammaire de M. Caussin de Perceval, et dans celui d'été, je leur ai développé les règles de la syntaxe arabe, que M. Caussin n'a presque pas traitée, et pour lesquelles j'ai été obligé d'avoir

(1) Il avait paru, antérieurement à 1838, plusieurs éditions des fables de Lokman notamment celles de J.-J. Marcel (Le Kaire, 1799, petit in-4°, 25 p. et 45 f.), de Caussin de Perceval (s. l. n. d. [Paris, 1820], in-4°, 23 et 43 p.), de Freytag (Bonn, 1823, in-8°, VI-88 p.) etc... L'abbé Bargès utilisait, peut-être, les *Fables de Lokman, adaptées à l'idiome arabe en usage dans la Régence d'Alger, suivies du mot à mot et de la prononciation interlinéaire*, par J. H. Delaporte fils. Alger, Impr. du Gouvernement, 1835, in-8°, VI, 60 p.

(2) Cet ouvrage n'est mentionné ni dans le *Manuel de bibliographie orientale* de Th. Zenker (Leipzig, 1841, t. I), ni dans la *Bibliographie des ouvrages arabes* de Chauvin : article *Esopé* (t. III, p. 42, 1898). Il n'existe ni à la Bibliothèque Nationale, ni à la Bibliothèque de l'École des langues orientales, ni à la Bibliothèque municipale de Marseille.

recours à l'excellente grammaire de M. Silvestre de Sacy (1). Je leur en ai fait remarquer l'application dans les textes que je leur ai mis sous les yeux, et elles leur seront devenues familières par le soin que j'ai eu de leur faire faire des thèmes de vive voix.

Les textes qui ont servi de matière aux explications, je les ai tirés : 1^o de l'appendice de la grammaire de M. Caussin de Perceval, 1^{re} édition ; 2^o de la correspondance arabe de plusieurs négocians de Marseille ; 3^o de ma correspondance particulière ; 4^o d'autres pièces écrites en arabe vulgaire qui sont à ma disposition.

Le déchiffrement des lettres manuscrites forme, à mon avis, une partie essentielle de la science de la langue arabe ; aussi ai-je toujours mis sous les yeux de mes élèves les pièces originales de ces correspondances et ne les ai-je expliquées qu'après leur déchiffrement. Il est inutile de faire observer que ces explications ont été suivies de l'analyse grammaticale et que le texte a été commenté suivant le besoin.

Comme ces différens exercices n'auraient pu se faire dans une seule séance, de deux, l'une a été consacrée au déchiffrement des pièces manuscrites et à leur interprétation ; dans l'autre, ces mêmes pièces ont été analysées, ou bien l'on a exposé les principes de la grammaire et les règles de la syntaxe.

Je ne dois pas oublier, M. le rédacteur, de vous faire remarquer que le dialecte d'Alger est entré pour beaucoup dans l'enseignement que je professe et que les élèves des deux divisions ont été exercés, d'une manière spéciale, soit à l'écriture, soit au langage des Barbaresques.

Le cours a été terminé par le concours annuel pour les prix ; les deux divisions ont donné une nouvelle preuve de leur zèle et de leurs progrès dans l'étude de l'arabe ; le résultat de ce concours sera connu le jour de la distribution solennelle des prix au collège royal ; les noms des vainqueurs y seront proclamés.

Agréé, etc.

L. BARGÉS,
professeur-suppléant d'arabe (2).

(1) *Grammaire arabe à l'usage des élèves de l'École spéciale des langues orientales*. 2 vol. in-8°. Paris, 1810. Une deuxième édition avait paru, en 1831.

(2) *Le Garde national*, 18 août 1838. *Le Garde national*, journal de Marseille, était, comme l'affirmait son confrère le *Peuple sou-*

Pendant que l'abbé Bargès se débattait contre une opposition qui paraît s'être calmée la deuxième année, De Salles parcourait, en vingt-sept mois « l'Égypte-Nubie jusqu'au Soudan, la Syrie jusqu'à l'Euphrate, une partie de la Turquie et mer Noire, la Grèce » puis la Sicile, la Calabre, Naples et Rome. Il n'avait pu pousser jusqu'aux Indes (1). D'Égypte il adressait à son ami un véritable traité d'histoire et d'archéologie, en réclamant le secret absolu sur ses découvertes (2). Il renouvela, six ans après Lamartine, le pèlerinage du Liban qui n'était point, alors, un voyage d'agrément :

Mais enfin nous avons vu le Liban, l'Antiliban, la Cœlo-Syrie, Baalbek, les cèdres fameux où nous avons eu la vanité d'inscrire nos noms à côté de ceux de Lamartine. A la vérité, Lamartine y a fait inscrire le sien par procureur car il n'a vu les cèdres qu'à deux ou trois lieues de distance, comme Chateaubriant vit les Pyramides ; le génie donne des privilèges (3).

En chemin, il soigna à six reprises des pestiférés à Alexandrie, le Caire, Damiette, Beyrouth, Jaffa et Jérusalem. Il tira de son expérience un *Mémoire sur la peste* dont il assurait qu'il servit de fonds au grand rapport de l'Académie dont s'inspira la législation quarantenaire. Quant à ses souvenirs et études de voyage, il les consigna en deux gros volumes : les *Pérégrinations en Orient* qui

verain le « journal des fonds secrets » et la « succursale du Palais et de la Préfecture ». Cf. *Encyclopédie des Bouches du Rhône*, t. VI, p. 584.

(1) A Aug. Lacombe. Marseille, 4 mars 1840.

(2) Le Kaire, 1^{er} mars 1838.

(3) A Aug. Lacombe. Alep, 17 septembre 1838. Cf. *Pérégrinations*, t. I, p. 127. « On les aperçoit [les cèdres] d'un col assez élevé que l'on passe une heure après être parti du village. C'est de là que M. de Lamartine les vit, la neige l'ayant empêché d'en approcher ». La déposition de De Salles dans le débat lamartien qui oppose, encore aujourd'hui, MM. H. Bordeaux (*Yamîlé sous les cèdres*, 1923) et J. et J. Tharaud (*Le chemin de Damas*, 1923) doit être une des plus anciennes et des plus sûres.

eurent du succès (1). A Rome le pape s'en fit faire une analyse — qui fut élogieuse — par le bibliothécaire de la propagande, Drach. Le P. Grassi, recteur du Collège de la propagande, les loua sans réserve et les *monsignori* se disputèrent le seul exemplaire disponible (2). En France on ne ménagea pas les éloges à De Salles, mais il ne put obtenir la moindre souscription du ministère de l'instruction publique.

Après deux ans d'absence et quarante mille francs de dépenses, il se retrouvait dans la même situation qu'à son départ. Il avait sollicité sans succès la direction du musée de Carcassonne (4) et un poste dans la diplomatie. Du Caire et de Rome il avait « entendu gronder les intrigues » autour de sa place. Les partisans de Sakakini ne consentaient décidément pas à désarmer.

Pour échapper à leurs attaques, il chercha à faire créer à Marseille une école d'arabe vulgaire pour les troupes destinées à l'armée d'Afrique (5). Il ne faut pas compter, assurait-il, sur les relations des soldats avec les indigènes pour apprendre l'arabe : « dans les trois premières

(1) 2 vol. in-8° qui eurent trois éditions. M. R. Martineau, *op. cit.*, p. 152 sq. en fait un éloge peut-être excessif et cite à l'appui de son jugement des lettres de Châteaubriand et de Lamartine : Dans la lettre de Lamartine, telle qu'elle est reproduite par M. Martineau, le poète ne fait pas allusion au nom gravé sur les cèdres.

(2) Lettre de Drach, bibliothécaire à la propagande. Rome, 5 juin 1840. Sur le P. Drach, cf. *Pérégrination*, t. II, p. 349.

(3) Notamment, Amédée Jaubert, 18 novembre 1840 ; Garcin de Tassy, Paris, 27 décembre 1840, en son nom et au nom de Causin de Perceval. Il lui annonce que Lenormant n'a pu présenter encore son ouvrage à l'Académie des inscriptions à cause de la nomination d'un secrétaire.

(4) A Aug. Lacombe. Rome, 30 novembre 1839, Marseille, 4 mars 1840. Cf. Cordier, *op. cit.*, p. 392 sq.

(5) Minute d'un rapport au ministre de la guerre, s. d. [1840] (Carton n° 2).

années sur cent mille hommes, seuls ont appris à écrire l'arabe, Marey et Lamoricière ». Il faudrait déléguer à Marseille des sous-officiers et des soldats qui, après quelques mois d'instruction, retourneraient donner, dans leurs régiments, des leçons élémentaires à leurs camarades.

De Salles obtint d'ouvrir des cours gratuits qui furent aussitôt suivis et appréciés. Sébastiani qui commandait alors la division de Marseille fut si satisfait des résultats qu'il proposa au ministre de donner un caractère officiel et définitif à l'essai qui venait d'être tenté. Le lieutenant-général Despans-Cubières (1) crut la mesure prématurée mais n'encouragea pas moins De Salles à persévérer :

Les efforts de M. de Salles pour vulgariser dans les rangs de l'armée, la langue qu'il professe m'ont paru on ne peut plus louables et je vous prie de lui en témoigner toute ma satisfaction. Il est à désirer que son cours soit de plus en plus fréquenté par MM. les officiers et sous-officiers de la garnison de Marseille et qu'il s'adjoigne à eux des auditeurs de l'ordre civil. Quant à la proposition que vous me faites d'établir une chaire d'arabe spéciale pour la garnison de cette ville, après l'avoir attentivement examinée, elle ne m'a pas paru devoir être adoptée, au moins quant à présent. Les régiments qui, de Marseille, sont dirigés sur l'Algérie, font en général un trop court séjour dans cette ville pour que des résultats décisifs doivent être espérés de l'enseignement temporaire qu'ils y pourraient recevoir ; si, cependant, il résultait des rapports des différents chefs de corps placés sous vos ordres qu'il en fût autrement et que les progrès obtenus eussent une importance réelle, je me réserve d'aviser ultérieurement aux mesures à prendre et je ne perdrai pas de vue votre proposition (2).

En février 1841, De Salles reprit ses cours à la caserne de la Corderie (3). Sur cinquante élèves inscrits, un tiers

(1) Ministre de la guerre dans le second ministère Thiers, depuis le 1^{er} mars 1840.

(2) Ministère de la guerre. Direction des affaires de l'Algérie. Au lieutenant général Sébastiani, pair de France. Paris, 25 juillet 1840.

(3) Rapport de De Salles au général Sébastiani, 26 avril 1841. (Carton n° 2).

assistait à la majorité des leçons. La plupart des officiers et sous-officiers appartenait au 20^e léger, mais un capitaine du 22^e de ligne alors en campagne à Constantine et un aide-major attaché au lazaret de Marseille s'étaient joints volontairement à eux.

Chaque leçon comprenait trois parties, d'abord une initiation à trois temps : inscription du mot arabe, lettre par lettre, au tableau avec copie sur les cahiers, épellation et prononciation, traduction et analyse ; ensuite lecture et version, chaque élève lisant à son tour la dictée, d'abord mot par mot, puis en groupant successivement les mots jusqu'à complément de la phrase ; enfin lecture-thème et thème sans lecture ou pratique du langage, le professeur énonçant les mots français auxquels chaque élève répondait par leur équivalent arabe :

Ces procédés... commodes même pour les intelligences les plus mal dotées ont cependant fait faire des progrès remarquablement rapides à quelques individus bien organisés. Chaque leçon composée d'éléments de tous les degrés est acceptable pour tous les degrés de capacité et d'expérience. Le nouveau venu y profite autant que les vétérans.

De Salles assurait qu'en deux mois on pouvait former des moniteurs pour l'école primaire et même des élèves capables de continuer tout seuls leurs études sur le sol africain. Il citait des exemples (1).

Frappé des résultats obtenus Sébastiani fit poursuivre l'expérience. Quand le 19^e léger arriva à Marseille le colonel La Tour du Pin, délégua un contingent nombreux au cours d'arabe qui eut lieu à la caserne des Présentines (2) :

Quarante-un sous-officiers et caporaux et sept enfans de troupe fournis par le 19^e léger se sont joints à quelques offi-

(1) Notamment le capitaine Michelot, du 31^e de ligne, qui aurait été capable « d'entrer en relation parlée ou écrite avec les indigènes ».

(2) 2^e rapport sur le cours militaire d'arabe usuel adressé à M. le lieutenant général vicomte Sébastiani, 5 octobre 1841. (Carton n^o 2).

ciers et sous-officiers du 20^e qui ont continué à suivre le cours malgré le changement de domicile et malgré les occupations incessantes de leur régiment... Tous les auditeurs ont traduit et analysé le commencement du *Robinson Crusoë*. édition arabe de Malte (1). Maintenant ils sont occupés au même travail sur les excellents dialogues en arabe algérien de M. Vincent (2). Cette étude est la préparation la plus spéciale pour des jeunes gens destinés à aller en Afrique. Les *dialogues* de M. Vincent exercent au plus pur idiome algérien ; ils roulent sur des sujets militaires, des interrogatoires de paysans, des prisonniers, des chefs de village, de tribu ; ils évaluent tous les incidens, tous les lieux communs de la vie militaire dans l'Afrique française. Les auditeurs de notre cours ont écrit ces dialogues, les ont analysés, les ont appris par cœur en arabe et en Français. Les plus studieux sont capables d'hors (sic) et déjà de les appliquer ; aux autres, il faudrait peu de jours de pratique pour mettre en valeur courante ces acquisitions de leur mémoire. Les plus appliqués de nos élèves ont déjà plus de six mois effectifs d'étude de la langue arabe. Il ne faut qu'un peu d'attention et de bonne volonté de la part des chefs pour que la presque totalité des auditeurs inscrits soit aussi avancée dans ses travaux.

De Salles insistait surtout sur les « progrès remarquables » des enfants de troupe, tenus à une assiduité rigoureuse aux cours.

Le successeur de Sébastiani, le comte d'Hautpoul qui avait été, en 1841, inspecteur-général de l'infanterie, en Algérie, se montra partisan de l'installation officielle et permanente du cours de langue arabe, surtout à l'usage des enfants de troupe. Il y voyait le meilleur moyen d'entrer en relations avec les Arabes et de se débarrasser des interprètes :

Ces considérations, écrivait-il, qui seraient susceptibles de

(1) Daniel Defoë : (*Qissat Robinson Krouzi*) *Histoire de Robinson Crusoë*, trad. en arabe. Malte, 1835. In-8°, 252 p. avec fig.

(2) Vincent, secrétaire-interprète. *Petit vocabulaire suivi de dialogues à l'usage de l'armée d'expédition d'Afrique*. In-12, 108 p., Paris, 1830 (publié par ordre du ministre de la guerre).

bien plus de développement, suffisent pour faire comprendre combien l'établissement d'une chaire arabe militaire à Marseille serait importante.

Mon intention est de faire un rapport au Ministre de la guerre en ce sens ; je lui proposerai de faire venir au chef-lieu de la division un nombre déterminé de sujets pris dans chacun des corps qui y stationnent et dans les régimens formant la garnison de Marseille (1).

Le ministre n'accorda pas la consécration demandée. De Salles n'en continua pas moins son enseignement bénévole et renouvela son cours chaque fois que les généraux le jugèrent « praticable » (2). Il y avait là une tentative intéressante et qui aurait, sans doute, pu donner de meilleurs résultats, si on l'avait mieux soutenue. En tout cas, ceux qu'il obtint, dans les conditions difficiles où il opérait, sembleraient prouver que les reproches des commerçants marseillais manquaient quelque peu de mesure.

* * *

En dehors de son enseignement dans les casernes, De Salles poursuivait son double rôle de professeur aux Cours communaux et au Collège royal mais, ici et là, sa situation était mal définie et il pouvait craindre, pour l'avenir, des complications que ses maladresses, exploitées par le clan Sakakini, ne manquèrent pas de susciter.

Aux Cours communaux, il jouait quelque peu les Maître-Jacques enseignant tour à tour l'arabe, l'histoire, la géographie, la littérature, passant des successeurs de Mahomet au romantisme et « à la question *hugotius* de l'art pour l'art » (3). Ses incursions dans tant de domaines attireraient un nombreux public mais ses auditeurs d'un semestre demeuraient, il l'avouait, tout à fait « passifs »

(1) D'Hautpoul à De Salles. Marseille, 7 mars 1843.

(2) Rapport remis par De Salles à Léon Halévy, chef du bureau des monuments historiques au Ministère de l'instruction publique, 1^{er} août 1848. (Carton n^o 2).

(3) A Aug. Lacombe. Marseille, 21 décembre 1841.

et on pouvait douter qu'ils eussent acquis même des notions sommaires d'arabe après deux douzaines de leçons *ex-cathedra*. Il était donc facile aux ennemis de De Salles de souligner le caractère peu utilitaire de cet enseignement.

Au Collège royal la position du professeur était ambiguë et partant pleine de pièges. Personne ne savait à quoi s'en tenir sur le caractère de la chaire d'arabe. Taouil avait donné son enseignement, dans un local du lycée créé en octobre 1803. Il y réunissait les élèves de l'établissement et les auditeurs venus du dehors (1). Peu soucieux de privilèges honorifiques, il avait accepté, sans protester, la hiérarchie universitaire. Quand on créa, sous la Restauration, des maîtrises d'anglais, d'espagnol et d'italien, Taouil figura au palmarès du lycée, devenu Collège royal, parmi les professeurs de langues vivantes. Et pourtant le titulaire de la chaire d'arabe avait une position autrement enviable. Le Statut de 1821 prescrivait que les leçons de langues vivantes n'étaient données que sur la demande des parents et que les « maîtres », comme ceux de musique, de danse et d'escrime, devaient être payés par les parents d'élèves. Réfugiés politiques ou Français revenus de l'étranger et inaptes à d'autres tâches donnaient un enseignement au rabais. Le professeur d'arabe, au contraire, touchait la somme considérable de quatre mille francs par an. Son traitement d'abord payé par le département figura ensuite comme annexe au budget de l'École des langues orientales et tout autre que Taouil se fût considéré comme détaché par l'École, en dehors des cadres du Collège royal et de l'Université.

Les débuts difficiles de De Salles ne lui permirent pas de s'insurger aussitôt contre cette confusion administrative. Sans doute, le *Moniteur*, en signalant sa nomination, précisait-il que la chaire d'arabe était « une dépendance de

(1) Sur le lycée de Marseille : J. Delmas : *Histoire du lycée de Marseille*, in-8°, 160 p. et gravures, Marseille, 1898, et *Encyclopédie des Bouches du Rhône*, t. VI, loc. cit.

l'Ecole spéciale et royale des langues orientales », mais le ton de la note laisse tout lieu de croire que l'intéressé n'y fut pas étranger (1). Sa lettre de nomination ne portait que la mention de « chaire d'arabe vulgaire à Marseille » cependant que la lettre-circulaire du comte Molé qui l'accréditait pendant son voyage en Orient le qualifiait de « professeur et de lecteur royal à l'école des langues orientales de Marseille ». Il est évident que les ministres eux-mêmes n'avaient que des idées confuses sur le statut de la chaire de Marseille.

Dès son retour d'Orient De Salles s'efforça de faire préciser sa situation. Il s'adressa, dans ce but, à Amédée Jaubert, alors directeur de l'Ecole des langues orientales, qui, malgré ses fonctions, ne manqua pas d'être embarrassé :

Je suis plus que personne convaincu de l'utilité, de l'importance et je dirais presque de l'absolue nécessité de la chaire d'arabe usuel à Marseille, et les détails que vous me donnez sur l'extension et les succès qu'obtient cet établissement ne font qu'augmenter ma conviction et me faire éprouver le désir que son sort soit définitivement fixé. Il serait donc essentiel, selon moi, qu'une ordonnance royale réglât les formalités à remplir pour pourvoir aux besoins de la chaire, à l'insuffisance du local, aux achats de livres, aux attributions du professeur et qu'elle déterminât surtout avec précision l'autorité dont elle doit dépendre ou la juridiction dont elle doit ressortir. Or, rien de tout cela n'est fait et bien que le traitement du professeur figure comme annexe à la suite du budget de l'Ecole royale et spéciale des langues orientales vivantes dont je suis président, je n'ai aucune connaissance officielle de ce qui concerne la chaire de Marseille et aucune qualité pour intervenir dans les affaires qui l'intéressent ; il est une foule de détails, du reste, dont la surveillance ne saurait raisonnablement être confiée à un absent (2).

(1) *Moniteur universel*, 26 mars 1835. L'Ecole des langues orientales ne dépendait pas de l'Université.

(2) Am. Jaubert à De Salles. Gillevoisin, près Etrechy, 18 novembre 1840.

Amédée Jaubert conseillait à De Salles d'en appeler au ministre. Il lui promettait, si on le consultait, de faire connaître son opinion dans le sens le plus favorable. En attendant, le successeur de Taouil, livré à ses propres ressources et libre de tout contrôle, allait organiser, à grand bruit, la publicité de son enseignement, jusqu'au jour où un recteur, mal disposé, attirerait l'attention du ministre sur une chaire dont on parlait beaucoup sans parvenir à la situer.

L'activité multiple que dépensa De Salles jusqu'en 1846 et peut-être le succès de ses *Pérégrinations* paraissent avoir atténué l'offensive des partisans de Sakakini. Les lettres de cette période laissent percer peu d'inquiétude bien que les tentatives pour quitter l'enseignement ne cessent pas (1). On y suit, aussi, ses efforts soutenus et fructueux pour obtenir des décorations. En 1840, le pape lui envoya un bref lui conférant la dignité de chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire auquel il ajouta, par une faveur exceptionnelle « la remise de la décoration en nature ». De Salles ne se tint pas pour satisfait et finit par recevoir le grade de commandeur (2). Enfin, en mai 1843, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur, au titre des affaires étrangères, pour avoir disoit-il, « rédigé nombre de notes politiques pendant que s'agitait la question d'Orient ». La même année la *Société ethnologique* l'éli-sait membre ordinaire (3).

(1) En 1842, il multiplia les démarches pour être consul à Jérusalem ; en 1843, il postula la place de receveur des droits d'auteurs à Marseille ; en 1845, il sollicita les postes de recteur d'Alger, d'inspecteur de l'enseignement oriental dans le midi de la France, de chef de bureau des langues orientales au Ministère de l'Instruction publique, de bibliothécaire à Paris. Il demanda aussi une mission ethnographique en Indo-Chine et même sa retraite avec une pension de mille francs. Il rêva aussi de devenir député et ministre.

(2) Le P. Drach, bibliothécaire à la propagande, à De Salles. Rome, 5 juin 1841.

(3) Garcin de Tassy à De Salles. Paris, 3 mars et 26 avril 1843.

Par contre, la commission du *Journal Asiatique* rejetait, à cause de ses opinions excentriques, un article sur la langue arabe qu'il lui avait adressé :

Un membre, lui écrivit Garcin de Tassy, fut chargé de l'examiner et le garda *un mois* et le rendit à M. de la Grange (1). Tout paraissait arrangé lorsqu'un matin M. de la Grange vint me rendre votre article en me disant qu'il ne pouvait pas paraître dans le journal. Je plaidai votre cause pendant *deux heures*. Il soutint que dans votre intérêt *bien entendu*, il valait mieux ne pas insérer votre article parce que nécessairement la commission devrait y ajouter une note pour dire qu'elle vous en laisse la responsabilité et qu'elle le désapprouve entièrement, que cette note produirait un mauvais effet, etc. J'ai donc repris l'article et je l'ai relu et, sans être aussi sévère que la Commission, je trouve que vous traitez fort cavalièrement la langue arabe — comme un pays vaincu — mais peut-on faire ce qu'on veut des langues ? Peut-on, comme vous semblez le croire, abroger les pluriels dits *rompus* qui sont dans le génie de la langue ? Votre esprit nuit, un peu, dans ce cas, à votre érudition (2).

On voit que l'imagination de De Salles ne s'effrayait pas des pires audaces grammaticales. Le refus du *Journal asiatique* dut lui être d'autant plus sensible qu'il suivit de peu le succès de l'abbé Bargès qui contrastait avec les misères de son enseignement marseillais :

Votre ancien élève et suppléant, l'abbé Bargès, lui annonçait Garcin, a joué de bonheur. Il est chargé du cours d'histoire à la Sorbonne et quoiqu'il ne soit professeur que par intérim, il est probable qu'il sera conservé dans cette chaire devenue vacante par la démission de l'abbé Glaire (3). Je lui ai fait part de l'article de votre lettre qui le concerne.

(1) Grangeret de Lagrange, orientaliste (1790-1859) alors correcteur de la typographie orientale à l'Imprimerie royale.

(2) Garcin de Tassy à De Salles. Paris, 3 mars 1843.

(3) L'abbé Bargès fut nommé, en 1842, professeur de langues orientales à la Faculté de théologie de la Sorbonne. Il remplaçait l'abbé Glaire qui, depuis 1831, enseignait l'hébreu dans cette chaire qu'il abandonna quand il devint doyen de la Faculté de théologie.

Il a été sensible au témoignage d'intérêt que vous voulez bien lui donner. Il s'était occupé d'hébreu avant même de s'occuper d'arabe (1) et depuis qu'il s'occupait particulièrement de cette dernière langue, il n'avait pas négligé la première. Actuellement, comme de raison, il s'y est mis tout à fait. Malheureusement, il n'a pas beaucoup de santé et il est d'un caractère triste (2).

Peu encouragé dans ses études d'arabisant De Salles qui avait pensé, d'abord, publier des travaux de linguistique, sous les auspices de l'École des langues orientales, revint aux recherches ethnographiques qu'il n'avait jamais entièrement délaissées depuis sa thèse (3) et se consacra, durant six années, au problème de l'unité d'origine du genre humain qui avait fait l'objet de ses premiers travaux d'étudiant. Garcin de Tassy l'encouragea dans cette voie :

Paris, 53, rue St-André des Arts,

ce 28 mai 43.

Vous avez bien raison dans les doléances que vous faites sur le peu d'intérêt que met le Gouvernement aux cours de nos Ecoles spéciales. Il faut avouer cependant que ce n'est pas tout à fait la faute du ministre, car nous avons, je crois, 5.000 francs par an pour impressions et frais des cours. Malheureusement, c'est l'administrateur de l'école qui en dispose à peu près comme il l'entend, tandis que le ministre devrait exiger que les dépenses fussent arrêtées par les assemblées des professeurs et approuvées par eux.

Si vous aviez quelque chose à publier pour votre cours et

(1) L'abbé Bargès, alors qu'il était élève au séminaire de Marseille, avait commencé, à l'âge de quinze ans, en 1825, l'étude de l'hébreu avec le rabbin Benedetti. Il n'aborda l'arabe qu'un peu plus tard.

(2) Garcin de Tassy à De Salles, 11 février 1843. Ce texte laisse supposer que l'abbé Bargès aurait été l'élève de De Salles après la mort de Taouil.

(3) Dans ses *Pérégrinations*, il avait consacré une étude à l'ethnographie de l'ancienne Egypte (t. II, p. 406) et établi l'ébauche d'un code destiné à régulariser l'étude des races humaines (t. II, p. 434 sq.).

dont l'impression ne pût pas coûter beaucoup, donnez-m'en avis et j'en parlerai à M. Jaubert, Je crois qu'on ne pourrait pas vous refuser. Seulement il faudrait tâcher de le publier dans le format qu'on a adopté pour les chrestomathies orientales publiées par l'Ecole et dont vous devez avoir reçu le fascicule arabe de M. Caussin de Perceval. Si vous pouviez vous servir de ce dernier ouvrage pour votre cours, je ne doute pas qu'on vous donnât un certain nombre d'exemplaires, en en faisant la demande... Si vous avez un mémoire ou un article à m'envoyer sur l'ethnologie, en faveur de l'unité d'origine du genre humain, je le lirai volontiers à la Société d'ethnologie (1), avant mon départ de Paris. Il y a eu dernièrement dans cette Société des discussions à ce sujet. M. M. Vivien (2), M. G. Eichthal (3), que vous connaissez, je crois, et un ou deux autres membres dont j'ignore les noms, ont parlé d'un ton ridiculement *tranchant* sur la multiplicité d'origine de la race humaine et ils ont même parlé de transformations — et d'organisation graduelle de la matière — Nous avons dû protester, quelques-uns de nous, sur ces doctrines impies et illibérales, et si la Société prenait par hasard cette voie, je suis décidé à m'en retirer (4).

(1) A la suite du voyage de propagande, à Paris, en 1839, de l'Anglais Hodgkin, membre influent de la *Société pour la défense des aborigènes*, le médecin Williams Edwards qui avait publié, en 1829, un ouvrage sur *les caractères physiologiques des races humaines*, ne voulut pas se cantonner dans l'action pour l'affranchissement des noirs des colonies françaises et fonda, avec plusieurs de ses amis, la *Société ethnologique de Paris* (21 avril 1839) dont le rôle scientifique fut considérable. « Elle étudia et souvent avec le plus grand succès, l'histoire particulière de certaines races, leurs caractères intellectuels et moraux, leurs mœurs, leurs langues, leurs aptitudes, leur rôle dans la civilisation ».

(2) Vivien de Saint-Martin, géographe et ethnologue (1802-1897). Les mémoires qu'il lut à la Société d'ethnologie ont paru dans ses *Etudes de géographie ancienne et d'ethnographie asiatique*, 2 vol. in-8°, 1850, 1854.

(3) Gustave d'Eichthal (1804-1886) fut un des principaux fondateurs de la Société d'ethnologie dont il devint secrétaire. En 1843, il avait déjà publié dans le t. I des *Mémoires de la Société* un travail intitulé *Histoire et origine des Poulhas ou Fellans* (édité à part, in-8°, Paris, 1842) et, avec la collaboration d'Ismaÿl Urbain, des *Lettres sur la race blanche et noire* (1839).

(4) En 1842, le grand débat entre les polygénistes et les monogénistes battait son plein.

J'ignore si vous avez reçu le catalogue des livres de M. de Sacy que je vous ai fait envoyer. J'en ai fait adresser un aussi à M. Varsy (1) et il n'a fait, contre mon attente, aucune commande. Il avait cependant le projet non seulement d'acheter des mss à cette vente, mais même de venir à Paris en personne pour y assister. Du reste, cette première partie, qui ne forme que le tiers de la bibliothèque de M. de Sacy, s'est vendue 55.000 francs ; la plupart des volumes, surtout mss, sont montés à des prix exorbitants. Je n'ai acheté qu'une dizaine de volumes, mais j'ai reçu de Londres, dernièrement, une nouvelle traduction du Coran en hindoustani avec le texte arabe imprimé à Calcutta, à *l'islâm press*, etc.

Votre bien dévoué et affectueux serviteur,

GARCIN DE TASSY.

P. S. — J'ai appris qu'on a publié, au *Caire* ou à *Boulac*, une édition *persane* du *Dictionnaire persan* intitulé *Burhan i cati* (2) dont l'édition de Calcutta coûte 5 £. Si cette édition ne coûtait que de 60 à 80 francs, je vous serais bien obligé de m'en faire venir un exemplaire qui arriverait alors à Marseille pendant mon séjour...

Ce fut durant cette période de calme relatif que De Salles fit, à Alger, un voyage qui semble bien avoir été le dernier. Il voulait arranger, sur place, les « affaires de terre et de famille » à la suite de la mort de son neveu et constater l'état de ses fermes louées à « un cultivateur solvable », mais dont les réparations urgentes dévo-

(1) Orientaliste de Marseille, membre de la Société asiatique et collaborateur du *Journal asiatique*.

(2) Le dictionnaire persan expliqué en persan que recherchait Garcin de Tassy porte le titre de *Borhân-i Qâti'* = la *Preuve décisive* par Ibn-Khalaf de Tébriz, surnommé Borhân. Il existe, en effet, une édition publiée à Calcutta (1 vol. in folio de 1090 p., 1818). Celle qui avait été signalée à Garcin de Tassy comme parue à Boulac n'est pas le texte persan de ce lexique mais la traduction turque qu'en avait faite Ahmed Emin Efendi et dont l'édition princeps a paru à Constantinople en 1214 hégire (1799). L'édition de Boulac de cette traduction (1 vol. in folio) est de 1251 (1836).

raient les revenus (1). Il en profita également pour franchir les murs de la ville et visiter les environs que l'insécurité n'avait pu lui permettre de parcourir dix ans auparavant. Il poussa même jusqu'à l'Atlas dont il envoya à sa femme une description enthousiaste.

Alger, 10 août 1843.

...Ici, nous vous envions le froid et la pluie ; une atmosphère embrasée pèse sur nous le jour et la nuit ; j'ai eu pourtant le courage de faire une excursion sur l'Atlas. Je suis allé jusqu'à Médéah en passant par Blidah, si renommée par ses orangers. Le génie militaire a tracé une route de plus de 9 lieues, qui suit principalement le bord de la *Chiffa* (2) ; la moitié est resserrée entre deux montagnes presque verticales où chaque pas fait découvrir un spectacle imprévu, un site sauvage imposant mais toujours délicieux. On va chercher bien loin des pays pittoresques, usés par les descriptions des touristes, l'admiration pour l'Atlas va commencer bientôt et ce ne sera que justice. Les flancs des deux montagnes sont sillonnés, à chaque pas, de ravins où roule un filet d'eau parfois invisible, mais signalé par une verdure très fraîche, où de jolies fleurs se marient heureusement aux arbustes et à la mousse ; quand le ravin est un peu large, il se remplit de futaies entremêlées, précipitées comme une avalanche. Le comble de la gloire, c'est quand l'eau qui fertilise toutes ces plantes est visible pendant les chutes et les ressauts de son cours. La plus jolie chute de cette espèce se trouve au point le plus retréci de la vallée : quatre ou cinq filets principaux argentent la montagne sur près de trois cents pieds de hauteur, bouches gracieuses auxquelles les oléandres et les salicaires forment des lèvres rosées ; blanches et sauvages dentures que le caroubier, le lentisque et l'yeuse encadrent d'une barbe sombre et touffue. Vous vous

(1) A Mme De Salles. Paris, 21 septembre et 18 octobre 1842, Marseille, 18 juillet 1843.

(2) La route de Blida à Médéah par la vallée de la Chiffa fut ouverte, sur 42 km., par les troupes du général Changarnier, en juillet-août 1842. Cf. Pellissier de Reynaud : *Annales algériennes*, t. III, p. 37 et Baudicour : *Histoire de la colonisation de l'Algérie*, p. 256.

rappelez les petites cascades des Aigalades (1) où nous rencontrâmes Mme Salavy ; la cascade de la Chiffa est 40 ou 50 fois plus haute, vous comprenez de reste quel charme y ajoute le gigantesque accessoire. Près de cette cascade, un gascon a osé établir un cabaret sous des branchages appuyés à de gros oliviers ; il y passa la nuit avec ses marchandises et son pécule au risque d'être assassiné par des maraudeurs et des bédouins, en comparaison desquels chacals, hyènes, lions même, sont de méprisables ennemis ; il m'a dit qu'il était fort incommodé par les jeux des singes, très nombreux dans les bois et qui viennent de bon matin se laver dans la rivière. J'ai retrouvé, dans la vallée de la Chiffa, mes chers oiseaux de Syrie : les geais bleus, les syrènes vertes, les vautours blancs, les loriots jaunes. Le terrain de Médéah, malgré sa hauteur de 17 cents mètres au-dessus de la mer, ressemble assez à celui de Montpellier. Il y faisait, la nuit, une chaleur qui m'empêchait de dormir... (2).

De Salles s'intéressa beaucoup, aux villages que construisait le colonel Marengo, avec la main-d'œuvre pénitentiaire. Il visita longuement Saint-Ferdinand, Sainte-Amélie et Marabout d'Aumale. Il fit un éloge exagéré des constructions doubles imaginées pour les maisons de Saint-Ferdinand et rêva, pour les nouveaux centres, d'une prospérité que l'avenir ne devait pas réaliser. Ses dithyrambes lui valurent l'honneur du *Moniteur algérien*. (3).

Durant son séjour il noua des relations suivies avec le commissaire civil de Blidah, Pécoud et plusieurs officiers qui le tinrent, plus tard, au courant de l'état de la colonisation et de la conquête, en des termes parfois peu admiratifs :

Quant au système général de la colonisation en Algérie, écrivait, au début de 1846, le sous-lieutenant Férussac, que vous en dire, sinon que le gouvernement veut ce que le maréchal ne veut pas et réciproquement, qu'il y a discussion

(1) La vallée des Aigalades se trouve à 7 km. de Marseille.

(2) A Mme Eusèbe de Salles, à Paris.

(3) La minute de la lettre publiée dans le *Moniteur algérien* du 24 octobre 1843 porte la date du 12 août (Carton n° 2). M. V. Demontès a commenté certaines de ses assertions dans *La colonisation militaire sous Bugeaud*, in-8°, s. d. [1918], p. 391.

entre l'autorité civile, représentée par M. Blondel (1), et l'autorité militaire, enfin qu'il n'y a toujours que les environs d'Alger jusqu'à la maison carrée qui paraissent réellement cultivés et encore c'est par des Maltais (2).

Il en était, ajoutait-il, de même des environs de Bougie qui « à une portée de fusil ne sont pas plus sûrs que dans l'intérieur de la Kabylie ».

Au même moment le sous-lieutenant comte de Vauvineux adressait à De Salles une amusante description de la vie de camp durant la campagne entreprise par le général Gentil contre les Krachenas qui n'avaient pas payé tribut :

Je ne vous dirai rien de nos exploits, car, sans doute, lisez-vous les fabuleux rapports de notre général, M. Gentil. J'ai lu dans le *Siècle* que nous avons vaincu et soumis les Krachenas, le tout sans nous en douter... J'ai fait de longues courses dans les environs, un fusil sur l'épaule, mais, en présence de ces magnifiques panoramas qui viennent sans cesse se dérouler, je laisse le gibier bien tranquille. Le soir je joue, le dirai-je, au whist et aux échecs. Nous avons beaucoup souffert de la pluie qui a duré plus d'un mois. Le soleil a reparu et tout est oublié. Ce soir, pour la 62^e fois, nous allons nous coucher sans nous déshabiller ; maintenant, je n'y pense plus et ne m'inquiète guères de notre rentrée à Alger. Le jeune Férussac continue à amuser toute la colonne par ce que, par politesse, on nomme ses excentricités. Lors de la 1^{re} marche, il avait des pistolets dans une énorme ceinture rouge, un grand sabre, une carabine en bandoulière, une canne à épée et enfin, pour couronner son arsenal, une paire de lunettes vertes à 4 faces. Ici, il a acheté l'unique et dernier descendant du cheval jaune de d'Artagnan (Je ne voudrais pas affirmer que ce ne soit pas le même, tant il est petit, maigre, sec et surtout jaune) ; il a de gigantesques housseaux simulant la botte impériale et, dans cet équipage, va se promener avec les officiers de cavalerie, à leur grand

(1) Léon Blondel, nommé directeur général des affaires civiles par ordonnance du 6 mai 1845.

(2) De Ferussac à De Salles. Camp de l'Oued-Corso, 9 janvier 1846.

amusement. Il parle arabe *comme un livre*, c'est sans doute pour cela qu'il ne se fait pas comprendre des indigènes... (1).

Au moment précis où De Salles recevait ces aimables lettres d'Algérie commençait une longue période de tribulations professionnelles. Sa lutte de dix ans contre le clan Sakakini aboutissait sinon au triomphe complet des Levantins, du moins à un compromis administratif dont la chaire d'arabe demeura la victime.

Ce fut un mémoire qu'il adressa au ministre qui semble marquer le point de départ de ses malheurs (2). Il y signalait, en termes vigoureux, l'instabilité de ses auditeurs, le défaut de livres élémentaires, l'ignorance dans laquelle les pouvoirs civils tenaient l'enseignement de l'arabe. « Le législateur, déclarait-il, s'est préoccupé des maîtres, il a oublié les élèves » qui, faute d'un « baccalauréat orientaliste » ou de « tel autre péage » ne prennent pas leurs études au sérieux.

Quelque chose a été tenté dans ce but pendant le précédent ministère (3) : l'assiduité aux cours de langues orientales constatée par des inscriptions et des certificats de professeur fut indiquée comme une recommandation pour les places de drogmanat oriental et de l'école des chartes.

Pour obtenir des résultats rapides il proposait de faire, de l'arabe, une « des langues vivantes obligées dans le baccalauréat, facultatives dans les examens de la marine, des écoles militaires, etc. ». Il suffirait pour aboutir, assurait-il, de donner aux professeurs sachant plusieurs

(1) De Vauvineux à De Salles. Camp de l'Oued Corso, 13 janvier 1846. Vauvineux fut nommé lieutenant au 51^e de ligne le 21 août suivant (De Vauvineux à Mme De Salles, 1^{er} novembre [1846]).

(2) *Organisation d'un enseignement arabe dans le Midi de la France*. Mémoire au Ministre de l'instruction publique, 17 avril 1845 (6 pages. Carton n^o 2).

(3) De Salles vise, sans doute, le Ministère de l'instruction publique où Salvandy succéda, le 1^{er} février 1845, à Villemain, après un intérim d'un mois assuré par Dumon.

dialectes les postes recherchés des collèges de première classe de Montpellier, Marseille, Toulon, Aix, Grenoble et Toulouse qui fourniraient « les besoins commerciaux et diplomatiques du levant ». A ces propositions originales se mêlaient fâcheusement des revendications personnelles, néanmoins le ministre n'y resta pas indifférent et demanda des renseignements complémentaires :

Paris, le 23 juillet 1845.

Ministère
de
l'Instruction publique

2^e division - 2^e bureau
Fⁿ 231 A7
de l'enregistrement
général

Cours d'arabe vulgaire
à Marseille

Monsieur,

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser sur le cours d'arabe vulgaire établi à Marseille, et dont vous êtes chargé, à l'effet de me soumettre vos vues pour l'organisation de cet enseignement qui est resté, jusqu'à ce jour, sans contrôle et sans règles fixes.

Je vous remercie de cette communication qui renferme de bons et utiles renseignements, mais qui sont insuffisants cependant pour que je puisse prendre une décision. Je vous prie, en conséquence, Monsieur, de me faire un nouveau rapport très détaillé, et dans lequel vous me ferez connaître la méthode suivie par vous dans votre enseignement, le lieu où se fait votre cours, et, s'il est nécessaire de le porter ailleurs, le nombre et l'espèce de livres que vous auriez besoin d'avoir à votre disposition, la possibilité d'établir un règlement et d'y assujettir les élèves du cours, et enfin la convenance d'étendre à la chaire de Marseille, les règles posées et faites pour l'École des Langues Orientales de Paris.

J'attendrai ce rapport que vous voudrez bien m'adresser le plus tôt qu'il vous sera possible.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction Publique,
DE SALVANDY (1).

De Salles profita de la période des vacances pour s'entretenir de la question avec Garcin de Tassy qui venait

(1) A M. Eusèbe de Salles, professeur d'arabe vulgaire à Marseille, boulevard du Musée, 78.

régulièrement se reposer dans sa ville natale (1). Celui-ci lui apprit que même à Paris on sentait l'utilité de l'arabe vulgaire et que l'administration d'un des collèges royaux de la capitale avait fait des démarches, dans ce sens, auprès de lui. Cela confirma De Salles dans son intention de proposer au ministre, non pas une « réforme dont Marseille seule profiterait » mais « une réorganisation plus large et proportionnée aux besoins du Midi de la France qui a senti partout la nécessité de préparer les jeunes gens pour la colonie algérienne » (2). Il chargeait Garcin de Tassy de fournir au ministre tous les renseignements utiles. Chemin faisant, il s'écartait de son sujet, pour proposer la création d'une chaire d'arabe algérien à Paris :

L'école des langues orientales a été pourvue, coup sur coup, de chaires dont l'utilité est un futur contingent bien autrement éloigné dans le temps et dans l'espace ; et l'on peut hardiment affirmer que le besoin d'arabe algérien est au besoin de chinois et de malais comme la distance d'Alger à Marseille est à la distance du Havre à Macao ou aux Iles Marquises, ou bien comme les deux cents millions de commerce franco-algérien sont aux deux millions du commerce franco-chinois.

Naturellement il postulait ladite chaire avant même qu'il ne fût question de la créer. Les idées de De Salles devaient, en partie, aboutir mais pas à son profit. *Sic vos non vobis...* dut penser notre homme qui avait des lettres.

Salvandy ne fut pas sans soumettre au recteur d'Aix, Defougères les projets qu'on lui adressait. Le recteur n'aimait pas le professeur d'arabe, du moins celui-ci l'affirme-t-il et rien ne paraît plus vraisemblable. De Salles lui suscitait, en effet, plus d'*histoires* qu'un honorable

(1) C'est à la bibliothèque municipale de Marseille que figurent les *Orientalia* de la bibliothèque de Garcin de Tassy, « comprenant environ 350 numéros imprimés et 50 manuscrits », d'après H. Barré, in *Encyclopédie des Bouches du Rhône*, t. XI, p. 223.

(2) Lettre de De Salles au Ministre de l'instruction publique, 15 octobre 1845 (Minute, Carton n° 2).

fonctionnaire n'est tenu d'en raisonnablement supporter. Le combat livré depuis dix ans autour des dépouilles de Taouil, les absences réitérées de son successeur, la propension excessive du professeur d'arabe à attirer l'attention sur sa personnalité par la presse, une publicité ingénieuse et des recommandations incessantes, tout cela ne pouvait qu'irriter un recteur. Defougères eût-il été un saint qu'il n'en eût pas été moins agacé par un être qui compliquait ainsi sa tâche sans même reconnaître son autorité.

De Salles rêvait que les honneurs allaient sur sa tête pleuvant quand il reçut du ministre une lettre de tout autre encre que les précédentes :

Paris, le 27 octobre 1845.

Ministère
de
l'Instruction publique

2^e division - 2^e bureau
F^o 231 A i
de l'enregistrement
général

Cours d'arabe vulgaire
à Marseille

Monsieur,

On me communique une feuille détachée d'un recueil que je suppose être l'annuaire de Marseille, et dans lequel le cours d'arabe vulgaire dont vous êtes chargé se trouve indiqué comme il suit :

« Ecole des langues orientales, succursale à Marseille »
« Professeur d'arabe oriental, africain et asiatique M. Eusèbe
« de Salles, ancien interprète en chef de l'armée d'Afrique
« chevalier de Malte, commandant de plusieurs ordres étran-
« gers, boulevard du Musée, 78.

« N. B. Ce cours étant indépendant de l'université, est
« public et gratuit ».

On ajoute que chaque année, dans des annonces que vous faites insérer dans les journaux, lors de l'ouverture de votre cours, vous prenez le titre de *lecteur royal* et que vous avez grand soin de rappeler au public que le cours d'arabe étant indépendant de l'Université, est public et gratuit.

Je ne puis approuver, Monsieur, la forme emphatique donnée à ces annonces et surtout la publication de la note qui y est ajoutée et dont le contenu n'est pas seulement inexact, mais renferme aussi une inconvenance que vous auriez dû remarquer.

Le cours d'arabe vulgaire établi à Marseille dans les bâtiments du Collège royal, n'est point indépendant de l'Uni-

versité comme vous paraissez le croire. Aucun acte officiel n'a, jusqu'à ce jour, rattaché cette chaire à l'École spéciale des Langues orientales de Paris, en supposant qu'elle pût l'être plus tard, et le ministre de l'Instruction publique, grand-maître de l'Université, en a la surveillance, l'administration, et il en nomme lui-même le professeur. Si ce cours est public et gratuit ce n'est donc pas parce qu'il se trouve placé en dehors de l'Université, mais à cause, seulement, que la langue arabe vulgaire ne fait point partie du programme des études du Collège royal et que le professeur, s'il est rétribué par l'Etat, est chargé d'admettre gratuitement les élèves.

Quant au titre de *lecteur royal* que vous prenez, dans les annonces publiques, je vous ferai observer, Monsieur, que la chaire d'arabe vulgaire de Marseille, en la supposant même une annexe de l'École spéciale de Paris, ce qui n'est point encore, ne donne point le droit de prendre cette qualification qui appartient seulement à MM. les Professeurs du Collège royal de France. Aucun de MM. les Professeurs de l'École spéciale des Langues Orientales ne s'est jamais donné le titre de lecteur royal qui n'est point attaché, d'ailleurs, à la qualité de professeur de cet établissement, et je ne puis que vous inviter, Monsieur, à imiter leur réserve, à cet égard.

Je vous invite également à faire rectifier, pour l'avenir, l'annonce insérée dans le recueil imprimé à Marseille que je vous ai signalé, à y retrancher la note qui la suit, et à user de la même discrétion dans les annonces que vous rendrez publiques par la voie des journaux, à l'occasion du cours d'arabe vulgaire que vous faites au collège royal de Marseille.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée:

Le Ministre de l'Instruction publique,
Grand-Maître de l'Université,
DE SALVANDY.

Ainsi le même ministre qui, trois mois auparavant, reconnaissait que l'enseignement de l'arabe à Marseille était « sans contrôle et sans règles fixes » et réclamait des propositions sur « la convenance d'étendre à la chaire de Marseille les règles posées et faites pour l'École des langues orientales de Paris » se trouvait soudain converti, par une

révélation d'en bas, à des idées contraires. De Salles n'eut pas de peine à montrer les contradictions des ministres successifs et celles de Salvandy en particulier :

Je continue à penser avec la majorité des Français et avec l'almanach royal, que le département de l'instruction publique et la grande maîtrise de l'université sont deux choses différentes (1) comme les grandes attributions de tous les ministères doubles, culte et justice, commerce et agriculture et la dualité se confond dans le chef suprême, vous me le rappelez sévèrement quoique je ne l'ai jamais oublié. J'ai toujours été payé et commandé par le ministre de l'instruction publique, grand-maître de l'université. Aucun représentant de l'université en Provence ne m'avait encore fourni cette double preuve hiérarchique. Ils ont imaginé la preuve par la dénonciation : le moyen n'est pas courageux, voyons s'il est juste :

Quand je me suis plaint si souvent de l'état d'incertitude où on laissait la chaire et le professeur d'arabe, quel aide, quel secours ai-je reçu du collège ou de l'académie ? J'aurais mieux aimé faire un seul cours largement constitué que pour-

(1) La création du Ministère de l'instruction publique fut postérieure à celle de l'Université. La direction générale de l'Instruction publique avait disparu, le 17 mars 1808, lors de l'établissement par Napoléon d'une grande-maîtrise de l'Université dont le titulaire était un fonctionnaire (Cf. : Pariset : *Le consulat et l'Empire*, in Lavissee : *Histoire de France contemporaine*, t. III, p. 336 sq.). Une ordonnance de Louis XVIII (26 août 1824), institua un ministère des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique, dont Mgr de Frayssinous fut le premier titulaire. Après de nombreuses hésitations, une ordonnance de Charles X (10 février 1828), qui ne fut pas d'ailleurs définitive, fixa que le ministre de l'instruction publique, chef d'un département indépendant, exercerait « les fonctions de grand-maître de l'Université de France, telles qu'elles sont déterminées par les lois et les règlements ». Après la Révolution de juillet, les ministres de l'instruction publique continuèrent à remplir la charge de grand-maître (cf. Charléty : *La Restauration*, in Lavissee, *op. cit.*, t. IV, p. 101 sq. ; G. Weill : *Histoire de l'enseignement secondaire en France (1802-1920)*, in-12, Paris, 1921, passim). L'École des langues orientales à laquelle De Salles prétendait être attaché, avait d'abord été subordonnée au Ministre de l'intérieur, jusqu'en 1831, puis à celui du commerce, enfin à celui de l'instruction publique, par ordonnance du 11 octobre 1832. Elle demeurait en dehors de l'Université.

suivre, en trois cours divers, un public éparpillé et mal renseigné. Au collège, j'aurais eu le bénéfice du faisceau, l'appui d'une corporation, l'avenir, le progrès d'une carrière. J'ai toujours été traité comme un étranger toléré. Maintenant, on réclame la nationalité pour blâmer, pour sévir. On vous fait croire qu'aucune loi, aucune ordonnance ne nous disjoint, ne nous sépare. S'il y en avait quelque'une qui prononçât, même approximativement, un mariage légal ou un simple concubinage, fiez-vous à la science des légistes d'Aix, ils l'auraient exhumée et n'auraient pas commis au jupiter de Paris, le tonnerre provençal dont ils voulaient me frapper.

Je me rappelle avoir demandé des explications directes à M. Cousin (1) qui me répondit en me montrant le budget où les fonds de ma place figurent dans les langues orientales. M. Villemain me condamna au statu quo, c'est-à-dire au provisoire et à l'incertain, car ni lui ni personne ne m'ont signifié aucune pièce prouvant que le collège qui me prête une salle eût droit de traiter la chaire d'arabe comme sa chose ou son bien.

A cette incertitude ministérielle De Salles opposait des documents qui pouvaient raisonnablement lui faire croire que, rattaché au moins tacitement à l'École des langues orientales, il ne figurait pas dans les cadres du Collège. Quant à la publicité tapageuse faite autour de ses cours, il en justifiait la nécessité, sinon la forme, par les conditions du recrutement des auditeurs :

Au milieu de ces circonstances, je vous le demande, M. le Ministre, y a-t-il eu usurpation à se croire indépendant du collège et de l'université ? il fallait prendre un parti, le bien du service. J'acceptai l'isolement avec ses charges et ses bénéfices. Je payai des annonces, des affiches, des impressions administratives, des tableaux instructifs. Quand les Athéniens me refusaient aide et finance, j'avais, comme Périclès, le droit de mettre mon nom à l'édifice. Tout cela est vieux de

(1) Cousin, ministre de l'instruction publique dans le second ministère Thiers (1^{er} mars-29 octobre 1840).

(2) Villemain, ministre de l'instruction publique dans le second ministère Soult (12 mai 1839-1^{er} mars 1840) et dans le troisième ministère Soult (29 octobre 1840-30 décembre 1844).

cinq ou six ans et passa inaperçu sous le ministre vétilleux de M. Villemain.

Le *nota bene* qui a tant blessé MM. les universitaires est une réclame à l'usage d'un pays où l'argent fait contrepoids à toutes les ambitions littéraires. Le *public et gratuit* trouve tous les jours des incrédules parmi les gens qui savent que dans un collège royal rien n'est *public et gratuit*. Jugez de l'effet que produirait l'annonce toute simple : cours du *collège royal*. Le recteur ou le proviseur dénonceraient probablement le cours d'arabe comme peu fréquenté après lui avoir fermé la porte de la *publicité*.

Relever de l'instruction publique comme enseignement exceptionnel, voilà la signification réelle de *l'indépendant de l'université*. S'il y a inconvenance, vous me ferez bien l'honneur de ne pas la croire intentionnelle (1).

De Salles terminait sa lettre par des allusions à ses amis de la presse parisienne qui couvraient de vagues menaces. Salvandy n'en réfuta pas les arguments ; aussi bien lui était-il difficile de maintenir toutes ses assertions devant les documents que l'intéressé lui faisait tenir en sollicitant, non sans intention, qu'on les lui retournerât par l'intermédiaire du recteur Defougères. Le ministre ne prit pas la difficulté de front. Depuis 1838, l'enseignement des langues vivantes, devenu obligatoire dans les collèges royaux, était sorti de son indiscredit initial. Au collège de Marseille on n'en avait jamais méconnu l'importance. On y professait l'anglais et l'italien, d'abord par intermittence, depuis 1822, puis régulièrement, depuis 1828 ; l'allemand, depuis 1833 ; le grec moderne et l'espagnol, depuis 1834 et 1837 (2). Chacune de ces disciplines dépendait d'un maître spécial attaché exclusivement à l'établissement. Seul l'arabe conservait un caractère hybride. Au lieu d'entreprendre la réforme profonde

(1) De Salles au Ministre de l'instruction publique, 7 novembre 1845. Il a inscrit, en marge de la minute : *Insolences de Salvandy et à Salvandy*.

(2) Ch. Houdot, in *Encyclopédie des Bouches du Rhône*, op. cit., t. VI, p. 66.

que proposait De Salles, Salvandy se rallia à une de ces demi-mesures qui sont le refuge des administrateurs embarrassés. Il nomma, en décembre 1846, au Collège royal un professeur d'arabe dont les cours devaient être fermés au grand public (1). Ce faisant, il donnait satisfaction, d'une part au recteur et au proviseur dont ils assuraient l'autorité contestée, d'autre part à Sakakini qu'il désignait pour le nouvel emploi, pour le payer de sa longue patience et se débarrasser des sollicitations de ses amis. Quant à la chaire publique, Salvandy n'osait pas la supprimer mais il l'expulsait du collège, en laissant au titulaire le soin de se pourvoir d'un autre local.

Ainsi semblait résolu un conflit vieux de dix ans mais au détriment de De Salles. Sakakini gardait les élèves jeunes, soumis à une discipline et une scolarité régulières ; De Salles devait chercher d'autres auditeurs et les retenir par le seul prestige de son enseignement. Il est probable que le ministre avait pris une décision d'attente, dans l'espoir que la chaire mourrait rapidement d'inanition et qu'on pourrait alors la supprimer. De Salles vit aussitôt le péril et s'ingénia à y parer.

Il lui fallait d'abord trouver un local. Il se tourna vers l'adjoint chargé des questions d'enseignement, excipit du concours gratuit qu'il donnait aux Cours communaux, depuis plus de dix ans et obtint d'abriter la chaire publique dans le bâtiment de la Ville.

Pour effacer l'affront que lui infligeait Salvandy, il voulut obtenir un congé et une mission aux Indes. Il prétextait que la fortune de sa femme venait de sombrer dans une faillite à Calcutta, mais la situation était bien moins tragique qu'il ne le prétendait et le ministre, qui savait les raisons réelles de son mécontentement, refusa la faveur demandée.

(1) Un autre professeur fut nommé, à la même époque, au Collège royal de Montpellier. Le ministre avait retenu certaines des suggestions de De Salles.

Sur le conseil de Madame de Mirbel, De Salles vint à Paris où il mobilisa, sans succès, ses protecteurs du monde politique et scientifique. Frustré dans ses espoirs, il manifesta sa mauvaise humeur par une note du *National* dont il est difficile de ne pas le croire l'inspireur. Le journal républicain se plaignait qu'on eût nommé à la chaire d'arabe du collège de Marseille, pour des considérations électorales, « un vieillard étranger, ignorant de la langue française, tout à fait incapable de faire un pareil cours » :

S'il en est partout comme à Marseille, où pourtant déjà on avait la leçon de l'expérience, les leçons d'arabe vulgaire ne serviront qu'à constituer des sinécures au profit d'amis ou de parens d'électeurs dont le gouvernement se soucie bien plus que des progrès de notre colonie africaine (1).

A Marseille on accueillit mal cet article brutal dont on devinait aisément la source. Le *Nouvelliste* (2) défendit Sakakini en attaquant son adversaire, assura qu'il n'y avait pas eu d'enseignement sérieux de l'arabe à Marseille depuis la mort de Taouil et renvoya M. Josse à son métier d'orfèvre. La *Gazette du Midi* tout en reconnaissant l'érudition de De Salles le mit en garde contre le *sentiment public* et sembla douter de ses aptitudes au professorat. Elle s'attacha surtout à protester contre l'« injustice flagrante » de la note du *National* (3).

De Salles avait obtenu du ministre non pas la mission souhaitée mais un congé *sine die* avec obligation de se faire remplacer à ses frais. Trois ans de traitement complet n'eussent pas suffi à payer le voyage aux Indes. Il y renonça. Cependant il désigna, pour le suppléer durant son séjour à Paris, J.-B. Reynier, ancien professeur à l'école polytechnique du Caire qui ouvrit le cours d'arabe

(1) *Le National*, 24 décembre 1846.

(2) *Le Nouvelliste*, 24 et 31 décembre 1846.

(3) *La Gazette du Midi*, 31 décembre 1846 et 6 janvier 1847.

usuel, le 18 janvier 1847, devant un auditoire nombreux et sympathique (1).

Reynier était un petit homme vif et combattif (2). Il estimait De Salles qu'il avait connu au Caire et fréquenté à Marseille, aussi n'hésita-t-il pas, malgré son « éloignement pour toute polémique » à prendre part au débat suscité par l'article du *National*. Il récusait les accusateurs de son ami, tous hommes estimables, parfois même « négociants marquants » de la ville mais, à la fois juges et parties et « généralement prévenus de cette fausse idée commune chez les orientaux, que les Européens ne sauraient enseigner leur langue, parlée ou écrite ; car c'est là toute la distinction à faire et elle consiste à bien peu de chose ». Pour défendre De Salles du péché d'ignorance, Reynier citait, avec la volonté d'être exact, des faits qui justifiaient sa confiance :

J'ai fait connaissance de M. Eusèbe de Salles au Caire, à une époque où je me livrais avec ardeur à l'étude de la langue arabe. Sa réputation d'arabisant et d'homme instruit surtout dans le *nahhoui* (*sic*) comme on le disait dans le pays, parce qu'il parlait plus régulièrement que le vulgaire, m'apprit son arrivée et m'inspira le désir de rechercher sa connaissance.

Je le voyais à peu près chaque jour dans une maison levantine, où tout le monde parlait arabe. C'était presque toujours lui qui avait la parole. Son talent bien connu pour la conversation lui en donnait le droit. Certes, je n'ai jamais ouï dire qu'il ait manqué d'être compris, ni de comprendre

(1) *Le Sémaphore*, 14 et 19 janvier 1847.

(2) Lettre de Madame de Salles à son mari, citée par M. R. Martineau, *op. cit.*, p. 102 (l'initiale R... désigne évidemment Reynier). Elle écrit : « Il est terrible *tatillon* de petit homme avec une grande vivacité. Je ne sais pas comment il sera agréé par vos élèves d'arabe ». J.-B. Reynier succéda à Autran, en 1851, comme bibliothécaire de la ville et occupa ce poste durant vingt ans. Il était le père du poète Paul Reynier qui jouissait d'une grande réputation « grâce à sa piété exemplaire et aux fleurs conquises aux jeux Isauriens » et qui mourut à vingt-quatre ans. Cf. Barré, in *Encyclopédie des Bouches du Rhône*, *op. cit.*, t. VI, p. 721 et XI, p. 442.

ce qu'on disait. J'avouerai, cependant, pour dire toute la vérité, qu'après la conversation, lorsque je demandais comment on trouvait notre professeur d'arabe à Marseille on me répondait quelque fois : *Ooua taoouïl fi el lourat el arabié ou laken lafzou mouch kouaïs* ; il est long (riche) dans la langue arabe, mais sa prononciation n'est pas jolie (1).

M. Eusèbe de Salles, qui n'avait encore pratiqué l'arabe qu'en Algérie, le prononçait sans doute à la manière du pays et les Egyptiens ainsi que les Syriens, considèrent les Algériens comme un peuple grossier qui ne parle presque pas arabe. Le vulgaire illettré du Caire ne les comprend guère qu'à demi.

C'est sans doute cette prononciation algérienne, qui, certes n'est pas aujourd'hui un reproche à faire à notre professeur, qui l'aura fait si mal juger à Marseille par les Syriens et les Egyptiens qui y sont installés.

Je pourrai alléguer aussi comme une preuve incontestable, que M. Eusèbe de Salles sait parler l'arabe usuel l'impossibilité absolue où il eût été, dans le cas contraire, de voyager sans drogman, seul avec Mme de Salles et quelques domestiques arabes, comme il a fait, pendant deux ans, dans toute la haute Egypte et dans une partie de la Syrie. Mais je me borne à un dernier fait qui est encore l'exacte vérité : chargé par l'honorable maison Pastré (2) d'enseigner le français aux jeunes Egyptiens que le vice-roi d'Egypte envoie à Marseille, j'ai eu entr'autres pour élèves deux jeunes pharmaciens du Caire, qui ont étudié leur langue avec soin dans les écoles de cette capitale. Ces messieurs s'étant rencontrés quelquefois chez moi avec M. Eusèbe de Salles, m'ont déclaré formelle-

(1) De Salles raconte dans ses *Pérégrinations* qu'au cours d'une entrevue à Alep, en septembre 1837, avec Ibrahim Pacha, celui-ci « sourit des constructions défectueuses de ses phrases en idiome cairote et de sa prononciation à faire vomir un scheik ou une almée ». (R. Martineau, *op. cit.*, p. 154).

(2) Pastré (J.-B. : 1804, 1877) avait pu, grâce à son amitié avec Méhémet-Ali, créer « de nombreux débouchés au commerce marseillais. Ce fut le véritable fondateur et le principal artisan de la fortune de la célèbre firme Pastré frères » qui eut des succursales au Havre, à Londres et à Trieste, des chantiers à Port-de-Bouc, des voiliers faisant le service de Marseille au Coromandel et à l'A. O. F. Il fut président de la Chambre de commerce de 1852 à 1866 (d'après Barré : *Encyclopédie des Bouches du Rhône*, *op. cit.*, t. XI, p. 384).

ment à plusieurs reprises que ce professeur parlait l'arabe avec beaucoup de distinction.

Ces messieurs, Badaoui Salem et Ahmed Nada, sont en ce moment à Paris. Le fait serait facile à vérifier.

Concluons, Monsieur, qu'il est très dangereux de se laisser aller à l'opinion d'autrui quand il s'agit de juger un professeur dont on ne connaît pas soi-même la spécialité, et gardons-nous surtout de le condamner sur le jugement de personnes, très respectables d'ailleurs, je le répète, mais qui sont juges entre un compatriote estimé et un étranger qu'elles connaissent peu.

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien avoir la bonté d'insérer ma lettre dans le plus prochain numéro de votre estimable journal.

Agréez, etc...

J. B. REYNIER.

Ex-professeur à l'École Polytechnique du Caire.

Marseille, le 31 décembre 1846 (1).

La polémique ne se borna pas à la personnalité de De Salles. Elle remit, à nouveau, en cause l'éternelle question débattue à Marseille depuis la mort de Taouil : un Français est-il à même d'enseigner l'arabe ? Non, assurait le *Nouvelliste* qui citait à l'appui de sa thèse, que Silvestre de Sacy pouvait lire l'arabe « seulement des yeux ». Oui, répliquait, J.-B. Reynier, dans un manifeste qu'il fit éditer et distribuer (2), car « un Français, avec les connaissances que j'exige de lui, peut seul initier des Français dans l'étude de la langue arabe, et j'y ajoute maintenant, non seulement de l'arabe littéral, mais, à plus forte raison encore, de l'arabe purement vulgaire ».

J.-B. Reynier justifiait sa doctrine par une argumentation vigoureuse dont les passages essentiels méritent d'être cités :

(1) *La Gazette du Midi*, 6 janvier 1847.

(2) *Lettre adressée au Nouvelliste de Marseille, qui en a refusé l'insertion à cause de sa longueur*. Marseille, le 6 janvier 1847. Imprimerie de Marius Olive, rue Paradis, 47, 3 p.

Les raisons que j'ai données dans ma première lettre, en parlant de l'arabe en général, lorsque j'ai dit que *cette vérité était incontestable pour quiconque connaît la différence énorme qui existe entre le système grammatical des Arabes et celui de nos langues européennes, entre leur méthode arriérée et obscure d'enseignement et nos méthodes modernes analytiques, si simples, si lumineuses*, existent également pour l'Arabe vulgaire comme pour l'Arabe littéral, qui sont loin d'être, sous le rapport théorique surtout, aussi parfaitement distincts que vous paraissez le croire.

M. Caussin de Perceval, que vous nommez, sans citer le passage confirmatif, selon vous, de votre opinion, dit formellement, dans ce passage, que la « distinction entre l'Arabe « littéral et l'Arabe vulgaire est établie sur deux différences « seulement que l'on remarque entre ces deux idiomes dont « le fond est absolument le même : (nous citons textuelle- « ment). D'abord les Arabes modernes ont adopté un cer- « tain nombre de mots nouveaux empruntés, etc., etc. ; en- « suite, négligeant dans le discours *ordinaire* la plupart des « règles prescrites par leurs grammairiens, ils suppriment « toutes les inflexions finales qui, dans la langue savante, « marquent les cas et les modes. Cette irrégularité et plu- « sieurs autres analogues consacrées par l'usage, ont acquis « force de loi et sont devenues des règles nouvelles auxquelles les gens instruits se conforment dans leur conversation, « ainsi que le peuple ».

Ces règles nouvelles, qui sans altérer le fond de la langue, ont donné naissance à l'idiome parlé, ne sont pas certes de nature à établir pour celui-ci un nouveau système de grammaire, qu'un Arabe ne soupçonne même pas, ni encore moins un mode différent d'enseignement, dans un pays où rien ne change jamais. Ce serait donc toujours d'après le même système et le même mode d'enseignement, qu'un professeur arabe nous enseignerait son idiome vulgaire, et puisque c'est justement le mode d'enseignement usité dans son pays et le système particulier de la grammaire arabe qui rendraient ce professeur inhabile à nous initier dans la connaissance de sa langue, cette inhabileté existe également pour lui, qu'il ait à nous enseigner *l'Arabe vulgaire* ou *l'Arabe littéral*.

Ce que je dis d'un professeur arabe doit s'entendre toujours de celui qui n'aurait fait d'autres études grammaticales que celles que l'on fait chez lui. Les autres sont étrangers à la question. Ils sont plus ou moins capables de nous ensei-

gner leur langue, selon qu'ils ont fait plus ou moins d'études conformes aux nôtres.

Mais outre le fond grammatical qui est le même pour les deux idiomes, le vulgaire est soumis, comme nous venons de le voir, à des lois particulières qui le caractérisent. Eh bien ! ce sont ces lois surtout que les Arabes ne sauraient nous enseigner eux-mêmes ; c'est-à-dire qu'ils ne peuvent nous les donner en un corps de doctrine qui constitue un enseignement, car de deux choses l'une : ou ils ne savent que l'idiome vulgaire qui ne s'écrit jamais, qui ne s'enseigne nulle part, et dans ce cas ils sont tout à fait illettrés, par conséquent incapables de tout enseignement ; ou bien ils ont reçu une éducation, ils savent plus ou moins exactement les règles de leur véritable langue, que nous appelons l'*Arabe littéral* et qu'ils désignent eux sous la simple dénomination d'*el lourha* (la langue) ; car l'arabe, tel qu'ils le parlent ordinairement, n'est point pour eux une langue, mais une simple altération, une simplification vicieuse de leur propre langue, et alors ils sont encore plus incapables que les premiers de nous l'enseigner parce que, dans le mépris qu'ils éprouvent pour cette espèce de patois, qu'ils ne parlent que pour être compris de la multitude ignorante, ils n'ont jamais réfléchi, un seul instant, aux lois particulières qui le constituent, à ces règles qu'ils suivent néanmoins en le parlant, mais sans aucune espèce d'étude, par la seule force d'une habitude contractée dès l'enfance, comme par une espèce d'instinct.

Ce sont les Européens seuls, et M. Caussin de Perceval en particulier, qui ont fait de ces lois un corps de doctrine susceptible d'enseignement, en prenant pour point de départ l'*Arabe littéral*.

Pendant mon séjour au Caire, quand les faits me manquaient pour en déduire moi-même quelques-unes de ces règles particulières à l'idiome parlé, je puis affirmer n'avoir jamais trouvé un Arabe capable de me les donner : *De quoi vous occupez-vous, me disait l'un d'eux, apprenez notre belle langue et non ce mauvais jargon que l'ignorance a créé et qui n'est soumis à aucune règle. — Est-ce que je sais le nah-houi* (la grammaire) *pour répondre à ce que vous demandez,* me disait l'autre, qui était illettré, qui ne savait, par conséquent, que l'*arabe vulgaire* proprement dit, celui dont je voulais les règles.

Le Directeur de l'école des langues au Caire, Cheik Réfaa, grammairien et écrivain distingué parmi les Arabes, qui a

étudié huit ans en France et parle très bien le français, avait voulu maintes fois se charger de m'enseigner l'arabe, mais jamais l'arabe tel qu'on le parle vulgairement, *qui ne peut, disait-il, s'enseigner. Quand vous saurez la langue, ajoutait-il, vous apprendrez facilement, en parlant avec vos domestiques, ces altérations bizarres que le vulgaire y a introduites et qu'il me serait impossible de réduire en règles pour vous les apprendre.* Mon projet de n'étudier que l'idiome vulgaire lui paraissait une véritable chimère. Il n'avait pas tout-à-fait tort : cet idiome ne saurait être entièrement séparé de la langue qui lui a donné naissance ; et, sans les secours que je me procurai plus tard, je crois qu'il aurait eu parfaitement raison.

La *grammaire arabe vulgaire* de M. Caussin de Perceval, qui part toujours du littéral, dans son enseignement, son dictionnaire surtout, où les mots de l'arabe encore parlé aujourd'hui sont sans cesse mêlés à d'autres qui ne sont plus usités que dans les livres, me firent sentir la nécessité de porter plus haut mes études, de les porter jusqu'à l'arabe purement littéral, l'origine et la source de tous les divers dialectes parlés.

C'est de cette source commune qu'un professeur, même d'arabe purement vulgaire, s'il était utile d'en avoir d'aussi exclusif, devrait encore tirer son enseignement, pour qu'il eût une base, un point d'appui solide. Mais que résulterait-il d'un enseignement ainsi restreint à la langue seulement parlée, qui varie d'une localité à une autre, quoique toujours composée de mots arabes. Il en résulterait que les élèves qui se contenteraient de cet enseignement seraient souvent dans le cas de n'être pas compris, en passant d'un lieu dans un autre, et presque toujours incapables de traduire la plus simple lettre, même le plus petit billet, puisque, comme je l'ai déjà dit, personne n'écrit exactement l'arabe qu'il parle. Quiconque sait lire, lit du littéral ; quiconque sait écrire, s'efforce d'écrire du littéral, exactement comme chez nous, en Provence, dans les villages ; quiconque sait lire, lit du Français ; quiconque sait écrire, écrit du Français, bien ou mal, quoiqu'il parle habituellement provençal.

La seule distinction à faire aujourd'hui dans l'établissement des chaires arabes, est donc celle-ci :

Chaire d'arabe *purement littéral et savant*, pour l'étude approfondie de cette langue et de sa littérature.

Chaire d'arabe *usuel*, pour enseigner principalement, avec l'arabe de la conversation, celui qui s'écrit aujourd'hui dans

la correspondance ordinaire et toutes les affaires courantes de la vie, lequel ne diffère, du littéral proprement dit, que par la suppression de certaines inflexions grammaticales qui ne s'écrivent d'ailleurs presque jamais, dans les ouvrages de la langue savante même, où on les fait sentir en lisant, et par l'introduction de quelques mots nouveaux que le contact des Arabes avec les Turcs et les Européens a rendus nécessaires et dont le nombre s'augmentera chaque jour.

Bien que cette réplique soit un peu trop longue peut-être, j'ose cependant espérer de votre impartialité, Monsieur, qu'elle n'en trouvera pas moins place dans votre estimable journal, et que vous me pardonneriez aussi le retard que j'ai mis à vous l'adresser, des raisons de santé ne m'ayant pas permis de le faire plus tôt.

J'ai l'honneur, etc.

J. B. REYNIER.

Ex-Professeur à l'École Polytechnique du Caire.

Marseille, le 6 janvier 1847.

Pendant que son suppléant bataillait, à Marseille, De Salles multipliait, à Paris, les démarches pour obtenir une chaire plus paisible (1). Amédée Jaubert mourut à point pour lui permettre de fixer ses désirs jusque là dispersés. Avant même d'être avisé des intentions de Caussin de Perceval, il s'empressa de solliciter son poste « dans le cas où ce dernier serait lui-même désigné pour remplir la place devenue vacante ». Quand il sut que Caussin de Perceval n'avait nul désir d'enseigner le turc il fit remettre par des hommes politiques (2) à Salvandy une longue note où il rappelait que le ministre avait promis, au lendemain de son voyage en Algérie, de créer des chaires d'arabe

(1) De Salvandy, ministre de l'instruction publique à Chapier, député des Bouches du Rhône. Paris, 23 février 1847 ; note de Caussin de Perceval [s. d.] disant qu'il n'a aucune envie de quitter sa chaire d'arabe vulgaire (Autographe n° 65).

(2) Note remise à M. le comte de Salvandy par les députés de Marseille et appuyée par les députés de l'Aude, de l'Hérault et par le comte de Salles, député du Loiret, par MM. les Pairs de France Barthe et Reynaud, s. d. [début de 1847] (Minute : carton n° 2).

maugrébin pour lesquelles « un ancien interprète de l'armée d'Afrique qui a étudié, non seulement l'arabe maugrébin mais les idiomes berbères » serait particulièrement indiqué, aussi postulait-il une chaire d'arabe algérien soit au Collège de France soit à l'École des langues orientales.

De guerre lasse, il revint à Marseille reprendre sa place aux Cours communaux, où, deux fois par semaine, le soir, il professait, depuis plusieurs années, de janvier à juillet, devant deux ou trois cents auditeurs, l'histoire, la géographie, la littérature voire même l'arabe vulgaire, au gré de sa fantaisie. Il se borna à ajouter un cours normal d'arabe durant toute l'année scolaire, le matin, trois fois par semaine, quand la chaire officielle eut trouvé refuge dans le même local. Le public du matin était le même que celui du soir quoique moins nombreux et ne distinguait guère entre les deux aspects du professeur.

La situation se prolongea, sans heurt, durant deux ans. De Salles ne s'en dissimulait pas les dangers. Il demeurerait à la merci d'une décision municipale qui, en l'expulsant du local communal, priverait la chaire publique d'asile et d'auditeurs.

La Révolution de 1848, l'activité politique qu'il dépensa en faveur du parti de l'ordre et les incidents dont il fut le héros lui permirent de parer, momentanément, aux périls qui menaçaient sa chaire.

De Salles ne se laissa pas prendre une minute à l'enthousiasme révolutionnaire. Conservateur de la veille, il se refusa à jouer les républicains du lendemain, d'autant plus que la crise financière ajoutait aux revers récents qu'avait subis la fortune de sa femme une amertume nouvelle (1). Il se plongea dans l'étude de la révolution de

(1) A Aug. Lacombe. Marseille, 18 avril 1848. Cf. dans R. Martineau, *op. cit.*, les lettres de Mme de Mirbel.

1789 pour en tirer des enseignements et en dépit — ou peut-être à cause — de ses partis pris jugea parfois les événements auxquels il assistait avec lucidité et présence.

Sans doute, il se refusait à assimiler les deux révolutions, en tous points mais restait sceptique devant la fraternité des premières semaines :

Les utopies de Marat et de Robespierre sont débordées par leur côté philosophique d'abord, et surtout par le nombre de leurs adeptes. La douceur des temps a écarté, dieu merci, la férocité des moyens mais ne jugeons pas sur les premiers gestes et sur les premiers jours d'enthousiasme. Les amis du statu quo, les respectueux de la chose jugée, race indifférente et épicurienne énormément grossie par 40 ans de paix, par les prédications du progrès et le culte du bien-être, ont ouaté le bon sens naturel des masses et perdu le courage du devoir et des convictions. Le champ demeure donc libre aux minorités turbulentes et poussées par une foi qui a l'énergie d'un intérêt. Lamartine crédule de l'éducation morale de ces minorités parce qu'elles semblent lui obéir un moment, base sur leur sagesse la principale différence de 92 à nos jours. Le brillant chantre des Girondins est girondin lui-même par ses illusions et par son imprévoyance. Il le sera quelque jour par ses regrets, par ses remords, par ses expiations (1).

De Salles faisait suivre cet exposé de principes d'une longue étude, pleine d'amertume, sur la situation de la France d'après les journaux anglais.

Son amour pour la révolution n'augmenta pas quand il apprit par le *Journal des Débats* du 15 avril, que son ami Lacombe venait d'être suspendu de ses fonctions de vice-président du tribunal civil de Carcassonne. Bien que les noms fussent mal rapportés, il ne douta pas un instant de la nouvelle.

Je te connais, écrivait-il à Lacombe, et ne suis point surpris, quoique pénétré de douleur. Cela doit te faire voir que, toi et moi, précisément à cause de notre âge, c'est-à-dire de

(1) A Aug. Lacombe. Marseille, 18 avril 1848.

notre expérience, nous comprenons la nouvelle révolution mieux que les jeunes gens (1).

C'était le commissaire de l'Aude, Lucien Trinchant qui venait de destituer Lacombe et un de ses collègues pour avoir « donné au gouvernement de Louis-Philippe des preuves de dévouement étrangères à leurs devoirs de magistrats » (2).

Bien que sa place de professeur ne fût « ni politique, ni judiciaire » De Salles craignait qu'elle ne fût « supprimée comme inutile », se félicitait de n'avoir encore subi que la diminution proportionnelle de 8 % et songeait à se rendre aux Indes pour tenter de rétablir la fortune chancelante de sa femme.

Il alla d'abord à Paris pour tâcher de satisfaire, à la faveur de la crise, quelque ambition personnelle et étudier les moyens d'annuler le décret de Trinchant. Il en profita pour examiner les nouveaux milieux gouvernementaux et parlementaires qu'il jugea sans ménagement, mais en discernant leurs compromissions et leurs faiblesses :

A Auguste Lacombe.

19, rue de Richelieu.

Paris, de 15 août 1848.

Mon cher ami, je suis ici depuis deux semaines seulement. Après avoir éprouvé pour la millième fois l'inanité des promesses des protecteurs parisiens qui m'avaient annoncé au moins des renseignements sur ton affaire, je me suis décidé à quérir ces renseignements en personne à la chancellerie. Le bureau du personnel n'admet le public que deux fois la

(1) A Aug. Lacombe. Marseille, 18 avril 1848.

(2) Arrêté du 7 avril 1848, publié par le *Républicain de l'Aude* du 9. Lucien Trinchant (1793-1887) nommé, avec Sarrans, commissaire de l'Aude, fut élu le premier à la Constituante où il vota avec les républicains modérés, ne se présenta pas en 1849 et se fit inscrire au barreau de Carcassonne ; devenu préfet de l'Aude du 11 mars au 7 août 1871, il rentra ensuite dans la vie privée.

semaine, mardi et vendredi de 2 à 4. C'est vendredi dernier que j'ai eu audience ou entrée dans ces bureaux où l'on m'a assez joliment dit qu'il n'y avait rien de conclu pour ou contre toi. L'opinion actuelle, dont les bureaux sont toujours fidèles échos, est que l'on réparera tous les torts de la violence et de la précipitation des commissaires. J'ai demandé si un certain Fages (1) serait encore procureur de la république, on m'a répondu que oui ; j'ai profité de l'occasion pour glisser quelques mots sur l'esprit de suite [*mot illisible*] de poursuite de ce collègue qui ne t'a pas pardonné de l'avoir remplacé il y a 18 ans. J'ai cru lire aujourd'hui même qu'un Fages est nommé avocat général à Toulouse ; un autre journal le dit non acceptant. Je dîne au Palais Royal à côté de trois ou quatre Carcassonnais auxquels je n'ai pas cru devoir m'adresser car Trinchant lui-même se mêle souvent à eux et je les suppose naturellement de la même couleur : je reconnais leurs faces sans savoir leurs noms que je n'ai pu saisir une seule fois à la volée des causeries patoises.

Paris, vu de près, justifie et augmente la sombre opinion que je m'étais formée, de loin, sur l'état des affaires. Tout le monde est profondément inquiet et découragé ; la foi, à plus forte raison le désir dans la durée des choses, n'est dans aucune âme. Les embarras, sans issue visible, font seulement comprendre à tous que la crise sera longue et devra être terrible à de certains jours. Nous sommes à la veille d'un orage provoqué par l'enquête Beauchart (2), Cavaignac juste et sévère après la victoire de juin avait laissé entamer cette enquête

(1) En 1850, Fages figura comme procureur de la république près du tribunal civil de Carcassonne dont Lacombe était redevenu vice-président : *Almanach national annuaire de la République française pour 1848-1849-1850* : In-8°, Paris, 1850, p. 380.

(2) La Commission chargée de l'enquête sur les causes des journées du 15 mai et du 15 juin 1848 eut pour secrétaire un jeune représentant orléaniste Quentin Bauchart, instrument du président Odilon-Barrot. Il lut son rapport à l'Assemblée, le 3 août. L'enquête fut dirigée contre la Commission exécutive, le Gouvernement provisoire, les chefs républicains et socialistes. Cavaignac lui-même fut mis en cause pour avoir laissé se développer l'insurrection et tirer plus de gloire de sa victoire. Cf. V. Pierre : *Histoire de la République de 1848*, t. I, p. 453 sq. ; P. de la Gorce : *Histoire de la seconde république*, p. 413 sq. ; G. Renard : *La République de 1848* (t. IX, de *l'Histoire socialiste*), p. 98 sq. ; Seignobos : *La Révolution de 1848* (Lavissee : *op. cit.*, t. VI), p. 106.

fort compromettante pour ses amis et anciens patrons ; aujourd'hui, il voudrait l'étouffer pour garder le pouvoir à bascule, auquel il prend goût en frappant de petits coups à droite et à gauche. La pitoyable situation de l'extérieur grossit d'heure en heure les embarras de l'intérieur et rend la décision et le courage civil plus indispensables. C'est justement par là que pèche le gouvernement et surtout son chef militaire. Lamartine imprévoyant et vantard avait promis sympathie et protection à toute nationalité étrangère qui suivrait nos beaux exemples. L'Italie qui s'est rendue intéressante par quelques efforts d'émancipation fort mal dirigés et brisés par le dissolvant républicain, j'en conviens, mais par là même plus chers aux républicains anarchistes qui [*mènent ?*] dans ce moment la France chevaleresque et redresseuse de torts ; l'Italie paraît abandonnée par nous à une nouvelle occupation rendue plus dure par la rage autrichienne (1). Le gouvernement répète les vieux argumens philippistes sur les besoins de paix (2) et les met presque sous le patronage d'une entente cordiale plus humble que l'ancienne. Le côté droit, composé principalement d'anciens dynastiques, ne voit rien de changé dans l'ancienne situation sauf le nom du chef. Le côté gauche crie à la vergogne mais avec quelque embarras parce qu'enfin c'est la république qui tient encore la plume au protocole. Les modérés, les modérateurs et les mécontents semblent prêts à s'accommoder moyennant le sacrifice de l'enquête. La minorité rouge n'entendra pas de cette oreille, elle veut l'enquête pour punir les amis félons que le pouvoir a déjà pervertis ; elle la veut pour poser en martyres et même en triomphateurs les principaux accusés et poursuivre après ce triomphe l'intervention étrangère qui est, il faut le dire, la véritable logique en même temps que la principale passion de la révolution de février. Cavaignac sera brisé dans ce choc des partis et des opinions ; les sociétés secrètes menacent de nouvelles barricades en comptant que l'armée et la garde nationale ne seront pas unanimes comme en juin.

La république vouée à l'anarchie et à la propagande étran-

(1) Le 10 août, la France et l'Angleterre proposèrent la paix aux Autrichiens qui venaient de reprendre Milan aux Sardes.

(2) Le 22 août, Cavaignac déclara qu'il fallait « plus de courage pour plaider en faveur de la paix » que pour faire la guerre. Seignobos, *op. cit.*, 294.

gère est donc vouée à la mort : les prétendans neutralisés par leur nombre, n'ont encore aucune chance intérieure puisque les Vendéens n'ont pas surgi ; il faudrait au moins un tel point d'appui pour soutenir et simuler les partis parlementaires et urbains ; les monarchistes de toute couleur sont d'une prudence poltronne et même hypocrite à dégoûter leurs amis ! Les plus hardis sont les bonapartistes qui ont aussi plus de chances à cause d'un certain mysticisme de nationalité et même d'égalité mêlé au souvenir de Napoléon : la liberté plus protégée par les Bo[ur]bons n'est ni comprise ni goûtée des Français modernes. Tout serait bientôt fini si un parti royaliste avait la hardiesse républicaine. Il est vrai que ses adhérens d'ici bas n'ont pas comme les soldats rouges, rien à perdre et tout à gagner aux révolutions. L'intérêt et le pire de tous, l'individualisme, est le Moloch de notre époque ; les révoltés de février n'avaient pas échappé à la corruption de leur siècle, ils s'en montrent infestés même à un plus haut degré que leurs ennemis vaincus. Tu as vu l'orgueilleuse folie des chefs restés impuissans après leur succès ; la curée des places, la morale sybarite, l'optimisme des abus sitôt que le personnel des exploitans est changé, formeront pour l'histoire de nos temps des chapitres risibles à force d'être hideux. Ceci me ramène à te parler de mes anciens amis, devenus puissans et officiels.

Je les ai trouvés armés de tous les anciens argumens sur la légalité. J'avais lu dans le *Moniteur*, des décrets contre le cumul : tant de savans avaient trois ou quatre places ; cela devait faire des vides où naturellement les anciens droits, les vieux titres allaient trouver satisfaction et emploi (1). Nullement ; le cumul est défendu, d'accord, mais pour l'avenir ; les membres de l'Institut, les professeurs hors-ligne sont exceptés ; il faut à ces gens riches et aristocrates des positions exceptionnelles ; cela ne blesse pas l'égalité, au contraire, cela stimule les aspirans d'en bas. Ce qu'il y a de charmant, c'est que les auteurs et réciteurs de cathéchisme nouveau se sont posés en destituant brutalement un ennemi ou un rival ; mais eux placés, le monde doit s'arrêter, la révolution est

(1) De Salles avait remis, le 1^{er} août, à Léon Halévy, une longue note destinée à Hip. Carnot, ministre de l'instruction publique, où il renouvelait ses desiderata et demandait, en attendant, pour la chaire de Marseille « un local fixe avec un écriteau permanent ».

finie. Etre posés, riches, grands et puissans était effectivement le but le plus digne, le but unique sans doute de la révolution poursuivie par 18 ans de conspirations et de déclamations.

Les membres de l'Institut qui m'accablent depuis 20 ans de leur stérile et fastueux protectorat, aussi sycophantes sous ce régime que sous l'ancien, n'ont d'yeux que pour les travaux et les talens des posés républicains.

Aussi, mon ami, cette fois comme les autres et plus que les autres, car je suis plus expérimenté et plus dégoûté à chaque visite à Paris, je ne serai pas venu pour me faire rendre justice. Je suis venu pour liquider mes affaires, ramasser, réaliser quelques débris arriérés, vendre au moment opportun un peu de 3 % qui me reste et sur lequel je suis résigné de perdre près de 50 %. Je sais qu'on travaille activement partout, partout, même dans l'instruction publique qu'on fait semblant d'encourager, on travaille à diminuer le nombre et le traitement des places : je ne m'en inquiète guère, résolu que je suis à gagner le large au moment où j'aurai fait mes paquets. Le premier orage politique qui grondera en France, à la veille de clore les mers, le dernier ou l'avant-dernier bateau à vapeur qui partira de Marseille pour Tunis ou Alexandrie, celui-là m'emmènera. Six mois, un an tout au plus feront l'affaire... je manœuvre ici, auprès d'un gendre de ma femme, un arrangement qui la mettrait en disponibilité tout près de Londres (à une demi-journée). Je serai libre enfin de mes mouvemens et je tiendrai ma lunette braquée sur Paris et sur l'Orient.

Elias Regnault (1) le gendre en question, est un homme de lettres, quasi-rédacteur du National, qui n'a pas su se poser dans la révolution où il joue un rôle plus grand par son talent que par son caractère. C'est, à la lettre, un homme exploité qu'on enferme dans un cabinet pour le faire écrire.

(1) Elias Regnault (1801-1868), gendre de la femme de De Salles, avocat, journaliste, historien, devint, après la révolution de février, chef de cabinet du ministre provisoire de l'intérieur. De Salles lui avait toujours reproché d'être insuffisamment arriviste « Elias, écrivait-il à Madame Wolff, le 5 octobre 1842, touche 2 mille francs comme Secrétaire de la mairie et 1.500 comme rédacteur du journal. Il espère, par le crédit des députés de son département obtenir une position dans un des grands journaux libéraux de Paris. Dieu sait quand cette espérance se réalisera... »

Juge s'il a su ou pu penser au beau-père dans les meilleurs temps de la curée. Ledru-Rollin, son premier patron, ne l'a fait que commis ; Trouvé-Chauvel (1), le préfet de la Seine, l'a pris et calfeutré à son tour. Il espère toujours dans ces mesquins patronages, au lieu d'avoir pris le grand parti de se faire nommer commissaire puis député.

Découragé par l'accueil des républicains comme il l'avait été, en 1830, par celui des orléanistes, il songea à démissionner. Il prépara une lettre de protestation véhémente contre Cavaignac et les révolutionnaires, indignes d'être servis. Il se dispensa de l'expédier, sans doute dès qu'il s'aperçut que la république cessait d'être républicaine et il offrit son concours avec un redoublement de zèle. Quand le nouveau ministre de l'instruction publique Freslon vint, à Marseille, au devant du pape Pie IX, De Salles ne laissa pas passer l'occasion de lui remettre une nouvelle note où il proposait de remplir la charge d'inspecteur d'arabe, sans addition de traitement (2). Sans doute espéra-t-il alors en l'avenir car l'intéressante lettre, riche d'aperçus politiques judicieux, qu'il écrivit à Lacombe, au début de 1849, n'est plus imprégnée de désespérance comme celles de l'année précédente :

(1) Trouvé-Chauvel, né en 1805, directeur de la banque de la Sarthe, maire du Mans et destitué, en 1843, après une harangue au duc de Nemours fut réélu quinze jours après ; au lendemain des journées de février, il prit la tête de l'administration municipale, fut nommé commissaire de la Mayenne et du Maine-et-Loire puis élu à la Constituante ; appelé, après le 15 mai, par la Commission exécutive à remplacer Caussidière à la préfecture de police, il reçut, le 19 juillet suivant, de Cavaignac, le titre et les attributions nouvellement rétablis, de préfet de la Seine. Le 25 octobre, il succéda à Goudchaux au ministère des finances.

(2), *Ecole spéciale des langues orientales. Succursale de Marseille.* Note du 7 décembre 1848 (Carton n° 2).

A Auguste Lacombe.

Marseille, 1^{er} janvier 1848 [1849].

Mon cher ami,

L'année que j'inaugure en t'adressant ces lignes, à toi vieil ami, s'annonce, Dieu merci, sous de meilleurs auspices et le premier, le plus agréable à mon cœur, c'est la mesure réparatrice par laquelle le nouveau gouvernement va rendre à leurs places et à leur inamovibilité, les magistrats suspendus par les commissaires et les ministres jacobins. Plusieurs journaux l'ont annoncé comme décidé ; c'est tellement probable et urgent, que nous le regardons comme fait et que nous t'en adressons nos félicitations.

Je ne me rappelle pas exactement où nous en étions de la politique à ma dernière lettre, mais le découragement que j'exprimais en quittant Paris était déjà un peu tempéré par l'astre que je voyais surgir à l'horizon et qui depuis a rallié tous les votes après avoir appelé tous les regards (1).

Napoléon-Louis, avec le prestige de son nom, a servi de levier à la France pour jeter la république dans la bourbe d'où elle n'aurait jamais dû sortir. La république est finie de fait ; car c'est bien un vote monarchique que celui des six millions de voix indignées contre la minorité factieuse et sottement parodiste de 93 ! Cavaignac lui-même, que quelques modérés aveugles prenaient pour un Washington, Cavaignac était tout simplement le masque temporaire de Ledru-Rollin, Raspail et consorts ! Ce qui se passe en Allemagne aujourd'hui montre que même dans les pays où il y avait réellement à détruire les vieux abus de la féodalité, les hideux souvenirs de notre 93 ont mis un terme à la démagogie et prêté main-forte à la monarchie (2) ! Les empereurs et rois, que les jacobins allemands croyaient si près de la guillotine, ont trouvé des armées fidèles et courageuses. En

(1) L'élection présidentielle avait eu lieu le 10-11 décembre précédent, le résultat n'avait été proclamé que le 20. Cf. Renard, *op. cit.*, p. 124 sq. ; Seignobos, *op. cit.*, p. 124 sq.

(2) Sur l'échec de la tentative pour établir un Etat fédéral allemand, cf. Seignobos : *Histoire politique de l'Europe contemporaine*, t. I (1924), p. 488 sq. C'est le 10 novembre que Berlin, occupé par les troupes de Frédéric-Guillaume fut mis en état de siège, le 5 décembre que le roi de Prusse déclara l'Assemblée nationale dissoute.

Allemagne, presque autant qu'en France, le socialisme fait pitié et horreur aux multitudes honnêtes, et le châtement des révolutionnaires ne s'arrêtera pas au point où il est déjà, car la Russie, grand commissaire de la police européenne, va bientôt commencer son rôle pareil à l'ancienne coalition de Pilnitz, mais bien plus facile aujourd'hui que jadis (1). La France formera, à l'autre extrémité, une résistance *modérée*, je veux dire quasi-monarchique, si les révolutionnaires allemands comptaient sur notre appui. Au surplus, les armées allemandes sont toutes à leurs princes et quelque proclamation russe suffira pour avoir raison des tapageurs des capitales, si les leçons récentes ne leur suffisaient pas. Les assemblées législatives ou constituantes filent doux à Berlin, Francfort comme à Paris. Votre département a flairé la valeur d'un Napoléon comme contre-révolutionnaire, avec une sagacité qu'on ne devait guère attendre des élèves de Joly (2), Trinchant et Barbès (3). Ici, où l'on prétendait avoir plus d'esprit, les bonapartistes ont été réduits à une poignée. Le commerce et le carlisme dominant dans les Bouches-du-Rhône (4) ; le carlisme surtout ont (sic) vu dans Cavaignac le *statu quo* et l'opposition à Napoléon. Le commerce est timide

(1) Nicolas I^{er} avait offert à Frédéric-Guillaume IV des régiments pour écraser la révolution berlinoise et soutenait la politique réactionnaire du ministre autrichien Schwarzenberg. Il s'apprêtait à intervenir contre les révolutionnaires de Hongrie.

(2) Joly (Jacques), 1794-1870, l'un des chefs du parti libéral, dans l'Aude, sous la Restauration, démissionna en 1830 de son poste de procureur général pour se présenter comme candidat des démocrates radicaux dans le 1^{er} collège de l'Ariège ; élu le 5 juillet 1831 ; non réélu en 1834, s'installa comme avocat ; battu, à nouveau, le 7 mars 1834 ; élu le 2 mars 1839 et le 9 juillet 1842, battu le 1^{er} août 1846 puis, après sa sensationnelle plaidoirie dans l'affaire du frère Léotade, élu représentant de Haute-Garonne à la Constituante où il siégea à la montagne ; battu aux élections à l'Assemblée législative fut encore élu le 19 août 1849, en Saône-et-Loire, mais quitta la France après le coup d'Etat.

(3) Barbès qui était originaire de Fortoul, près de Carcassonne, fut élu représentant du département de l'Aude à la Constituante. Sur la force des partis politiques dans l'Aude, où le parti démocratique domine dans la région du vignoble. Cf. Seignobos : *La Révolution de 1848*, p. 179.

(4) Sur les partis en Provence, cf. Seignobos : *La Révolution de 1848*, p. 180-181.

et avait peur de perdre même le peu d'affaires qui restaient ; le carlisme est timide mais encore plus rancuneux ; il avait peur d'une monarchie quasi-légitime qui éloignerait les chances d'Henri V. Le roi légitime attend tout du ciel (1) : il ne s'est jamais aidé lui-même et ses amis le laissent de l'autre côté du Rhin où sa grandeur l'enchaîne au rivage. L'absurdité des expédiens par lesquels les carlistes ont dissimulé leur petit nombre, leurs dissentimens et leur faiblesse, fait vraiment pitié aux raisonneurs qui, comme moi, trouvent quelque chose de hautement respectable et utile dans le principe de la légitimité pratiqué en France entre Hugues Capet et Louis XVI. Les carlistes se réfugient dans un quiétisme suicide, faute de savoir ou de vouloir saisir les expédiens que la nouvelle mode élective met chaque jour à leur disposition. Il était si simple de réaliser les longues espérances. : Henri V sera rappelé par les vœux de la France ! pas d'intervention étrangère ! un tel moyen qui ramena Louis XVIII fit tomber Charles X par le péché d'origine ! que diable attendaient-ils donc ? et où ont-ils appris le latin et le français s'ils ignorent que vœu se dit *votum*, racine du mot vote !

Il fallait voter pour M. Capet ou M. Bourbon ! une minute ! la dignité ne permettrait pas de faire passer un roi légitime par la filière de président ; on aurait ne fut-ce qu'un moment reconnu la république ! tous les journaux légitimistes s'étaient pourtant vantés d'un ralliement franc et complet ! il n'y avait plus que des citoyens : une réserve mentale avait donc excepté le roi exilé ! on l'a dit depuis. Ce qu'on ne dit pas encore et qui est la vérité ; c'est que les souvenirs du passé royal, Louis XVIII et Charles X, ne sont pas très populaires ni très brillans ! et les souvenirs d'Henri IV et Louis XIV et Saint-Louis sont à l'usage des seules classes instruites. La révolution s'est incarnée pour le peuple dans Napoléon I^{er} qui a absorbé tout notre passé grâce à Béranger ; et la monarchie conservant l'égalité révolutionnaire, l'organisation et l'ordre au dedans, la force et la gloire au dehors, tout cela est apparu soudain à ce même peuple lorsqu'un des candidats à la présidence a fait de nouveau retentir ce grand nom aux cœurs et aux oreilles (2). Les carlistes voulaient cela et ils ont eu

(1) Sur le comte de Chambord alors à Frohsdorf et les légitimistes, cf. Renard, *op. cit.*, p. 202-203 ; Seignobos : *La Révolution de 1848*, p. 188 sq.

(2) Sur l'état d'esprit de la population à l'égard de Napoléon, cf.

peur en se comptant publiquement de donner à Henri V une minorité aussi mesquine que celle de Ledru-Rollin. Tel est le vrai motif de leur abstention. Une minorité comme celle de Cavaignac aurait été déjà quelque chose d'imposant avec quoi il aurait fallu compter au dedans et au dehors. Les royalistes légitimistes l'auraient fait sonner dans les conseils de la Russie qui me semble avoir pris les Napoléons sous sa protection même avant le quine qu'ils viennent de gagner à la loterie républicaine (1). Les folies de jeunesse Boulogne et Strasbourg (dont les carlistes seraient bien fiers pour leur prince, car ils admiraient la virilité de la mère en Vendée.), étaient une tentative de soufflet contre les d'Orléans, mortellement haïs par Nicolas. La longanimité quasi républicaine du nouveau président me paraît attendre quelque signal du Nord ! Il faut au surplus que les bonapartistes soient patients. Napoléon I^{er} demeura consul 4 ans avant de dévoiler l'ambition impériale. Une réaction pareille, après neuf mois de république, aurait eu l'avantage d'interrompre un désordre long et une habitude courte, mais les d'Orléans seuls la pouvaient effectuer avec le sans façon et la rancune qui semblent vouloir les ultra-napoléoniens. Je me sens rajeunir de 35 ans car je me trouve, un peu, au point de vue de 1814 et 15, le correctif que j'y ai ajouté pour la patience et pour mes regrets au principe légitime absolu sont (*sic*) le fruit de ma vie agitée et de mes travaux spéciaux en économie politique. Je préfère en somme les gouvernemens traditionnels aux élections, celles-ci nous donnassent-elles toujours des grands hommes ! Et voilà que Napoléon et sa famille sont aujourd'hui passés à l'état de tradition, de lignée et de quasi légitimité, ajoutons l'ivresse du suffrage universel ! Expédiens ou principes, la France s'en est saisi pour frapper la République ; vive la France !

Excuse ma tartine. L'expansion était nécessaire après tant de malheurs publics et de misères privées. Nous aussi, nous entrevoyons, pour notre foyer, un avenir un peu moins triste que l'affreux cauchemar sous lequel nous étions opprimés de-

Seignobos : *La Révolution de 1848*, p. 126-127 ; Renard, *op. cit.*, p. 203 sq. ; Thirria : *Napoléon III avant l'empire*, 2 vol. (1895).

(2) Le tsar se félicita de l'élection de Louis-Napoléon, représentant de l'ordre ; plus tard, il approuva le coup d'état en faisant seulement des réserves quand Napoléon prit le titre d'empereur.

puis plus d'un an. Quelle leçon ! Elle ne sera pas perdue pour moi ; je doute que ma femme s'en souvienne. Nous sommes restés 13 mois sans risquer la moindre dépense de plaisir et de toilette. Hier je crois avoir fait cirer mes souliers pour la première fois depuis que les roupies indiennes avaient suspendu leur paiement, comme tant de caisses d'épargne et de prévoyance. L'année qui finit, en en retranchant le voyage de Paris et les dépenses de Lola, a été réduite au chiffre de 3600. C'est juste celui de mes appointemens rognés par le tarif de retenue ! Nous qui dépensions jusque le triple de cela depuis tant d'années, sans songer à la vieillesse et aux coups du sort !

Mais assez pour aujourd'hui. Le tarif de la poste permet quelques indiscretions ; nous userons et abuserons de la causerie écrite dès que tu m'en auras donné permission et signal.

Avec un tel état d'esprit, il eût été étonnant que De Salles ne mêlât pas à ses cours les considérations politiques dont il était fier, mais, à Marseille, les cercles ouvriers étaient actifs et, en cas d'incident, les *nervi* étaient toujours prêts à se jeter dans la bagarre pour des fins, qui n'avaient rien d'idéologique.

En provoquant les républicains, De Salles suscita un choc en retour qui fut quelque peu rude. Il se crut, dès lors, un héros, entretenit soigneusement la publicité d'un événement qu'il qualifia de tragique, bien qu'il fût sans réelle gravité et en fit état pour obtenir des avantages professionnels. Voici comme il conta l'aventure à Lacombe :

A Auguste Lacombe.

Marseille, 16 février 1849.

Mon cher ami,

J'attendais toujours la nouvelle de ta réhabilitation à ton siège présidentiel et tu gardes le silence et je ne vois pas ton nom dans le *Moniteur*. Cette pusillanimité du ministre de la justice m'afflige et me fait suivre, avec inquiétude, les dé-

bats de la loi d'organisation (désorganisation serait le vrai mot) judiciaire (1). Le sacrifice qu'il a fallu faire à la grossière avidité des représentants rouges, motivera la révision ultérieure de toutes les lois qu'ils auront bâclées aussi bien que de la constitution (2) elle-même, champignon vénéneux, mais éphémère, éclos au milieu des agitations démagogiques et des passions sans prévoyance comme sans pudeur...

L'élection de Napoléon, ou plutôt le renversement de Cavaignac, auquel j'ai coopéré ici de toutes mes forces, m'a posé un peu prophète et un tantinet héros avec les royalistes, mes nouveaux amis. J'étais, depuis la préparation et le succès de la réaction, posé homme gouvernemental à la façon de Bugeaud, conseillant l'énergie et au besoin la violence, aux hommes modérés qui hésitaient devant l'insolence bruyante et satisfaite d'une minorité sans capacité comme sans vertu.

Mon discours d'ouverture du cours *d'économie sociale* ou plus exactement *philosophie de l'histoire*, fut un acte d'hostilité effrayant pour mes amis, ou plutôt sympathisants, car mon caractère studieux, triste et fier me tient toujours dans l'isolement. Les ennemis comprirent, à l'instant même, notwithstanding les précautions oratoires et à 10 heures du soir (deux heures après le discours prononcé), j'eus chez moi des lettres anonymes ornées de poignards. A la première leçon, après le discours, agitation et scandale, où le professeur engagea fièrement le pugilat physique et moral contre les perturbateurs. Le journal que je t'ai envoyé a raconté l'esprit, sinon les détails de la scène. Les articles correspondants du journal rouge, la *Voix du peuple* (3), te feraient voir que ces citoyens, pareils à certains chasseurs de l'Inde, avaient rencontré un tigre dans le bocage où ils espéraient avoir bon marché d'un timide chevreuil.

(1) Le projet de décret ayant pour objet l'organisation judiciaire avait été présenté par le ministre de la justice, Marie, le 17 octobre 1848. L'Assemblée qui avait décidé de comprendre la loi sur l'organisation judiciaire dans la nomenclature des lois organiques discuta le projet dans sa séance du 3 février 1849.

(2) La Constitution avait été promulguée le 21 novembre 1848.

(3) Le journal démocrate *La Voix du Peuple* fut fondé, le 12 octobre 1848. Il eut pour rédacteur en chef Laponneraye, ancien co-directeur de *l'Intelligence*, à Paris. En décembre 1848, il soutint la candidature de Ledru-Rollin à la présidence de la République, présenta une liste démocrate à la Législative qui fut bat-

Les journaux modérés ont crié, tempêté pour que force et droit restassent au libre enseignement et à la dignité professorale. La mairie, craignant quelques hésitations, crainte d'algarades nouvelles des rouges, ses amis secrets, a dû faire rouvrir le cours.

C'est après 5 leçons que, jouissant de mes vacances grasses, je respire et résume mes impressions dans les épanchemens de l'amitié. Les leçons ont eu lieu ; les mutins ont à peine osé murmurer ; la majorité saine d'un auditoire devenu immense, par le drame et par le brûlant des questions remuées, a maintenu bonne police avec le concours des commissaires adjoints, agens en uniforme et en bourgeois. Tu sens que la parole et la bile du professeur ont dû traduire cette situation. Je suis monté, dans deux leçons surtout, au niveau de ce que j'avais longtemps rêvé des forces de mon esprit et de ma poitrine. Trois autres leçons ont, pour moi seul, je l'espère, tempéré mon orgueil par l'hésitation et l'intermittence trop souvent ressenties dans mes préparations antérieures au métier de tribun. Je sais maintenant, à n'en plus douter, que je me suis trop défié de mes forces, que j'ai gâté mes moyens par le désir exagéré de bien faire ! S'abandonner à sa nature exaltée, à son besoin immense de foi et aux effets électriques et contagieux de cette reine des passions : voilà ma boussole, si je passe de la vie de professeur à celle d'homme politique. Un peu d'oubli de mon ancienne rhétorique et de mon ancienne circonspection vient de me poser orateur, tribun, que dis-je, héros ! les dévôts et les royalistes me prédisent la première place sur la guillotine de la nouvelle république. Soit ! mieux vaut être guillotiné que guillotineur ou complice de ceux-ci par la pusillanimité...

Réduit à de plus justes proportions l'incident perd de sa couleur épique. Le 12 janvier, à l'occasion de l'ouverture des cours communaux, De Salles fit un rapide exposé des systèmes sociaux et, s'attachant plus longuement à celui de Proudhon, voulut prouver « que le signe le plus

tue mais avec 30.000 voix contre 45.000 à la liste adverse. Après de nombreux procès, il fut écrasé, en 1850. Le *Peuple* lui succéda (d'après Pierre Lérès et Gaston Vimar : *La presse politique de 1848 à 1870*, in *Encyclopédie des Bouches du Rhône*, op. cit., t. VI, p. 597 sq.).

certain de la décadence, c'est le caprice sans la force de la création ». La salle protestant avec vivacité, il répliqua aussitôt qu'il comprenait la Liberté, l'Égalité et la Fraternité mieux que les républicains de la veille. Que se passa-t-il ensuite ? Il semble que le public ait marqué, en termes vigoureux, son mécontentement, mais que l'orateur ne courût aucun péril. Bien que les journaux conservateurs aient publié une lettre pathétique où De Salles dénonçait les menaces de mort d'ennemis anonymes et traitait ses adversaires de « serpents et animaux venimeux », ils ne prirent pas l'affaire au tragique. La *Gazette du Midi*, la vieille douairière légitimiste de la presse marseillaise, se borna à préciser qu'une des lettres portait ces mots à demi effacés « Souviens-toi de Rossi » (1). Le *Sémaphore* (13 février) fit seulement mention d'« une scène fâcheuse ». Quant à la *Voix du peuple*, (13 février), loin de dramatiser l'événement, elle en souligna plutôt le côté comique. « Un léger murmure s'est fait entendre, murmure railleur, il est vrai, qui a suffi à convertir en une véritable rage la modération de M. Eusèbe ». Ce fut, assurait-elle, une allusion aux « vestiges empoisonnés » laissés dans la salle par un club qui irrita, le plus, le public : « Le dénouement de cette comédie burlesque aurait tourné au tragique, si le pauvre M. Eusèbe n'eût été regardé comme atteint d'aliénation mentale » car il monta sur une chaise, découvrit sa poitrine et demanda si quelqu'un avait soif de son sang.

La *Voix du Peuple* (14 février) invitait avec dédain, le professeur, à continuer, selon son droit, sa croisade anti-sociale en faveur du capital : « c'est votre rôle et si vous le remplissez avec peu d'éclat, au moins vous êtes apte à porter le bât de l'aristocratie ». Elle le pria enfin de

(1) Le jurisconsulte Rossi, nommé ministre par Pie IX, malgré les républicains de Rome, avait été tué le 15 novembre 1848. La foule avait acclamé son meurtrier.

mettre, à l'avenir, plus d'ordre et de lucidité dans ses cours.

Plus courtois dans la forme, un démocrate marseillais, Gustave G'ssell jeta le doute sur « la prétendue correspondance souterraine » dont ses amis déclinaient, en tout cas, la responsabilité et se déclara prêt à accepter une discussion publique avec De Salles (1).

L'autorité locale, effrayée par cette polémique, suspendit les cours, en prétextant des « apprêts turbulents dans la salle et autour du local ». La presse conservatrice blâma cette capitulation devant les éléments de désordre (2) et lui opposa l'attitude du général Carrelet, qui fit une visite personnelle à De Salles et du Préfet qui lui envoya sa carte (3).

L'adjoint Delmas, qui avait assisté à la scène du 11 janvier, constatant que l'interruption du cours, faite sur la demande du professeur, avait donné « dans le public matière à des suppositions fausses ou malveillantes » proposa à l'intéressé de reprendre ses leçons s'il le jugeait opportun, en l'assurant que l'autorité municipale ferait « respecter l'enseignement de la Science dans la limite des principes consacrés par notre droit public (4) ».

De Salles ne nia pas avoir personnellement sollicité la suspension de son cours (5). Il se borna à évoquer Tacite et Montesquieu défendant librement leurs idées et promit d'user « discrètement de ces magnifiques exemples ».

Le cours reprit dans le calme, pas pour longtemps, il est vrai. Dans une longue lettre, le démocrate G'ssell déplora les nouveaux troubles (6). Il discutait les idées du « distingué professeur » et lui reprochait, entre autres,

(1) *Courrier de Marseille*, 16 janvier 1849.

(2) *Courrier de Marseille*, 18 janvier 1849.

(3) *Gazette du Midi*, 18 janvier 1849.

(4) Delmas à De Salles, 24 janvier 1849 (Carton 2).

(5) A Delmas [s. d.] (Carton 2).

(6) *Gazette du Midi*, 4 février 1849.

d'avoir traité d'anarchistes les républicains d'Amérique, prophétisé une dictature héréditaire aux Etats-Unis avant cinquante ans et qualifié d'apôtres du mensonge et de l'erreur tous ceux qui défendent l'idéal social (1). Les manifestations hostiles ne durèrent pas.

De Salles avait gagné, dans l'aventure, l'estime des royalistes et des pouvoirs publics. Il allait s'ingénier à en tirer parti. Il commença par faire éditer son cours d'ouverture et en distribua de nombreux exemplaires, notamment au ministre, auprès de qui il se posa en pourfendeur du socialisme, afin d'attirer son attention sur sa situation professionnelle (2). A force d'exciper de son héroïsme, il finit par obtenir du conseil municipal d'être titularisé comme « professeur d'arabe vulgaire » au traitement de six cents francs par an, qui furent portés, trois ans plus tard, à douze cents. Falloux parut aussi découvrir les mérites de De Salles, quand il créa la commission chargée d'étudier les moyens de propager, en Algérie, le français parmi les Arabes et l'arabe parmi les Européens (3). Garcin de Tassy qui n'y était pas étranger annonça la bonne nouvelle à l'intéressé :

Paris, 10 février 1849.

Mon cher comte,

J'ai reçu d'abord votre discours d'ouverture que j'ai lu avec beaucoup d'intérêt puis le n° de la *Gazette du Midi*, où

(1) *Voix du Peuple*, 16 février 1849.

(2) Au ministre de l'instruction publique [Falloux]. Marseille, 29 janvier 1849.

(3) Sur cette commission, cf. A. Cour : *Notes sur les chaires de langue arabe d'Alger, Constantine et Oran (1832-1870)*, in *Revue Africaine*, 1^{er} trimestre 1924, p. 43 sq. De Salles venait alors d'écrire sa *Lettre à M. Cros-Mayrevieille sur les débris de la langue arabe existant dans les patois du midi*. In-8°, 18 p., Carcassonne, 1849 (Extrait des *Mémoires de la Société des arts... de Carcassonne*).

se trouve la narration des attaques qui vous honorent, et enfin, vos lettres des 27 et 30 janvier dernier. J'ai plaidé chaleureusement votre cause auprès de M. de Falloux tant de vive voix que par écrit. Seulement, je n'ai pas parlé du transfert de votre chaire à Paris, de crainte de faire de la peine à Caussin de Perceval et à mon ex-ami Reinaud (1). Il faudrait, pour cet article, vous faire recommander par quelqu'un autre. Il est certain qu'une chaire d'arabe d'Alger à Paris serait très utile et qu'elle serait bien mieux placée à l'École des langues orientales vivantes qu'une chaire d'arabe littéral. Mais vous sentez que ces questions touchent aux personnes. Il semblerait que nous voulons attaquer les titulaires actuels et comme je suis leur confrère, je dois respecter leur susceptibilité.

Il n'en est pas de même des autres questions ; enfin, vous recevrez probablement aujourd'hui même, une lettre de M. de Falloux qui vous demande à vous-même des explications plus développées que celles que j'ai pu lui donner sur les différents objets dont vous m'avez entretenu.

La nomination de la commission chargée d'organiser l'enseignement arabo-français et français-arabe en Algérie, est arrivée comme une bombe, sans cela je vous aurais désigné et j'aurais demandé moi-même d'en faire partie puisque j'ai rédigé, il y a longtemps, une grammaire française en arabe

(1) A l'occasion de la publication par Garcin de Tassy de la 2^e édition de la *Grammaire persane* de Sir William Jones, revue et augmentée par lui (Paris, 1845) Reinaud avait publié dans le *Journal asiatique* (4^e série, t. VI, p. 414) des observations sévères sur cet ouvrage. Garcin répliqua par une *Lettre en réponse aux observations* (4^e série, t. VII, p. 93). Dès lors les relations entre les deux orientalistes paraissent s'être refroidies. « Vous trouverez, écrivait Garcin à De Salles, le 11 mars [1846], dans le numéro de février du *Journal asiatique* une réponse à l'impertinent article du numéro de novembre sur une grammaire persane. Je dois cette méchanceté à L'ILLUSTRE M. Reinaud, qu'on nomme par antiphrase le BON M. Reinaud. La république des lettres orientales n'est pas, comme vous le voyez, elle n'est plus, la meilleure des républiques ». (Autographe n° 119).

Reinaud (1795-1867) avait succédé, en 1838, à Silvestre de Sacy comme professeur d'arabe à l'École des langues orientales. Il présida la Société asiatique durant vingt ans (1847-1867). Dugat qui avait été son élève, avec Renan et Cherbonneau, soutenait qu'il ne savait ni rédiger en arabe, ni parler la langue, mais était un bon grammairien (*Orientalistes*, t. II, p. 190).

qui aurait pu être adoptée. Le ministre pense qu'il est trop tard pour vous appeler actuellement à Paris au sein de cette commission.

Le Ministre m'assure avoir lu, avec beaucoup d'attention, les détails que je lui ai donnés sur vos travaux et il désire, *très vivement*, pouvoir vous comprendre dans l'organisation nouvelle qu'il prépare.

GARCIN DE TASSY.

P. S. L'abbé Bargès est toujours montagnard !... Je me suis trouvé chez le Pce Nap. et chez O. Barrot (1) avec Ancelot (2). Nous avons beaucoup causé ensemble.

Falloux écrivit, en effet, à De Salles pour lui témoigner ses regrets de ne pouvoir le joindre à la Commission à cause de son éloignement de Paris :

Mais comme je sais, ajoutait-il, que vous vous êtes occupé avec beaucoup de succès de ces questions et que, par la nature de vos travaux, vous êtes un des juges les plus compétents en ces matières, je viendrai vous prier de vouloir bien m'adresser, le plus promptement possible, vos observations à cet égard. Je les recevrai avec reconnaissance et je m'empresserai de les transmettre à M. le Général Bedeau, Président de la Commission (3).

De Salles ne douta pas d'être nommé bientôt « inspecteur en France ou en Algérie avec longue résidence à Paris ». Il exultait d'avoir « Paris en perspective » des « manuscrits à imprimer, avec des voyages amusans et quelque chose comme une carrière ». Dieu fasse, s'écriait-il, durer le ministère Falloux (4).

C'est vers l'Algérie qu'il tournait alors son ambition. Depuis 1845, il avait sollicité, à diverses reprises, d'y être envoyé comme inspecteur. Les travaux de la Commission

(1) Odilon Barrot était, depuis le 20 décembre 1848, président du conseil et ministre de la justice.

(2) Ancelot (Jacques) 1794-1854, membre de l'Académie française.

(3) Falloux à De Salles. Paris, 8 février 1849. De Salles a écrit au verso : *platitude de Falloux* (Carton 2).

(4) A Aug. Lacombe. Marseille, 16 février 1849.

algérienne dont devaient sortir d'importantes réformes lui firent croire qu'il touchait au but. Garcin de Tassy, qui s'occupait activement de lui, ne découragea pas tous ses espoirs :

Mon cher Monsieur de Salles,

J'ai eu une longue conversation avec M. Lepescheux (1) à votre sujet ; et de plus, je lui ai écrit afin qu'il ne perde pas de vue vos intérêts. Je dois vous dire d'abord que M. Lep. m'a paru vous être favorable, et avoir une haute idée de votre savoir et de votre capacité. Mais je me suis aperçu qu'on veut laisser le *statu quo*, si ce n'est qu'on créera peut-être deux ou trois nouvelles chaires à Blida, Tlemcen, etc. (2), et qu'on donnera quelques centaines de francs de plus à M. Bresnier (3).

Quant à la création d'une place d'inspecteur, il paraît qu'il faut y renoncer, pour le moment du moins. Il *semblerait* d'ailleurs, mon cher comte, à vous dire le vrai, qu'on la donnerait plus volontiers à M. Bresnier : *ceci entre nous*.

Si vous préféreriez à la chaire d'arabe de Marseille, celle d'Alger, l'échange pourrait, je crois, se faire. Mais M. Lepescheux m'a dit, il me semble, que M. Bresnier ne reçoit que 3500 francs. Il est vrai qu'il est probable qu'on le mettra à 4800.

Je crois que, d'après tout ce que j'ai dit et écrit au ministre et à M. Lepescheux, on songera à vous, si jamais on

(1) Le Pescheux, inspecteur de l'académie d'Alger. Il joua un rôle important dans l'organisation de l'enseignement de l'arabe en Algérie. Cf. Cour, *op. cit.*, *passim*.

(2) A Tlemcen, Philippeville, Bône, Blida. Cf. Cour, *op. cit.*, p. 49.

(3) Bresnier (Louis-Jacques), orientaliste français (1814-1869), ancien ouvrier typographe, suivit les cours de Silvestre de Sacy grâce à qui il fut choisi pour fonder l'enseignement de l'arabe en Algérie, en 1837. Il a exposé sa méthode d'enseignement dans un article du *Journal asiatique* de mai 1838 ; dans une lettre du 29 janvier 1838 à Silvestre de Sacy publiée par M. H. Dehérain : *L'orientaliste Bresnier et la création de l'enseignement français de l'arabe à Alger* (extrait du Bull. de la Section de Géographie, in-8°, 7 p., 1915) et dans sa leçon d'ouverture publiée par Cour, *op. cit.*, p. 27 sq.

fait quelque chose de considérable pour l'éducation arabe-française et française-arabe en Algérie, soit pour vous appeler à Paris, soit pour vous envoyer en Algérie ; mais ce ne sont que des espérances.

M. Lepescheux va bientôt retourner en Algérie, tâchez de le voir à son passage à Marseille. Il vous comprendra et je suis sûr que vous serez content de lui. La politique préoccupe trop le ministre pour qu'il fasse attention aux intérêts de détail, si je puis parler ainsi (1).

Le mirage dura peu. Bientôt Falloux, comme ses prédécesseurs, prétextait « l'inopportunité ou les impossibilités budgétaires » pour repousser les sollicitations.

Le beau-fils de De Salles l'ayant alors invité à venir passer deux ans à Mirzapore, il accepta d'enthousiasme et lança, avant de partir, une prophétie clairvoyante :

...J'avais espéré quelque chose de la réaction. Elle se stérilise de plus en plus : les hommes modérés, comme en général les classes supérieures, pèchent par le respect de la légalité. Il leur manque l'audace et la logique des émeutiers. Nous sommes enfermés, aujourd'hui, dans la voie chicanière qui espère détruire lentement une révolution faite en un moment. Cette hypocrisie sans courage n'est pas de mon goût ni du tien ce me semble. A cela près, d'un but identique, nous différons profondément par les moyens. Tu veux qu'on donne ample carrière à l'expérimentation républicaine et qu'on prenne la république au sérieux et au définitif si l'expérience est favorable.

Mais je crois que l'expérience a été suffisante dans le passé, dans le présent, dans l'ancien et même dans le nouveau monde. Il en a résulté que la démocratie est incapable, partout et toujours, comme gouvernement. Elle est la négation de l'autorité. Fort de cette conviction, je crains les influences de l'habitude, les chicanes de la prescription, qui en politique, est trente fois plus courte qu'en droit ordinaire ; les honnêtes gens, ou plutôt les timides modérés, le prouvent assez en prenant déjà la république au sérieux et la traitant d'ordre légal. Moi, je pense que ce qui est illégal de sa nature, illégal de son origine, ce qui n'est pas viable, ce qui n'est pas moral, ne doit jamais être pris ou plutôt subi que

(1) Garcin de Tassy à De Salles. Paris, 2 mars 1849.

comme force majeure et, puisque les provinces qui ont nommé Napoléon comme anti républicain n'ont pas le courage de marcher sur Paris pour anéantir la tyrannie de sa centralisation, l'idolâtrie de son télégraphe, puisque les royalistes, au lieu de s'unir étroitement pour écraser sous leurs votes les républicains et socialistes, s'amuse à se chamailler et se déchirer d'avance à propos d'Henri V, des d'Orléans et des Bonaparte républicains et des Bonaparte empereurs ; je voue mon pays au mépris et à la décadence byzantine et je reprends très sérieusement mes éternels projets d'émigration.

En m'éloignant de ma patrie, je vais naturellement reprendre et améliorer mon métier de prophète et voilà la feuille sybilline que je jette au vent de ta sagacité. Le parti bonapartiste, composé des deux élémens susdits, est certainement le plus fort dans le moment présent. Le vote du 10 décembre était négatif contre la république ; il était affirmatif en faveur de Napoléon, restaurateur de l'ordre gouvernemental par la sécurité et par la religion ; le souvenir de l'oncle était un conseil, un ordre donné au neveu qui me fait l'effet de l'avoir assez bien compris. L'homme sournois et peu brillant qui vient d'asseoir à la présidence, le nom très embarrassant de Napoléon, convient plus qu'un homme très franc et très brillant à notre situation trouble et mesquine. Il est mieux placé qu'un autre pour voir venir ; il n'excite pas l'envie par des talens, il n'appelle pas les attentats par son ambition hâtive. Cette valeur négative se coapte merveilleusement au travail sourd dont cet homme sera nécessairement le pivot et le bénéficiaire dans un temps où ce qui est, est accepté par les masses indifférentes, par les hautes classes timides. Les masses passionnées ne sont pas hostiles, que dis-je, elles sont sympathiques par les sentimens. Les disputes imprudentes et subtiles des royalistes vont hâter l'éclat des sympathies de raisonnement.

Le droit divin vaincu en 1815, 1830 et 1848, s'est fait homme et qui plus est, quasi républicain, sous le nom de droit naturel, de souveraineté populaire ou nationale manifestée par l'élection, par le suffrage universel. La thèse est habile, peu spécieuse ; je la crois juste autant que *vox populi, vox dei*. Par malheur, on est allé jusqu'aux preuves historiques et l'on nous a montré les rois chevaliers élevés sur le pavois des soldats, les carlovingiens et capétiens acclamés par les assemblées du champ de mai ou des grands vassaux, en un mot, rois élus une première fois et ayant transmis hérédi-

tairement à leurs descendants cette souveraineté populaire incarnée une fois en eux-mêmes et dont on ne peut plus légitimement, détacher l'hérédité au moins en ce qui concerne le pouvoir modérateur, conservateur et traditionnel.

Les hautes initiatives gouvernementales continuent à être représentées par la volonté populaire déléguée à ses [*mot illisible*], le plus fort argument de la durée monarchique depuis Hugues Capet, car Hugues Capet détrôna un Lorrain, héritier légitime des Pépins et des Charlemagne et depuis 60 ans le principe n'a pu se relever qu'avec le secours odieux d'une invasion étrangère : un principe doit avoir cependant assez d'énergie pour réagir contre la prescription politique, contre l'oubli, contre l'ingratitude des peuples. Les occasions n'ont pas manqué de retremper ce culte du principe légitimiste dans le vote universel, avec le visage découvert d'un nom propre ou sous le masque des prête-nom. Henri V ou ses Monk, n'ont pas eu, dans le vote du 10 décembre, même une minorité comparable à celle de Raspail. La grande majorité a recommencé une élection mérovingienne ou carlovingienne avec les idées de reconnaissance et de légitimité que l'on a si curieusement rajeunies ! Un Napoléon fut l'élu du peuple comme consul et comme empereur, un autre a été élu par un vote plus large, plus spontané mais plus rapproché du vote légitime qu'on avait rêvé pour le rappel d'Henri V, on n'a pas essayé de peur de faire une confiance trop exigüe. Il est plus commode d'affirmer que les 3/4 des votes de Napoléon appartiennent à des légitimistes, cela est de toute fausseté ; le peuple ne sépare pas un principe de son application, de son incarnation. Henri V s'est trop effacé et a laissé la France oublier Louis XVI, Henri IV et Louis XIV. La France a, depuis 50 ans, incarné la grandeur, le gouvernement, la force nationale dans un seul nom ! Le gouvernement de Napoléon sortit de la révolution comprimée, de l'anarchie vaincue, la révolution ne l'a pas renversé, il périt plein de force et d'intérêt sous les coups d'une coalition étrangère. Déjà Napoléon avait usé habilement de la thèse de la souveraineté populaire incarnée en lui-même et aliénée à jamais au profit de ses héritiers ; il avait comprimé tribune et presse à peu près comme Auguste se proclamant tribun du peuple à perpétuité, il avait mis sur les monnaies son image avec le titre d'empereur de la république — c'est la république à la base, l'hérédité au sommet du paillasse [*mot illisible*] *nil sub sole novum* — mais quelle imprudence aux royalistes

plus habiles et plus clairvoyans de répéter ces subtilités ou plutôt ces vérités historiques quand la famille Napoléon est là pour recueillir la moisson semée au profit de la royauté légitime ! Aussi les légitimistes encouragent mais laissent faire comme toujours, je me trompe ; ils poussent à la république quand même... elle serait durable ! et voilà pourquoi je me sépare de ces légitimistes là pour accepter même la royauté napoléonienne... si je reviens d'émigration (1).

*
*

Mais le prophète ne partit pas. La terrible crise de choléra qui sévit à Marseille et surtout ses travaux d'ethnographie le retinrent en France (2), peut-être aussi des raisons d'un ordre sentimental peu relevé :

J'ai eu de la répugnance à me mettre en route avec ma femme : tu te rappelles le profond dégoût que m'ont inspiré ses caprices et ses maladresses. La pauvre centuple les malheurs de son âge et de sa position, faute d'un peu d'esprit... Son obstination de demeurer près de moi pour m'y donner, à chaque heure, les joies que tu as vues est ce mélange incompréhensible de timidité répugnant à un parti à prendre, à une action isolée et l'obstination présomptueuse, péché originel protestant et anglais qui se fait juge des devoirs de l'obéissance et du dévouement. Je suis malheureusement présomptueux et têtu de mon côté et, de plus, partisan de l'infailibilité papale, c'est-à-dire paternelle (3).

Obligé de renoncer aux Indes, il prit un congé de six mois (4) pour aller à Paris chercher soit le « retour défi-

(1) A Aug. Lacombe. Marseille, 25 mars 1849.

(2) « Nous sommes encore vivans malgré l'épidémie qui enlève 30 ou 60 victimes par jour. Les chiffres officiels sont un peu arbitraires, les nombres absolus des morts sont significatifs en retranchant 16 ou 20, moyenne de nos décès quotidiens pendant toute l'année. Les décès absolus flottent, depuis quinze jours entre 60 et 88 ». (A Aug. Lacombe. Marseille, 16 septembre 1849).

(3) A Aug. Lacombe. Marseille, 16 septembre 1849.

(4) Congé, à partir du 1^{er} décembre 1849, accordé par arrêté du 5 décembre, par le Ministre de l'instruction publique, Parieu, sous réserve qu'il se ferait remplacer à ses frais. Il ne jouit de son

nitif » dans la capitale « avec le métier d'auteur », soit un prétexte « à de grands voyages », avec ou sans poste consulaire (1). Il attendait grande gloire de son récent livre d'ethnographie (2) :

Mon livre est l'œuvre de ma vie ; ce sera mon véritable titre à la vie posthume, s'il en est pour mon nom ! Ethnographie et Eusèbe-François de Salles seront synonymes, j'aurai été le père d'une science nouvelle en France. Il faut se résigner à ce lot ; puissent mes neveux le trouver assez beau !

Ce n'est pas sans dessein qu'il avait dédié son livre au ministre de l'instruction publique, Falloux, déjà sollicité en sa faveur par les démarches de Garcin de Tassy et de Madame de Mirbel. La malchance voulut que le second ministère Odilon-Barrot tombât, le 31 octobre, le jour même de son arrivée à Paris. Il se rabattit sur son compatriote D'Hautpoul qui reçut le portefeuille de la guerre dans le ministère Fould-Rouher :

D'Hautpoul m'a fort bien accueilli, m'a recommandé à Parieu (3), à Lahitte (4) à qui je me suis présenté sous le nom d'Aly le Renard ou de Verdanson (5) pour lui rappeler le

congé que durant trois mois durant lesquels il fut suppléé par J.-B. Reynier.

(1) A Aug. Lacombe. Paris, 7 décembre 1849, Il avait fait faire des démarches auprès de Falloux par Madame de Mirbel. Martineau, *op. cit.*, p. 165.

(2) *Histoire générale des races humaines ou Philosophie ethnographique*. In-12, Paris, 1849. En 1851, le livre avait atteint sa 5^e édition.

(3) Ministre de l'instruction publique dans le Ministère du 31 octobre 1849.

(4) La Hitte (Jean-Ernest-Ducos, vicomte de), général français (1789-1878). Il fit la campagne d'Alger en qualité de maréchal de camp, commandant l'artillerie (cf. Esquér, *op. cit.*, p. 236). Bien que ne faisant pas partie de l'Assemblée, il allait être désigné, en novembre 1849, par le Président de la République, comme ministre des affaires étrangères.

(5) Dans son roman *Aly le Renard*, De Salles s'est représenté sous le nom de Verdanson.

Le Merdanson, ou, par euphonie, Verdanson, est la petite ri-

général d'artillerie Calahitte, l'Achille de l'épopée algérienne (1).

Le seul bénéfice que De Salles tira de ses rapports avec D'Hautpoul fut une présentation au Prince Président, lors d'un dîner au ministère de la guerre :

Mme d'Hautpoul à qui j'avais donné un exemplaire de l'Ethnographie royalement relié, s'amusait à le feuilleter pour amuser son hôte, un peu négligé par la société et les commensaux du dîner, Molé, Berryer, etc. Le prince, alléché par le titre, témoigna, par contenance sans doute, le désir de connaître l'auteur qui, présent à la scène et la suivant de l'œil, apparut subitement et eut l'honneur d'un entretien assez court avec l'illustre personnage. J'aurai donc l'honneur d'un tête-à-tête à l'Elysée et de la présentation du livre, ce qui, en temps ordinaire, eût fait la matière d'une réclame fort retentissante, mais les temps sont changés (2).

Il s'empressa donc de demander une audience mais l'officier d'ordonnance de Napoléon, Mennéval, lui répondit que le Président n'avait pas le temps de le recevoir (3). De Salles ne digéra pas l'affront. Il écrivit à Menneval une lettre cinglante où il le rendait responsable de son échec. Il rappela l'entrevue chez D'Hautpoul et s'étonna que le Prince n'eût même pas fait allusion au livre qu'il avait accepté de recevoir des mains de l'auteur. Il termina, selon sa coutume, par une allusion à son rôle politique et à ses relations dans la presse, le gouvernement et l'assemblée (4).

Menneval répondit sur un ton conciliant et se défendit d'être la cause du refus, marqué de la main même du Prince sur la demande d'audience (5). Avec le docteur

vière, affluent du Lez, qui traverse Montpellier. Le général Calahitte joue un rôle sympathique dans le roman.

(1) A Aug. Lacombe. Paris, 7 décembre 1849.

(2) A Aug. Lacombe. Paris, 20 décembre 1849.

(3) Menneval à De Salles. 28 décembre 1849 (Autographe n° 40).

(4) A Menneval [s. d.] (Autographe n° 40).

(5) Menneval à De Salles, 7 janvier 1850.

Conneau, il arrangea l'affaire. De Salles fut reçu et put, assure-t-il, s'entretenir longuement avec le Prince à qui trois dames firent remarquer qu'il était « le véritable auteur d'une biographie de la reine Hortense qui a fait, depuis la fortune de l'auteur supposé Mokard (1). » C'est en ce jour qu'il eut la joie suprême d'être annoncé, à l'Elysée, entre le duc de Noailles et le marquis de Barthélémy ! (2).

Au cours du dîner chez d'Hautpoul, De Salles avait observé Louis-Napoléon dont il traça à son ami un portrait réussi, suivi d'inévitables rancœurs :

Le prince, puisque c'est ainsi qu'on l'appelle tout haut dans tous les salons ministériels et surtout dans son palais Elyséen, le prince a un accent étranger, une parole brève et terne. Sa face est impassible, son œil sans expression, sa bouche voilée par une énorme moustache est, dit-on, édentée prématurément comme celle de tous les Beauharnais ; le masque sournois cache-t-il un Guillaume taciturne ou un Sixte quint ? la suite nous l'apprendra. Ses ministres sont tous les premiers à expérimenter sont impénétrabilité. On murmure déjà d'un nouveau déménagement aussi complet et aussi subit que le premier. Ce bruit me paraît prématuré, quoique vraisemblable. En attendant, les ministres vont se prenant de plus en plus au sérieux et le plus sérieux de tous, notre d'Hautpoul, me paraît le plus léger de caractère et prouve d'abord sa légèreté par son erreur d'optique et secondement, par la versatilité de son opinion et le dédain de ses

(1) C'est aussi De Salles qui avait composé un poème qui fut lu au Président à sa venue à Marseille.

(2) La correspondance relative à l'audience est suivie d'une note où De Salles raconte ces faits.

L'entrevue avec le Président ne l'empêcha pas de le juger avec sévérité « L'esprit et le caractère de notre président passent de plus en plus à l'état de mythe. Il avance d'un pas et recule de deux. Guizot vient de le peindre sous les traits du fils de Cromwell. Guizot flaire une restauration à qui il voudrait offrir ses services ! Il a été si utile à la branche cadette ! Pédans et sophistes d'un côté, égoïstes et lâches de l'autre, intrigans partout, voilà notre décadence archi-byzantine ». (A Aug. Lacombe. Paris, 27 janvier 1850).

anciens amis, qui tous se plaignent avec plus de raison et de surprise que moi.

Tu te souviens de l'ancienne infatuation du général commandant à Marseille, à propos de la propagande de langue arabe parmi les garnisons du midi. Je tenais, à demi-gosier, une nouvelle chaire militaire. Le jour de notre première entrevue à Paris, il repara chaudement de cette idée sur laquelle ses aides de camp, grands ennemis des interprètes d'Afrique et professeurs d'arabe, ont soufflé et fait tourner la girouette. Maintenant, le général n'a que railleries pour les savans, comme un *troupiér*, ceci est vraiment le fonds de son caractère en même temps que de son instruction, il y a relation comme d'effet à cause.

Ainsi, adieu l'inspection algérienne, au moins avec le ministère d'Hautpoul, qui donne une prime de 200 et 400 frs par an aux officiers, civils et militaires sachant lire et parler (1). Ce but sera atteint par des voies mystérieuses, car pour y parvenir on supprime des écoles (2).

A défaut de la nomination escomptée, De Salles suscita « parmi la gent dévote » une grande sympathie. On lui savait « un gré infini d'être arrivé, soldat de la science, à la confirmation de l'origine biblique de l'humanité et de la fraternité évangélique ». Aussi bien son *Histoire générale des races humaines*, survenant au fort du combat entre monogénistes, et polygénistes, fournissait-elle à l'apologétique traditionnaliste une arme nouvelle qu'elle ne manqua pas d'utiliser. Lacordaire ne méconnut pas l'importance de ce livre de vulgarisation qui, sous une forme attrayante, apportait à l'appui de la cosmogonie mosaïque la double autorité d'un linguiste et d'un ethnographe ; aussi affirma-t-il le « grand profit personnel » qu'il en avait tiré et fit-il témoigner sa « reconnaissance à M. de Salles pour le service qu'il a rendu à la religion » (3).

(1) Le premier décret relatif aux primes d'arabe venait d'être signé, le 4 décembre précédent. Cf. Cour, *op. cit.*, p. 52 sq.

(2) A Aug. Lacombe. Paris, 20 décembre 1849.

(3) Fr. Henri-Dominique Lacordaire à Garcin de Tassy. Paris, 3 août 1850 (Autographe n° 57).

L'auteur ne cachait pas, du reste, dans quel but il avait écrit son œuvre. Il constatait, avec regret, qu'après les efforts des philosophes du XVIII^e siècle, pour saper les croyances religieuses, le retour vers la foi n'avait pas été le fait des érudits mais des âmes tendres et des poètes. Même Cuvier bien qu'il ait, peut-être, contribué plus que tout autre à battre en brèche les doctrines subversives, se moquait des métaphysiciens et raillait les jours-époques imaginés par les derniers interprètes de la Genèse. De Salles voulait faire cesser ce dualisme, en établissant une union intime de la science et de la théologie, celle-là appuyant celle-ci :

La science, assurait-il, établira l'unité de l'espèce humaine par une double série de preuves :

Unité morale par la ressemblance de traditions historiques et religieuses, par la ressemblance des langues et par l'égalité des aptitudes.

Unité physique ou réunion des variétés apparentes en une espèce unique.

Aux savants adverses, polygénistes plus par leurs tendances que par leurs doctrines, Desmoulins (1), à qui il reprochait son étroitesse d'esprit, Bory de Saint-Vincent (2), dont il déplorait le matérialisme, il opposait le

(1) Desmoulins (Louis-Antoine, 1794-1828) avait publié, en 1826, une *Histoire naturelle des races humaines du nord-est de l'Europe, de l'Asie boréale et orientale et de l'Afrique australe* (In-8° avec pl.), suspecte de polygénisme.

(2) Bory de Saint-Vincent (1780-1846) avait publié, en 1827, un livre qui fit sensation : *L'homme, essai zoologique sur le genre humain* (2 vol. in-8°). Il fut le premier naturaliste qui, au XIX^e siècle, reprit la classification de Linné qui plaçait l'homme parmi les Anthroïdes. Malgré les attaques violentes dont il fut l'objet, il déclara que « les genres homme et orang sont pour lui des bimanés » et attaqua les monogénistes orthodoxes en leur demandant comment toutes les races humaines avaient pu se former en cinq ou six mille ans. C'est à cette question que De Salles essaya, partiellement, de répondre.

Bory de Saint-Vincent joua un rôle important dans l'étude de l'Algérie dont il a présidé la Commission exploratrice et scienti-

vieil argument, devenu classique : la création unique est plus facile à admettre que dix à quinze créations et est seule compatible avec la bonté divine (1).

Après avoir posé ce double principe cher aux orthodoxes, il s'attachait à démontrer deux faits fondamentaux : l'unité de l'espèce et l'unité de la source dont elle est sortie. Pour cela il remontait de l'état présent du genre humain, tel que les travaux de ses prédécesseurs et ses propres observations lui permettait de l'établir, à l'état ancien constaté par l'histoire, puis, d'après la Bible, aux temps anté-historiques et à la création.

Dans le Paradis, qui devait se trouver dans une région au Nord de l'Inde et à l'Est de la Perse, dont la Bactriane serait le centre, l'homme s'éveilla, sachant marcher, avec la connaissance des grandes lois, le raisonnement, une langue. Sa peau devait être olivâtre, tirant sur le café cru, ses cheveux rouges très foncés.

Il transmet à sa postérité, multipliée à travers le monde, toutes ses dispositions à l'état social mais aussi les risques d'une dégradation susceptible d'abaisser la première créature de Dieu jusqu'à l'état le plus vil. Ainsi les sauvages ne représentent pas l'état primitif de la Société mais sa dégénérescence. La déchéance des Portugais du Brésil, à l'époque historique, est un exemple de ce phénomène.

De Salles reprochait aux doctrines adverses d'impliquer, d'une part la transition de la brute à l'homme ou la génération spontanée, d'autre part l'existence de races distinctes nées séparément vers les divers points du globe.

Il répondait indirectement à l'argument du singe, source première de l'humanité, que les théologiens traitaient de blasphème, en prouvant que les races humaines possèdent toutes l'idée de Dieu et d'une autre vie ainsi que l'u-

fique. Il lut, le 30 juin 1845, à l'Académie des Sciences, un mémoire : *Sur l'anthropologie de l'Afrique française*.

(1) De Salles s'attaqua aussi à Humboldt, dont le t. I du *Cosmos* venait de paraître.

sage d'une langue. Il réfutait, enfin, la génération spontanée, en s'appuyant sur la similitude des plus anciennes traditions des peuples, la filiation et l'analogie des langues et l'égalité des aptitudes. Ils concluait à l'existence d'un Dieu créateur distinct des créatures ainsi qu'à celle d'espèces animales, créées à des époques distinctes mais avec des caractères précis. Quant à l'homme, il démontrait qu'il possède seul une âme identique dans toutes les variétés humaines mais différente de l'intelligence des animaux même les plus voisins.

Le livre de De Salles est loin d'être original ; c'est peut-être ce qui en fit le succès. Sans doute écrivait-il à une époque où l'idée de race n'était pas très précise, où les analyses anthropologiques étaient à peine ébauchées et où la tradition biblique paralysait la biologie mais il n'a jamais fait preuve d'un effort puissant de pensée.

À l'aide d'une argumentation où se mêlent les considérations scientifiques, morales et métaphysiques, il se borne à défendre, en rajeunissant les exemples et en élargissant le champ des observations, de très vieilles doctrines. Saint Augustin avait déjà démontré l'unité d'origine et Albert le Grand avait exposé que l'« âme » de l'homme la différencie absolument des animaux même les plus semblables à lui par leur organisation. En géologie, De Salles ne met pas en doute les théories catastrophiques ; avec Cuvier, à qui il consacre un chapitre, il croit que le déluge ne peut remonter qu'à cinq ou six mille ans. Lorsqu'il ne peut plus faire état des documents historiques, il place les livres saints sur le même plan. Quant à ses propres observations elles ne portent évidemment que sur les caractères extérieurs : peau, cheveux, stature et sont parfois sommaires.

La partie la plus originale de son livre est celle où il utilise les travaux récents de Flourens sur le pigmentum, pour démontrer que les nègres doivent leur couleur au climat. Ce fut l'argument qui eut le plus de succès.

De Salles eut la joie de voir consacrer son œuvre par le *Journal des Débats* et la *Gazette de France*. Berger de Xivrey, membre de l'Institut, ne fit des réserves que sur le style « souvent d'une étrangeté singulière » et trop encombré de néologismes, d'inversions et d'ellipses. Par contre, il louait sans réserve « la variété, l'indépendance, l'originalité des observations et des recherches » (1). Peu de jours après Cyprien Desmarais signala « son ouvrage non moins remarquable sur le rapport de la science que dans celui du style » qui répandait « une nouvelle clarté sur l'origine de l'état sauvage » (2).

L'écrivain avait tout lieu d'être satisfait de l'accueil fait à son livre, l'homme du monde de la sympathie du noble faubourg ; le professeur n'avait pas les mêmes raisons de se réjouir.

En quittant le Collège royal De Salles avait laissé une situation fautive pour tomber dans une autre. Après avoir repoussé le contrôle des autorités universitaires, il était obligé de subir celui des autorités municipales. Sans doute la chaire publique leur échappait mais il était malaisé de fixer les attributions respectives du fonctionnaire de l'État et du fonctionnaire de la Ville dont les deux ensei-

(1) *Journal des Débats* des 2-3 janvier 1851 « *Le Journal des Débats* du 3 ou 4 janvier a enfin lancé 14 colonnes sur mon livre, non sans quelques critiques sur mon style néologique et brillanté — comme si ces reproches n'avaient pas toujours frappé toute science nouvelle et tout écrivain original et osé ». (A Aug. Lacombe. Paris, 11 janvier 1851).

(2) Feuilleton littéraire de la *Gazette de France* du 18 janvier 1851 «... mon livre que je vais appeler fameux car voici qu'après le grelot attaché par le *Journal des Débats* du 2-3 janvier, la *Gazette de France* me décoche un article beaucoup plus court mais moins contenu pour l'éloge. Il loue le fonds et la tendance du livre mais le critique lettré loue sans réserve aussi le style du livre nouveau ». (A Aug. Lacombe. Marseille, 22 janvier 1851).

gnements se pénétraient et l'on pouvait aisément supposer que le professeur communal avait absorbé l'autre. Qu'une mesure frappât celui-là et celui-ci n'en souffrirait pas moins. De Salles signala ce danger au ministre :

L'établissement communal... est provisoire ; on peut le supprimer par économie ; une faculté de sciences deux ou trois fois sur le point d'arriver, le ferait fermer de droit. La chaire supérieure d'arabe serait alors sans asile.

La commune a jugé utile de mêler les deux enseignemens comme elle a identifié les deux professeurs. Ce mélange n'est pas absorption. Le public trouve plus de facilité et d'esprit de suite dans des leçons données 4 fois par semaine dans le même local et aux mêmes heures, au lieu de deux fois deux leçons à des heures et dans des endroits différens.

Grâces, par malheur, au peu d'ambition des commerçans marseillais, les études arabisantes se traînent partout et de plus en plus dans une sorte d'enseignement primaire. Le professeur résista, tant qu'il put, à cette force majeure ; toujours donc anomalie, embarras, urgence de réformes (1).

Pour sortir de cette impasse, il multipliait les demandes de postes (2) : inspection générale de l'enseignement arabe, rectorat de l'Aude (3), chaire d'arabe algérien à l'Ecole des langues orientales ou au Collège de France et toujours sans aboutir.

Pourtant son zèle professionnel ne se ralentissait pas :

Si le futur substitut, écrivait-il à Lacombe qui l'avait entretenu des débuts de son fils, soigne et veille les discours et réquisitoires comme moi mes leçons d'Arabe, je crois qu'il aura, lui aussi, trouvé remède contre les ennuis de l'obscurité provinciale... Chaque année, je recommence ma vie et

(1) Lettre au ministre de l'instruction publique [Fortoul], 23 janvier 1852.

(2) Au ministre de l'instruction publique, 23 janvier 1852. Note sur l'enseignement de l'arabe. Carcassonne, 4 octobre 1852.

(3) La loi Falloux avait établi un recteur par département. Le 5 juillet 1850, Léo Dupré, représentant de l'Aude à la Législative lui signalait qu'il avait insisté auprès du ministre pour lui faire accorder le rectorat de l'Aude mais qu'il n'avait pu obtenir aucune promesse.

mon éducation de tribun, en m'apercevant ou croyant m'apercevoir que je ne baisse pas. Un auditoire compact me prouve que les années *récurrentes* n'ont pas mordu sur mon almanach. Je faisais, autrefois, une leçon *bonne* selon mon for intérieur, sur deux ou trois médiocres. J'en suis au chiffre de 1 sur 2 et même, dans les mauvais jours, *Brama* venant au secours de Mahomet, le public paraît n'y voir que du feu (1).

Les notes qu'il jetait alors, en marge du plan de ses leçons, sont d'un grand intérêt (2). Elles permettent d'apprécier avec quelle sincérité il se jugeait. Il pouvait se tromper, il ne cherchait jamais à se tromper. Sa franchise, qui se traduit, parfois en cris d'angoisse, a quelque chose, d'émouvant. On oublie vite en lisant ses lignes hâchées, toutes brûlantes encore d'émotion, que l'homme affecte, aux yeux du monde, une superbe et une confiance insupportables :

Le 20 novembre, il débute mal :

exécution mesquine
phrases brisées
peu de *self possession*.
toutefois assurance extérieure

Sa deuxième leçon faite « entièrement sans notes et debout » le satisfait davantage. Il attaque violemment « les incertitudes et les palinodies de la science moderne » à l'occasion du travail de la commission d'Égypte qu'il défend « contre l'école moderne d'où il sort plus de Saint Simoniens et de Fourieristes que de plans utiles et sincères et surtout que de respect pour la morale et le devoir ».

La semaine suivante, il note impitoyablement :

conçu beau discours
exécuté plate leçon...
répétitions, rabachages, phrases boîteuses, incohérence d'idées, chaleur factice, apparence fière et aisée. Plaise à Dieu que le public s'y soit trompé !

(1) A Aug. Lacombe. Marseille, 11 janvier 1851.

(2) En marge du plan des leçons de novembre 1850-avril 1851.

Le découragement dure peu et la leçon suivante est faite avec « assurance magnifique, lucidité inspirée » ; aussi prie-t-il Dieu et le remercie-t-il du fond du cœur, mais sa prière est un cri de souffrance.

Que faire, ô mon Dieu, pour se maintenir à ce niveau, pour ne pas si souvent faire pitié à soi et peut-être aux autres !

Il épie les réactions de son auditoire. Il cherche des yeux les intellectuels dont le jugement lui importe et se réjouit de constater qu'il est de moins en moins ému de leur présence, que sa maîtrise s'affirme de jour en jour. L'angoisse de la leçon imminente ne trouble plus son sommeil. La 14^e et la 15^e leçon l'exaltent. Il se sent sauvé : « grâce mais si tranquille, si aisée qu'elle peut s'appeler habitude... », écrit-il dans un enthousiasme religieux, mais la 18^e leçon est mauvaise :

Humilié donc, toujours humilié ! même aux jours de triomphe surtout à ces jours-là, puisqu'une chute leur succède inévitablement.

Les leçons suivantes sont tout simplement bonnes. La dernière lui laisse une impression à la fois de fierté et d'amertume.

bonne et belle fin !... j'ai été ce soir ce que j'aurais toujours voulu être.

Mais à quoi bon cette maîtrise obtenue au prix de tant d'effort ; le public paraît ne pas s'en rendre compte. A la place de l'ovation attendue, les applaudissements qui ont suivi sa péroraison « quoique larges et francs ne se sont répétés ni trois ni même deux fois » et il comprend alors que ses ambitions politiques, ses rêves de tribun soulevant les foules sont condamnés. « Adieu, donc à la vie publique ! » jette-t-il au bas de la dernière page à ce nouvel espoir perdu.

A ses déceptions d'orateur s'ajoutèrent les ennuis professionnels qu'il avait prévus, A la veille du coup d'état

il réussit, à force d'insistance, à obtenir qu'on doublât son traitement communal (1). Succès précaire. La création de la faculté des sciences de Marseille, en 1855, entraîna la disparition des cours communaux. Il ne conserva, dès lors, que la chaire publique, et perdit, non seulement les douze cents francs qu'il touchait de la Ville, mais les élèves que l'établissement municipal attirait. Sans doute ne l'en chassa-t-on pas, mais on livra le grand amphithéâtre aux musiciens qui venaient y répéter leurs concerts. Il réclama une chaire à la nouvelle faculté mais obtint seulement, dans les nouveaux bâtiments, une salle « convenable » pour ses leçons. Ainsi, après vingt années d'incertitude, le professeur d'arabe put attendre sa retraite sans crainte de se voir à nouveau expulser (2).

De Salles s'employa, durant ses dernières années, à s'assurer devant la postérité une gloire qu'il avait vainement revendiquée au cours de sa longue carrière. C'est ainsi que, comme la plupart de ses contemporains, il fournit les éléments de la biographie que devait publier Vapereau (3). Ce fut Dugat (4) qui rédigea la notice et, sans doute, dût-il faire de même pour les autres orientalistes (5) en attendant de leur consacrer un livre que, dès

(1) Au Maire de Marseille, 13 novembre 1851. Le Conseil municipal, dans sa séance du 7 janvier 1852 porta son traitement à douze cents francs. Le maire l'en avisa le 7 janvier 1852.

(2) Rapports de 1854 et 1855. Préfet des Bouches du Rhône à De Salles. Marseille, 19 décembre 1855, lui annonçant que le Ministre a décidé de lui réserver un amphithéâtre à la faculté des sciences.

(3) Vapereau : *Dictionnaire universel des contemporains*. In-8°, 1803 p. Paris (Hachette), 1856.

(4) Dugat (Gustave), orientaliste français. Il avait fait, en 1845, partie d'une mission en Algérie et était, en 1856, membre de la Société asiatique et de la Société orientale de France.

(5) Cela expliquerait la notice élogieuse consacrée à son collaborateur Fares Echchidiak.

1856, il songeait à écrire et dont il légitimait le projet dans une lettre à De Salles :

Paris, le 10 novembre 1856.

Monsieur,

J'avais l'intention de vous écrire avant d'avoir reçu votre lettre, pour vous remercier de la notice que vous avez bien voulu m'adresser ; elle formera une des pages les plus intéressantes de l'ouvrage que je fais sur les Orientalistes de l'Europe. Et tous nos confrères nous sauront gré d'avoir fait connaître, d'une manière complète, toutes vos publications.

Ne sera-ce pas intéressant et grandement utile pour nous tous d'avoir, en un volume, la vie et les travaux des Orientalistes (1). Pour nous, qui vivons si isolés, presque en ennemis. En nous étudiant les uns les autres, nous nous trouverons peut-être moins mauvais, et ces jalousies, ces haines mêmes, entre savants, disparaîtront il faut l'espérer. Mon but est de resserrer les liens, jusqu'à présent extrêmement relâchés, des Orientalistes dont le rôle me paraît devenir de jour en jour plus important. Je voudrais faire, de ces savants, une famille, un phalange unie.

Je suis bien heureux que vous m'offriez votre travail sur Mahomet, j'aurai sans doute l'occasion de m'en servir (2). J'irai chez Duprat avec votre lettre pour le retirer. J'aimerais bien à avoir aussi votre livre sur les races humaines ; je l'ai lu, dans le temps, par l'intermédiaire de M. Reinaud ; mais je ne le possède pas. N'accueillez ma demande qu'autant que vous auriez des exemplaires disponibles. D'ailleurs, le prix en est modéré, et je puis me le procurer facilement.

Depuis longtemps, Monsieur, j'éprouvais le désir d'entrer en correspondance avec vous. Je vous avais classé, dans mon esprit, parmi les Orientalistes vulgarisateurs, littérateurs ; je veux parler de ceux qui n'enferment pas leur cerveau dans le cadre étroit d'un mémoire académique ; de ceux qui savent donner à leurs travaux une forme attrayante, pittoresque, tout en restant dans la vérité ; enfin, de ceux qui, ennemis de l'esprit de caste, de coterie, conservent pour l'Art et la

(1) Le livre ne parut que douze ans plus tard : *Histoire des orientalistes de l'Europe du XII^e au XIX^e siècle*. 2 vol. in-16, Paris, 1868 et 1870.

(2) *Mahomet considéré comme homme privé, artiste et politique*.

littérature un culte épuré. Quoique vous soyez mon devancier en âge et en science, permettez-moi de vous le dire, il me semblait me retrouver un peu dans vos travaux et découvrir une certaine affinité entre vos idées et les miennes.

Je vais faire une *réduction* de la notice que vous m'avez envoyée, pour la Biographie Universelle des Contemporains qu'Hachette publie, mais votre portrait sera de pied en cap dans la *Galerie des Orientalistes* (1).

Je prépare, sur Abd-el-Kader, un livre ; c'est un sujet que vous auriez mieux traité que moi. Vous savez que l'Emir a adressé au Président de la Société Asiatique une *Riçala* dans laquelle il expose ses idées religieuses, philosophiques, physiologiques, philologiques, etc. ; il y a un peu de tout dans ce traité. Je l'ai traduite, non sans peine, Et je compte la publier avec une étude sur Abd-el-Kader considéré comme savant, poète et philosophe (2).

Pour le faire connaître et le juger comme poète, il me faut avoir ses vers : j'en ai un certain nombre, j'en ramasse de tous côtés ; si vous en aviez quelques-uns vous m'obligeriez de vouloir bien m'en envoyer une copie. Peut-être me résoudrais-je à écrire à Abd-el-Kader.

Je suis bien heureux, Monsieur, que ma future publication sur les Orientalistes m'ait prouvé l'occasion de correspondre avec vous. Je vous remercie bien de l'offre de votre souscription, je la communiquerai au libraire qui doit se charger de ce livre. Je vous adresse un exemplaire de ma grammaire française à l'usage des Arabes (3).

Merci, cher Monsieur, de votre compte-rendu, vous y avez mis de l'esprit, de l'humour, de la science et je suis très satisfait de la bonne part que vous m'y avez faite. Je vois votre critique fondée pour *Amlach* qui semble être en effet la transcription d'*Amulius* ; — seulement, c'est à *Remus* que je fais rapporter *Amlach* et il se peut très bien que l'Emir ait pataugé ici comme dans plusieurs endroits où il parle des Grecs et des Romains.

(1) Il n'est pas question de De Salles dans l'ouvrage de Dugat.

(2) Dugat (G.), *Le livre... intitulé « Rappel à l'Intelligent, avis à l'Indifférent, considérations philosophiques, religieuses, historiques*. In-8°, Paris, 1858. Voir une analyse de ce livre dans Colonel Azan : *Abd el Kader*. In-8°, 1925, p. 268.

(3) Dugat (G.), *Grammaire arabe et française*, rédigée, en arabe, à l'usage des indigènes avec la collaboration du cheikh Fares Echchidiak. In-8°, Paris, 1854.

Quand la traduction d'Abd el Kader parut Dugat remercia De Salles d'un compte rendu élogieux, en des termes d'une flatterie peu nuancée :

Les critiques de Paris ne sont pas aussi avancés que vous, et vous avez été le premier à rendre compte du livre, je suis à attendre les Parisiens. Véritablement, je ne comprends pas qu'on ne rende pas à César ce qui lui appartient et qu'on s'approprie le bien ou l'esprit d'autrui. Vous feriez bien de relever un peu vertement les plagiaires. Lorsque vous parlez de vos modestes travaux, vous êtes réellement trop modeste. Vous avez su allier l'art à l'érudition et ce n'est pas chose facile que de ne pas se laisser crétiniser par des études spéciales (1).

De Salles comptait surtout sur ses œuvres pour faire vivre sa mémoire, aussi en entreprit-il, en 1855, une édition choisie qui devait comprendre six volumes : « *La maladie de cœur et la théorie de l'orgueil*, un roman inédit et une moralité inédites » devaient y figurer « avec *Aly le renard* peu expurgé, les *Pérégrinations* fort abrégées et les *Etudes politiques* sur le thème progrès et décadence » (2). Il ne put réaliser qu'incomplètement ce programme (3). C'est dans le tome II qu'il publia un roman de mœurs politiques : *L'anévrysme*, où la question algérienne tient une place importante. L'intrigue sentimentale n'est pas sans fadeur : la belle « Madame Daulas »

(1) Dugat à De Salles. Paris, 3 mars 1858. De Salles continua à recevoir, jusqu'à la fin de sa carrière, des lettres de France et d'Algérie qui lui soumettaient des points litigieux de linguistique et d'ethnographie. C'est ainsi que l'interprète Pihan, de Nemours, lui demanda, en 1857 une explication de l'expression « Galans de Melione » qu'il avait rencontrée dans Marmol.

(2) A Aug. Lacombe. Marseille, 8 janvier 1855.

(3) Deux volumes parurent chez Pagnerre : t. I : *Poésies* (Théâtre, sonnets, poésies diverses, rimes patoises), 1865 ; t. II : *L'anévrysme ou le devoir ; Les bas à jour, nouvelle algérienne*, 1868. Il parut, la même année, une édition nouvelle du t. II identique de texte mais de format et de titre différents : *Les Carbonari ou l'anévrysme, étude de mœurs de 1830 ; Les bas à jour, nouvelle algérienne*, 1868.

qui, après avoir longtemps résisté aux avances du ministre de l'intérieur, meurt entre ses bras, d'une rupture d'anévrisme (1), le jour de sa première faute, est une héroïne de mélodrame mais la peinture des salons et des milieux orléanistes ne manque pas de relief. De Salles les avait fréquentés à son premier retour d'Alger, aussi, quand on connaît la sincérité avec laquelle il transporte dans ses romans des scènes vécues, on ne peut s'empêcher de donner du prix aux pages qu'il consacre à l'Afrique.

Dans le salon du baron Daulas, au lendemain de la révolution de 1830, le vicomte de Bluteaucart, sous-intendant militaire à l'armée d'Afrique, amène un des membres de la municipalité d'Alger, ancien ministre d'un dey, Hadgi-Ahmet. C'est le premier indigène transplanté dans la société parisienne ; aussi suscite-t-il une vive curiosité. Au cours d'une scène assez comique, le baron Daulas questionne, en petit nègre, Hadgi-Ahmet qui répond en excellent français au grand ébahissement de l'assistance déjà étonnée qu'un mahométan ne soit pas nègre.

Le ministre de l'intérieur Lockart attache grande importance à cette visite.

Le Gouvernement, déclare-t-il au milieu des mondains surpris, a le plus vif intérêt à entendre parler de la... — De la Colonie ? dit complaisamment le sous-intendant → De l'armée d'occupation d'Afrique... par un témoin de visu et surtout par un homme du pays qui en connaît les intérêts, les statistiques, la langue. Faut-il que l'arrivée d'un pareil homme ne nous soit signalée que par les rapports du Préfet de police ! (p. 188).

C'est que Hadgi Ahmed vient traiter une grave affaire : la liquidation des terrains de la Mitidja. Autour de cette spéculation, que les déclarations officielles peuvent favo-

(1) Au bas d'une lettre de Marie Lacombe du 21 septembre 1854 (Autographe 36) De Salles a écrit « Marie Lacombe, fille du président de Carcassonne était un bas bleu fort aimable et qui mourut comme Mme Daulas, d'un anévrisme occasionné par la chlorose de Sainte-Catherine ».

riser ou ruiner, se débat tout un monde de politiciens, de journalistes, de fonctionnaires dont chacun cherche à tirer à soi la couverture.

Le sous-directeur du contentieux donne à l'indigène une « patente » qui lui « concède à bail emphytéotique tous les biens domaniaux de la Mitidja depuis Elbiar jusqu'à Boufarick et Alcoléah » mais Ahmet et le sous-intendant qui, après s'être enrichi à Alger veut continuer à trafiquer de la conquête, sont obligés d'admettre un tiers au partage. Le publiciste Cortadin dont les attaches ministérielles donnent un cachet d'authenticité aux nouvelles qu'il publie obtient, par chantage, un et demi pour cent sur tous les placements d'action :

Dépêchez-vous, crie-t-il à ses amis, si vous voulez acheter du terrain dans la Mitidja. Il est aujourd'hui à trois francs l'arpent ; demain il pourra être à neuf et le jour suivant coté à la Bourse. Mon journal annoncera demain, avec l'ambiguïté convenable, que décidément Alger sera colonisée, que la terre de la Mitidja est vierge et peut donner toutes les productions des pays des tropiques. Après quatre ans, le capital primitif sera centuplé ; il faudrait être aveugle pour en douter... (p. 246).

Mais l'affaire a trop d'importance pour n'intéresser que des comparses. Dans un chapitre intitulé : *La colonie algérienne* De Salles place le débat dans les milieux gouvernementaux où un vieillard, d'un scepticisme sans scrupules à la Talleyrand, le Prince de Tournefort, apporte aux hommes du nouveau régime les leçons de sa longue expérience. Le Prince détourne d'abord les soupçons de ceux qui ne sont pas admis au secret par des jugements décevants sur l'Afrique :

Des officiers médiocres y gagnent le renom de grands généraux ; des têtes embrouillées y acquièrent la capacité d'économiste et d'administrateur ; de pauvres riz-pain-sel en reviennent millionnaires... Il y avait un fruit excellent dans ce jardin des Hespérides : c'est le trésor de la Kasaba, ce fruit nous le tenons.

Aussi propose-t-il d'abandonner toute idée de conquête car « nous n'avons pas été en Afrique pour conquérir mais pour émanciper les Arabes » et encourage-t-il les convives à blâmer l'ancienne opposition parlementaire de s'être ralliée à l'occupation.

Le repas fini et les invités partis, la scène change. Autour du vieux diplomate se sont réunis les initiés : Hadgi-Ahmet, Bluteaucart, le baron Daulas, un député libéral : le baron Bandol et Lockart en personne. Tournefort recommande de maintenir une occupation qui sera perpétuelle tout en évitant de parler de colonisation et Lockart se fait fort de faire connaître officieusement à dix millions de Français l'intention du gouvernement de demeurer à Alger sans lancer de déclaration compromettante.

L'indigène n'est pas le moins rusé. Il déclarera bientôt, d'un ton piteux, que son fameux domaine des *Quarante fontaines* a été ravagé par les Beni-Ammer. Lockart, qui au lendemain de la mort tragique de sa maîtresse, a dû abandonner le ministère pour un poste d'ambassadeur se laissera convaincre par Bluteaucart de renoncer, moyennant dix mille francs, au contrat arabe qu'il a en mains et qui paraît ne plus avoir de valeur.

Quelques mois après la situation change au profit de l'indigène à qui son mensonge habile et la complicité du sous-intendant ont permis de réaliser une admirable affaire :

Depuis le passage de la grande Commission à Alger, Hadgi Ahmet a revendu cent mille écus le domaine des *Quarante fontaines* où, pour parler plus exactement, quinze mille francs de rente perpétuelle, car c'est ainsi que se font les ventes par devant les cadis maugrebins (p. 314).

Quant à Bluteaucart, enrichi par ses spoliations d'Alger et ses spéculations sur les terrains de la Mitidja, il vit honoré et joue gros jeu à la Bourse.

Il ne semble guère douteux que *l'anévrysme* soit un roman à clef, comme *Ali le Renard*, Il paraît même évident

que De Salles a peint, sous les traits de Bluteauart, le baron Denniée, aux malversations de qui il fait allusion dans sa correspondance et dont l'intégrité fut fortement mise en doute lors du scandale du trésor de la Casbah (1).

Quoiqu'il en soit les quelques pages du roman où il est question d'Alger attirent notre attention sur un des éléments du problème africain qu'on a d'ordinaire négligé. Nous savons déjà que Talleyrand prêta aux Bacri une aide qui n'était pas gratuite (2). Nous soupçonnons le rôle des hommes d'affaires dans la question algérienne sous la monarchie de juillet. Il fut peut-être prépondérant. En tout cas, il n'est pas impossible que De Salles ait contribué, dans une fiction, à nous indiquer les dessous réels de la politique africaine au lendemain de la conquête.

*
**

Si la publication de ses œuvres complètes ne fit pas grand bruit, du moins obtint-il les témoignages d'estime de quelques lettrés. C'est ainsi que le critique Ch. Asselineau lui fit connaître le jugement favorable de Baudelaire sur son œuvre (3) :

Marly le Roi, 16 septembre 1862.

J'ai à la fois à vous remercier de votre lettre et à me désoler (4) d'avoir manqué votre visite.

J'ai traversé Paris, il est vrai, vendredi dernier mais il m'a fallu repartir avant d'avoir pu aller à l'Hôtel de Bretagne et d'ailleurs un de mes amis qui avait eu l'honneur de vous voir me représenta que vous étiez déjà en route pour Marseille. Arrivé à Marly, je suis tombé malade d'un refroidissement.

(1) Nous nous proposons de montrer, au cours d'une prochaine étude, que ce mystère est loin d'être éclairci.

(2) Esquer, *op. cit.*, p. 30.

(3) La lettre de Ch. Asselineau a déjà été publiée par M. R. Martineau, *op. cit.*, p. 162, mais avec des omissions et des erreurs. Elle est datée du 16 et non du 18 septembre. Les passages omis par M. R. Martineau sont entre [].

(4) Et non : à m'excuser.

Voilà pourquoi je n'ai répondu qu'aujourd'hui à vos lettres dont les termes commandaient une réponse ou plutôt des remerciements immédiats.

Il est vrai, Monsieur, la moralité littéraire a dégénéré à ce point qu'on cherche des motifs intéressés à l'expression d'une admiration sincère.

Mon cher ami, Charles Baudelaire, votre admirateur, à qui vous avez bien voulu remettre un livre pour moi, ce qui est cause que je ne le lirai pas avant huit jours, car il ne veut pas s'en dessaisir — mon ami Baudelaire, dis-je, a pu vous assurer, Monsieur, de la simplicité de mes intentions. L'article [qu'il a fallu tronquer pour le feuilleton] du Boulevard, fait partie d'un livre que je publierai cet automne et dont je vous prierai d'accepter un exemplaire, ce qui vous dispense d'en entendre parler [dès] aujourd'hui [pardonnez-moi, Monsieur de vous avoir reculé de dix ans, c'est la faute à Vape-reau, l'erreur sera corrigée dans le livre].

Les gens méfiants qui ont prononcé le mot *camaraderie* m'ont rendu bien fier. Je tiendrai toujours en grand honneur d'être, à un degré quelconque, le camarade des grands écrivains que j'admire et en particulier de l'auteur de *Sakountala* (1).

Si, par bonheur, votre séjour à Paris devait se prolonger, puis-je compter, Monsieur, que vous aurez la bonne grâce de m'en prévenir à l'adresse ci-dessous et de m'offrir une revanche de ma mauvaise chance.

A vous de tout cœur.

Ch. ASSELINEAU (2).

En dépit de quelques rares satisfactions d'orgueil, les dernières années de De Salles paraissent avoir été tristes. Dès le début de 1850, il avait harcelé Lacombe pour qu'il lui trouvât une maison de campagne. Il acquit enfin à Soupeix, près de Villefranche de Lauraguais, le château d'Antipas où il aimait se retirer pour écrire ses livres et préparer l'édition de ses œuvres. Il eut encore en 1858 des velléités de séjour à Alger qui semblent ne pas avoir eu de suite (3).

En 1867, il prit sa retraite de professeur et partagea

(1) Et non *Ali le Renard*.

(2) Autographe n° 123.

(3) A Aug. Lacombe. Marseille, 20, 27 et 28 août 1851.

ses loisirs entre Antipas qu'il vendit bientôt à son neveu et Montpellier où il n'eut pas grand crédit. Il perdit sa femme, au bout de deux ans. Sans doute son veuvage entraîna-t-il la disparition des ressources conjugales dont il disposait jusque là (1). Il semble, en effet, avoir mené, à Montpellier, quelques années de vie difficile.

Il publia en 1871 son dernier roman : *Les déceptions dans les deux Mondes*. C'est une de ses œuvres les plus médiocres. Conçue dans le genre *Jérôme Paturot*, alourdie de considérations littéraires, politiques, sociales, agricoles ou industrielles et écrite dans un style décourageant, elle n'en est pas moins le recueil le plus précieux des idées et des sentiments de De Salles au soir de sa vie. Il y a mis non seulement ses souvenirs mais ses rêves. Il s'y est peint tel qu'il eût dû logiquement vivre, en célibataire aristocrate, grand voyageur, châtelain généreux, oncle sentencieux.

C'est au château d'Aychivat (2) en Lauraguais, dans un frais vallon avec « bosquets, bois et bocages » que le chevalier d'Eglantine, après avoir parcouru le monde s'est retiré pour cultiver ses terres. Agriculteur médiocre, il préfère rimer en patois, amasser des notes (p. 16), rassembler ses souvenirs d'Amérique, d'Égypte ou de Syrie, lire son auteur favori Chateaubriand (p. 261) et se perfectionner dans l'art héraldique.

D'Eglantine est « soigneux de sa personne, galant avec

(1) Bien qu'il se plaignit, en 1847, d'être ruiné, il pouvait écrire, deux ans après, à l'occasion de la publication de son *Ethnographie* « Impression et séjour à Paris m'auront coûté mille écus. La visite de ma femme à sa famille anglaise doublera bien la somme, mais nous sommes en fonds et *alea jacta est* » (A Aug. Lacombe. Paris, 7 décembre 1849). M. R. Martineau parle de sa misère, Cordier aussi, mais sans apporter de preuves. Il est probable que la fortune de sa femme allant à ses fils, ses revenus furent considérablement amoindris. C'est ce qui dut le décider à vendre Antipas. Deux ans avant sa mort, il faisait éditer — peut-être à ses frais — son dernier ouvrage.

(2) Antipas s'appelle dans le pays « Les Endibats », c'est-à-dire *Les endives*.

le beau sexe et y estimant la jeunesse presque autant que la beauté, l'éducation et l'esprit » (p. 17) mais c'est « un homme perplexe entre la foi et le doute, curieux et blasé tout ensemble, aspirant au calme et affamé d'agitation, égoïste et dévoué presque à la même heure » (p. 81) (1).

Légitimiste et partant, éloigné des affaires depuis la révolution de juillet, il se décide, en 1845, pour sauver ses terres de la ruine, à entrer en relations avec les tenants du pouvoir et à se lancer dans la politique. Il réalisera ce qui fut un double rêve de De Salles : il deviendra conseiller général et parcourra l'Amérique.

La nouvelle résolution du chevalier nous vaut une peinture assez pittoresque d'une réception des personnages en vue de la région : le bavard député Oscar Donnel, devenu O'Donnel ce qui donne à son nom une sonorité irlandaise, le général Bachapon qui a fait toute sa carrière dans les bureaux ce qui lui vaudra le portefeuille de la guerre, le jeune élève de Sorèze, lecteur assidu de la *Démocratie pacifique* qui représente l'extrême-gauche. L'hôte fait dignement les honneurs du castel car « homme aisé et formé par la grande éducation, M. d'Eglantine estimait le comme il faut et le pratiquait à ses grands frais » (p. 10).

Dès lors le chevalier devient une façon de grand homme. Il brille au Conseil général et, au cours d'une manifestation contre le château des « partageux » de 1848, il haran-

(1) Quarante ans plus tôt il se peignait ainsi sous les traits de Verdanson «... il se plaignait d'avoir rarement trouvé de l'amitié, quand peut-être il avait été avare de la sienne ; il demandait, aux simples affections des émotions que les passions donnent à peine dans nos mœurs effacées. Accoutumé à se reposer de la pensée par l'action, il avait souvent changé de profession et de pays ; c'était un infallible moyen pour n'obtenir succès ni d'ambition ni de cœur et pourtant il accusait le sort d'être injuste à son égard... Les regrets qui le poursuivaient souvent... et l'habitude de vivre isolé, avait donné à son caractère une teinte morose qui l'avait fait appeler par bien des gens égoïste et frondeur ». (*Ali le Renard*, t. I, p. 138-139).

gue le peuple en patois et calme les exaltés. Le héros de cette scène théâtrale est bien proche parent du tribun des cours communaux.

Un jour d'Eglantine, lassé des discussions sur le chemin de fer de Cette ou les cultures languedociennes et des intrigues de château se décide à accompagner à San-Francisco son neveu qui vient d'être nommé vice-consul. Il espère retrouver en Amérique une fille qu'il eut jadis d'une indigène.

Comme ce personnage d'Henri de Régnier qui, ne pouvant plus voyager, satisfaisait son désir d'exotisme dans des lectures ou des discussions géographiques, De Salles avait étudié, dans les livres, toutes les régions du nouveau monde qu'il fit parcourir à son héros. Ainsi put-il étaler ce qu'il savait des Mormons, du Mexique, du Llano. On dirait d'un cours de géographie et d'ethnographie, accidenté de péripéties invraisemblables.

Mais le chevalier recueille sur le sol américain autant de déceptions qu'en Europe. Après avoir cherché sa fille si loin, il la retrouvera enfin à Southampton et l'amènera en Lauraguais car « le vieillard guéri de ses fantaisies pérégrinantes avait accepté sérieusement Aychivat pour sa dernière demeure » (p. 255).

C'est là qu'il meurt, découragé par des deuils, après la ruine de ses rêves de jeunesse :

Ah ! reprenait le moribond, les voyageurs sont bien comme tous les autres hommes : trompeurs et trompés, surtout aux illusions du retour. Était-ce la peine de se tant agiter pour souffrir, pour vieillir, pour se retrouver seul ! Était-ce la peine de naître pour agoniser soixante ans (p. 276).

De Salles ne devait pas passer ses derniers jours à Antipas ni reposer, près de sa femme, sous la pierre où il avait voulu qu'on gravât : *Hic stetit viator*. C'est à Montpellier, le 1^{er} janvier 1873, que s'arrêta définitivement le voyageur. Sa mort passa inaperçue.

CH. ANDRÉ JULIEN.